
Document de Référence 2013-2014

Exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Immeuble Vision Défense
89-91, boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

T +33 (0)1 41 27 19 70
F +33 (0)1 41 27 19 71
www.avanquest-group.com

SA au capital de 2 998 255,50 €
RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 5829C
TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625

INDEX

1. Personnes responsables	7
1.1. Responsable du document de référence	7
1.2. Attestation du Responsable du document de référence	7
1.3. Responsables de l'information financière	9
2. Contrôleurs légaux des comptes	10
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	10
2.1.1. Ernst & Young et Autres	10
2.1.2. Aplitec	10
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	10
2.2.1. Auditex	10
2.2.2. Monsieur Jean-Pierre Larroze	10
2.3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes	11
3. Informations financières sélectionnées	12
4. Facteurs de risques	13
4.1. Risque de Liquidité	13
4.2. Risque Clients	15
4.3. Risque Fournisseurs	15
4.4. Risque de dépréciation des actifs incorporels	15
4.5. Risque de marché	17
4.5.1. Risque de Change	17
4.5.2. Risque de Taux d'intérêt	18
4.5.3. Risque sur les Actions	18
4.6. Risques Technologiques	18
4.6.1. Risques liés à la concurrence et à l'innovation	18
4.6.2. Risques technologiques	19
4.7. Risques juridiques, Risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle	19
4.8. Risques liés aux Ressources Humaines	20
4.9. Risques Industriels et Risques Liés à l'Environnement	20
4.10. Assurances – Couverture des Risques	20
5. Informations concernant l'émetteur	21
5.1. Histoire et évolution de la société	21
5.1.1. Raison sociale et nom commercial, siège social	21
5.1.2. Forme juridique	21
5.1.3. Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité	21
5.1.4. Date de constitution, durée de vie	21
5.1.5. Exercice social	21
5.1.6. Objet social (article 2 des statuts)	21
5.1.7. Evénements importants dans le développement de l'activité et la stratégie de la Société	21
5.2. Investissements	23
5.2.1. Principaux investissements réalisés	23
5.2.2. Principaux investissements en cours	23
5.2.3. Principaux investissements planifiés	23
6. Aperçu des activités	24
6.1. Principales activités	24
6.1.1. Développement de logiciels et de services associés	24
6.1.1.1. La Création Digitale Personnalisée	24
6.1.1.2. La gestion des objets connectés	25
6.1.2. Edition de logiciels	25
6.1.3. Canaux de commercialisation	25
6.1.3.1. Le commerce électronique (e-commerce)	26
6.1.3.2. Les ventes OEM	26
6.1.3.3. La vente aux entreprises	26
6.1.3.4. La vente aux réseaux de distribution offline	26

6.2. Principaux marchés	27
6.2.1. Marché de la création digitale personnalisée	27
6.2.2. Marché de la gestion des objets connectés	27
7. Organigramme	29
7.1. Organigramme juridique au 1 ^{er} avril 2015	29
7.2. Organigramme fonctionnel	29
7.3. Relations mère-filiales	30
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	32
8.1. Immobilisations corporelles	32
8.2. Questions environnementales	32
9. Examen de la situation financière et du résultat	33
9.1. Principaux événements de l'exercice 2013-2014	33
9.2. Situation Financière au 30 juin 2014	33
9.3. Résultats de l'exercice 2013-2014	35
9.4. Situation financière au 31 décembre 2014	35
9.5. Résultats semestriels 2014-2015	35
9.6. Principaux événements depuis la clôture du 1 ^{er} semestre 2014-2015	36
10. Trésorerie et capitaux	39
10.1. Capitaux propres	39
10.2. Indication des informations concernant la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	39
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	39
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe	40
10.5. Informations relatives aux sources de financements pour honorer les engagements visés aux Sections 5.2.3 et 8.1	40
11. Recherche et développement, Brevets et Licences	41
12. Informations sur les tendances	42
12.1. Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice	42
12.2. Tendances, incertitudes, demandes, engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe	42
13. Prévisions ou estimation du bénéfice	43
14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	44
14.1. Conseil d'administration – Direction Générale	44
14.1.1. Conseil d'administration	44
14.1.1.1. Présentation des membres	44
14.1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés	46
14.1.2. Direction Générale - Comités de Direction	47
14.1.3. Pacte d'actionnaires	47
14.2. Conflits d'intérêts	47
14.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	47
15. Rémunérations et avantages	53
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	58
16.1. Echéances des mandats des organes d'administration et de direction	59
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	59
16.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du conseil et la représentation équilibrée des hommes et des femmes; les conditions de préparation et d'organisation des	

travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (exercice 2013-2014 clos au 30 juin 2014)	60
16.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Avanquest	70
17. Effectifs – Informations sociales et relatives à l'environnement	71
17.1. Effectifs – Gestion des ressources humaines	71
17.2. Participation et Stock-options	71
17.3. Description des accords de participation des salariés au capital de la société	73
17.4. Informations sociales et relatives à l'environnement	73
17.4.1. Démarche RSE du groupe Avanquest	73
17.4.2. Indicateurs RSE	74
17.4.2.1. Indicateurs sociaux	74
17.4.2.1.1. Emploi	74
17.4.2.1.2. Organisation du temps de travail	76
17.4.2.1.3. Relations sociales	76
17.4.2.1.4. Santé et sécurité	77
17.4.2.1.5. Formation	77
17.4.2.1.6. Egalité de traitement	77
17.4.2.1.7. Promotion de et respect des stipulations des conventions OIT	78
17.4.2.1.8. Indicateurs environnementaux	78
17.4.2.2. Politique générale en matière environnementale	78
17.4.2.3. Pollution et gestion des déchets	78
17.4.2.4. Utilisation durable des sols	79
17.4.2.5. Utilisation durable des ressources	79
17.4.2.6. Changement climatique	79
17.4.2.7. Protection de la biodiversité	79
17.4.3. Indicateurs sociétaux	79
17.4.3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité de la société	79
17.4.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	80
17.4.3.3. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	80
17.4.3.4. Loyauté des pratiques	80
17.4.3.5. Autres actions engagées au titre des droits de l'Homme	80
18. Principaux actionnaires	83
18.1. Répartition du capital et des droits de vote	83
18.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	84
18.3. Franchissements de seuils	84
19. Opérations avec des apparentés	86
20. Informations financières	87
20.1. Comptes consolidés au 30 juin 2014	87
20.1.1. Etat du Résultat Global	87
20.1.2. Etat de Situation Financière	88
20.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	89
20.1.4. Tableau de variations des capitaux propres consolidés	90
20.1.5. Annexe aux comptes consolidés	90
20.1.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2014	120

20.2.	Extraits des comptes sociaux d'Avanquest au 30 juin 2014	122
20.2.1.	Compte de résultat au 30 juin 2014	122
20.2.2.	Bilan actif au 30 juin 2014	123
20.2.3.	Bilan passif au 30/06/2014	124
20.2.4.	Annexe aux comptes sociaux	125
20.2.5.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2014	128
20.3.	Rapport financier semestriel – période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014	130
20.3.1.	Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2014	130
20.3.2.	Etat du Résultat Global	130
20.3.3.	Etat de Situation Financière	131
20.3.4.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	132
20.3.5.	Tableau de variation des capitaux propres	133
20.3.6.	Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés	134
20.3.7.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	147
20.3.8.	Rapport semestriel d'activité au 31 décembre d'Avanquest	149
20.4.	Politique de distribution des dividendes	151
20.5.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	151
20.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	151
21.	Informations complémentaires	152
21.1.	Capital social	152
21.1.1.	Evolution du capital	152
21.1.1.1.	Augmentations et réduction de capital	152
21.1.2.	Tableau d'évolution du capital	152
21.1.3.	Capital autorisé non émis	153
21.1.4.	Nantissement du capital	155
21.1.5.	Titres non représentatifs de capital	156
21.1.6.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	156
21.1.7.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	156
21.1.8.	Dividendes	156
21.1.9.	Marché du titre	156
21.1.10.	Programme de rachat d'actions propres	157
21.1.11.	Bilan du programme de rachat	158
21.2.	Acte constitutif et statuts	158
21.2.1.	Objet social (article 2)	158
21.2.2.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	158
21.2.2.1.	Conseil d'administration (articles 12 à 15)	158
21.2.2.2.	Collège des censeurs (article 16)	159
21.2.2.3.	Direction Générale (article 17)	159
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 22 et 11)	159
21.2.4.	Modification des droits des actionnaires	159
21.2.5.	Assemblées Générales (article 19)	160
21.2.6.	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société	160
21.2.7.	Dispositions relatives aux franchissements de seuils	160
22.	Contrats importants	161
23.	Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	162
24.	Documents accessibles au public	163
24.1.	Mise à disposition du document de référence	163
24.2.	Agenda financier 2014-2015	163
24.3.	Agenda financier 2013-2014	163
25.	Informations sur les participations	164

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 6 mai sous le numéro n°R15-033. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés d'Avanquest pour 2011-2012 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant qui figurent dans le rapport financier annuel, respectivement aux sections 2.1 et 2.6, publié le 30 octobre 2012.
- Les comptes consolidés d'Avanquest pour 2012-2013 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant qui figurent dans le document de référence , respectivement aux sections 20.1 et 20.1.6, enregistré le 18 mars 2014 à l'AMF(R14-0009)

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles au siège social d'Avanquest 89-91 boulevard National – 92257 La Garenne-Colombes Cedex ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet d'Avanquest <http://www.avanquest-group.com>.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Pierre Cesarini, Directeur Général d'Avanquest.

1.2. Attestation du Responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en page 149, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence qui contient 164 pages ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages **120 (20.1.6) 128 (20.2.5) et 147 (20.3.7)** dudit document qui comprennent, une réserve sur les comptes consolidés au 30 juin 2014, une réserve sur les comptes sociaux au 30 juin 2014 et une réserve et deux observations au 31 décembre 2014 portant les points suivants :

Les commissions aux comptes ont émis une réserve dans les comptes consolidés au 30 juin 2014 qui porte sur les points suivants :

« La note «Dépréciation des actifs» de la partie 3 «Principes, règles et méthodes comptables» de l'annexe décrit les principes retenus par la société pour l'évaluation des actifs notamment les écarts d'acquisition et les frais de développement. En application de ces principes, et comme décrit en note 4.1 de l'annexe, le groupe, après avoir alloué une partie de l'écart d'acquisition de l'UGT BtC à la nouvelle UGT WtP au prorata des valeurs relatives de ces deux UGT, a enregistré une dépréciation des écarts d'acquisition affectés aux UGT BtC et WtP à hauteur respectivement de M€ 31,2 et M€ 0,7.

Les budgets et plans à cinq ans établis par le management dans le cadre de l'allocation des écarts d'acquisition et du calcul de la dépréciation des actifs non courants reposent sur des hypothèses de croissance et de rentabilité que nous ne sommes pas en mesure de corroborer avec des données sectorielles et/ou des niveaux déjà atteints au cours des années précédentes.

Par ailleurs, le test a été réalisé en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 20 %. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni le montant de la dépréciation enregistrée au cours de l'exercice à hauteur de M€ 31,9, ni la valeur nette des écarts d'acquisition des UGT BtC (hors Arvix) et WtP qui s'élèvent respectivement à €0 et M€3,9. De même, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette des frais de développement activés des UGT BtC et WtP qui s'élèvent respectivement à M€ 4,6 et M€ 1,3. »

Les commissions aux comptes ont émis une réserve dans les comptes sociaux d'Avanquest SA au 30 juin 2014 qui porte sur les points suivants :

« Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe, la société a enregistré au cours de l'exercice une provision pour dépréciation des titres de participation des sociétés Avanquest UK, Avanquest America et Emme à hauteur de 24 M€ en application des principes décrits dans la note 2.1.3. La note 2.1.1, précise, quant à elle, les modalités de revue de la valeur nette comptable des frais de développement activés et des fonds de commerce testés dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquels ils se rattachent. Une dépréciation du fonds de commerce lié à la fusion avec la société Micro-Applications a été enregistrée à hauteur de 6,4 M€ au cours de l'exercice en application de ce principe.

Les budgets et plans à 5 ans établis par le management dans le cadre de la préparation du test de dépréciation de titres de participation, des frais de développement activés et des fonds de commerce reposent sur des hypothèses de croissance et de rentabilité que nous ne sommes pas en mesure de corroborer avec des données sectorielles et/ou des niveaux déjà atteints au cours des années précédentes. Par ailleurs, les tests ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 20%. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni le montant des dépréciations enregistrées au cours de l'exercice ni la valeur nette des titres de participation des filiales Avanquest UK, Avanquest America et Emme qui s'élève à 12 M€ au 30 juin 2014, la valeur nette des frais de développement activés qui s'élève à 2,9 M € et la valeur des fonds de commerce qui est désormais nulle.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Les commissaires aux comptes ont émis une réserve et deux observations dans les comptes semestriels au 31 décembre 2014 qui porte sur les points suivants :

- *« Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe, un impairment test a été mis en œuvre sur les écarts d'acquisition et actifs non courants affectés aux UGT BtC, WtP et BtB dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 31 décembre 2014. Cet impairment test a été réalisé sur la base d'hypothèses budgétaires et plans à horizon cinq ans révisés par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014. Aucune dépréciation d'actifs n'a été enregistrée suite à la mise en œuvre de ce test.*

Dans notre rapport du 2 février 2015 relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, nous avons formulé une réserve relative à l'impossibilité d'apprécier les hypothèses de croissance et de rentabilité et le taux d'actualisation forfaitaire de 20 % retenus par le management dans le cadre de la mise en œuvre du test d'impairment des écarts d'acquisition et actifs non courants des UGT BtC et WtP. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette de l'écart d'acquisition de l'UGT WtP qui s'élève à M€ 4,4 au 31 décembre 2014. De même, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette des frais de développement activés des UGT BtC et WtP qui s'élèvent respectivement à M€ 4,8 et M€ 2 au 31 décembre 2014.

Les observations concernent les points suivants :

- *L'incertitude relative à la continuité d'exploitation, exposée dans la note 7 de l'annexe.*
- *La correction de l'erreur d'affectation des dépréciations des écarts d'acquisition enregistrées sur les exercices clos les 30 juin 2013 et 30 juin 2014 entre la part du groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle, exposée à la suite du tableau de variation des capitaux propres. »*

Les informations financières incluses par référence, à savoir les rapports financiers 2011-2012 et 2012-2013 contenaient les observations attirant l'attention, pour les comptes consolidés 2011-2012 et sociaux 2011-2012, sur la note 4.8 de l'annexe qui décrit les mesures prises au regard des besoins de financement du groupe permettant de justifier l'application des principes comptables dont fait état la note 2.1 de l'annexe et la note 2.2.3 de l'annexe qui décrit les hypothèses retenues dans le cadre de la dépréciation des titres de participation, et pour les comptes consolidés 2011-2012, sur la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les mesures prises au regard des besoins de financement du groupe permettant de justifier les principes dont fait état le paragraphe III « Principes et règles et méthodes comptables », sous-paragraphe « Principaux jugements et estimations » et la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du business plan à quatre ans intégré dans le test d'impairment des écarts d'acquisition ainsi que les niveaux de sensibilité du test à la non réalisation des prévisions et estimations de résultat opérationnel pour les principales unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et, pour les comptes consolidés 2012-2013, sur les notes 1 « Faits marquants » et 4.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent la revue approfondie du business plan réalisée au cours de l'exercice, les conséquences de cette révision sur la dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que les hypothèses d'exploitation intégrées dans le test d'impairment des écarts d'acquisition à la clôture et le niveau de sensibilité du test à la non réalisation des prévisions, et le point exposé dans la note 3 de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables » qui expose le changement de présentation relatif au classement des frais bancaires », et pour les comptes sociaux 2012-2013 sur les notes 1 « Faits marquants », 2.1.3 « règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières » et 3.3 « immobilisations financières » de l'annexe qui décrivent la revue approfondie du business plan réalisée au cours de l'exercice, les hypothèses retenues et les conséquences en terme de valorisation et de dépréciation des titres.

La Garenne-Colombes, le 6 mai 2015

Pierre Cesarini

Directeur Général

1.3. Responsables de l'information financière

Monsieur Bruno Vanryb, Président du Conseil d'administration

Avanquest
Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 – La Garenne-Colombes cedex
Tél. : 01 41 27 19 72 - Fax : 01 41 27 37 60



Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général

Avanquest
Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 – La Garenne-Colombes cedex
Tél. : 01 41 27 19 74 - Fax : 01 41 27 37 60



Monsieur Philippe Misteli, Directeur Administratif et Financier Groupe

Avanquest
Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 – La Garenne-Colombes cedex
Tél. : 01 41 27 19 74 - Fax : 01 41 27 37 60



2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

2.1.1. Ernst & Young et Autres

Tour First. 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie.

A l'issue du mandat de la société Ernst & Young Audit, la société Ernst & Young et Autres a été nommée pour une durée de six exercices par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Ernst & Young et Autres est représentée par Monsieur Franck Sebag.

2.1.2. Aplitec

Les patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une première fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, puis une deuxième fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Aplitec est représentée par Monsieur Pierre Laot.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

2.2.1. Auditex

Tour First. 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie.

Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six exercices, le mandat de Auditex a été renouvelé pour une durée de six exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

2.2.2. Monsieur Jean-Pierre Larroze

Les patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Nommé le 27 mai 2004 pour une durée de six exercices. Le mandat de Monsieur Larroze a été renouvelé pour une durée de six exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

2.3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes

	Aplitec				Ernst & Young Audit			
	Montant en €	Montant en €	%	%	Montant en €	Montant en €	%	%
	2013- 2014	2012- 2013	2013- 2014	2012- 2013	2013- 2014	2012- 2013	2013- 2014	2012- 2013
Audit								
☐ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	114 100	82 600	90 %	60 %	109 100	64 500	45 %	35 %
• Filiales intégrées globalement	12 000	54 500	10 %	40 %	112 500	105 000	47 %	57 %
☐ Missions accessoires								
- Emetteur	0		0 %					
- Filiales intégrées globalement	0		0 %		19 118	15 399	8 %	8 %
Sous-total	126 100	137 100	100 %	100 %	240 718	184 899	100 %	100 %
Autres prestations	0	0			0	0		
Sous-total	0	0			0	0		
Total	126 100	137 100	100 %	100 %	240 718	184 899	100 %	100 %

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Données consolidées (M€)	Exercice 2013-2014	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012
	(12 mois)	(12 mois) *	(12 mois)
Chiffre d'affaires	101,6	100,2	101,3
Résultat opérationnel **	(38,0)	(65,4)	(2,7)
Résultat opérationnel courant	(4,6)	(1,2)	0,8
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence **	(39,5)	(66,9)	(3,4)
Résultat net (part du groupe) **	(42,2)	(65,7)	(3,8)
Résultat par action (en €)	(2,03)	(3,53)	(0,21)
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	(2,03)	(3,53)	(0,21)
Capitaux propres part du groupe	2,0	35,7	104,2
Emprunts et autres dettes financières	28,5	29,0	27,6
Flux de trésorerie d'exploitation	(1,7)	0,5	0,8
Flux de trésorerie d'investissement	(0,4)	(3,1)	(8,0)
Flux de trésorerie de financement	8,0	1,9	1,7
Trésorerie disponible	10,6	4,8	6,3
Ratio dettes financières nettes / fonds propres	7,0	0,66	0,20

* Retraité en tenant compte des changements de présentation effectués en 2013-2014

** Dont dépréciation des écarts d'acquisition 31,9 M€ en 2013-2014 et 60,0 M€ en 2012/2013

Ces informations financières font l'objet de notes plus détaillées dans les Sections 9 et 20.

Données consolidées (M€)	Exercice 2014/15	Exercice 2013-2014
	1 ^{er} semestre	(1 ^{er} semestre)
Chiffre d'affaires	60,6	54,3
Résultat opérationnel	1,9	(0,3)
Résultat opérationnel courant	(4,1)	0,7
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence **	2,6	(1,2)
Résultat net (part du groupe)	(5,4)	(1,5)
Résultat par action (en €)	(0,18)	(0,07)
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	(0,18)	(0,07)
Capitaux propres part du groupe	(1,1)	35,5
Emprunts et autres dettes financières *	23,2	28,2
Flux de trésorerie d'exploitation	0,4	1,9
Flux de trésorerie d'investissement	4,0	(1,6)
Flux de trésorerie de financement	(5,9)	1,1
Trésorerie disponible *	9,4	5,8
Ratio dettes financières nettes / fonds propres	-14,65	0,63

*Retraitement des concours bancaires courants 0.9 M€

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Avanquest, la société mère, et ceux supportés par le groupe, ces facteurs de risques étant, sauf précision spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du groupe.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1. Risque de Liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La nouvelle stratégie mise en place depuis fin 2013 nécessite des ressources financières significatives. Pour financer cette nouvelle stratégie, le groupe a utilisé au cours de l'exercice 2013-2014 les fonds issus des deux contrats «Equity line» et de la cession en février 2014, de sa filiale Carteland. La poursuite de cette stratégie a conduit le groupe à engager en octobre 2014 une nouvelle négociation avec ses partenaires financiers en vue d'aboutir à un accord global sur la restructuration de l'endettement de la société.

Parallèlement, le groupe a cédé en octobre 2014 les actifs de sa filiale Arvix détenue à hauteur de 50 % et le 31 mars 2015 sa filiale EMME SA dont les actifs ont été rétrocédés par l'acquéreur à une filiale du Groupe nouvellement constituée, EMME SAS. Le management envisage la possibilité de procéder à d'autres cessions d'actifs.

En dépit d'une réduction de l'endettement, le Groupe fait toujours face à une situation de trésorerie difficile.

La position de trésorerie du Groupe s'élève à 4,0 millions d'euros au 10 avril 2015.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières s'élèvent à 24,1 millions d'euros, soit une baisse de 4,8 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014. Cette variation s'explique principalement par la conversion en capital de certains comptes courants d'associés pour 2,6 millions d'euros conformément à la note d'opération n°14-0448 du 31 juillet 2014, par les remboursements de dettes bancaires ainsi que par l'impact favorable de l'effet de change.

La Société fait face à un endettement bancaire important dont les remboursements s'accroissent et doit par ailleurs poursuivre le financement de sa nouvelle stratégie, dont les premiers résultats sont prometteurs. Afin de financer ses besoins, la Société a eu recours à plusieurs lignes de crédits et prêts auprès d'établissements bancaires entre 2006 et 2011, dont l'encours au 15 avril 2015 s'élève à 16,5 millions d'euros.

Le management a établi des prévisions de trésorerie jusqu'au 30 juin 2015, dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation. Ces prévisions indiquaient que la Société pourrait faire face à ses besoins de trésorerie d'exploitation jusqu'au 30 juin 2015, sous réserve qu'un accord soit trouvé avec ses créanciers bancaires, qu'il ne soit pas procédé à l'accélération des remboursements bancaires existants (c'est-à-dire une exigibilité anticipée liée au non-respect de *covenants*) mais aussi sous réserve de sursoir à un ensemble d'investissements de croissance.

La Société a initié en octobre 2014 des pourparlers avec ses différents créanciers bancaires en vue de permettre une restructuration de sa dette bancaire. En effet, si le Groupe veut réaliser les importants investissements requis pour être un acteur majeur dans la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés, il apparaît impératif de réduire son endettement.

Durant cette période de négociation, afin d'assurer la stabilité financière et la sécurité juridique de la Société, les Prêteurs ont accordé à la Société un *standstill* pour prévenir une exigibilité anticipée liée au non-respect de *covenants* des financements restructurés, lequel a été prorogé à cinq reprises, la dernière prorogation courant jusqu'au 30 avril 2015.

Parallèlement, la Société a poursuivi la recherche et l'identification d'investisseurs intéressés par une prise de participation au capital de la Société.

Le Conseil d'administration a approuvé la signature par la Société le 22 avril 2015 d'un accord global de restructuration (l'« **Accord de Restructuration** ») de son endettement.

Ainsi la Société et ses différentes banques créancières sont parvenues à l'accord suivant pour le traitement de sa dette bancaire :

- (i) remboursement par la Société d'une somme de forfaitaire de environ 6,6 millions d'euros, soit environ 40 % de la dette bancaire à l'issue de l'opération d'augmentation de capital visée ci-après;

- (ii) maintien d'une dette de 1,6 million d'euros remboursable *in fine* au 1^{er} mai 2019, sous réserve du cas de remboursement anticipé obligatoire décrit ci-dessous, et portant intérêt trimestriellement, au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2 % l'an (la « **Dette Prorogée**»), soit environ 10 % de la dette bancaire ; et
- (iii) abandon du solde, soit environ 50 % de la dette bancaire (environ 8,2 millions d'euros).

Par ailleurs, la Société ayant cédé, le 31 octobre 2014, l'intégralité de sa participation dans le capital d'Arvix LLC, celle-ci étant jusqu'alors détenue à 50% par Avanquest North America Inc. et à 50% par des tiers, pour un montant total de 22 millions de dollars, le paiement final relatif à cette vente en fonction de certains critères de performance d'environ 1,95 millions d'euros a été inclus dans l'accord de restructuration.

Ainsi, si ce paiement final est réglé intégralement le 31 octobre 2015, la Société remboursera la Dette Prorogée par anticipation et sans pénalité avant le 31 décembre 2015.

Toutefois, si ce paiement final n'était pas payé à cette date ou si son montant était inférieur à celui de la Dette Prorogée, alors la Société (i) remboursera au prorata par anticipation et sans pénalité la Dette Prorogée pour un montant égal au paiement final et (ii) remboursera le solde au 1^{er} mai 2019.

Enfin, BPI Participations a accepté le traitement suivant de son compte-courant d'actionnaire (lequel correspond aux sommes dues pour le remboursement des obligations convertibles en actions (Code ISIN FR0010844746), soit 3 061 400 euros, qui n'ont pas été remboursées mais mises au crédit dudit compte-courant d'actionnaires) :

- (i) remboursement d'une somme forfaitaire de 635 446 euros à l'issue de l'opération d'augmentation de capital visée ci-avant; et
- (ii) abandon du solde (2,4 millions d'euros).

L'Accord de Restructuration prévoit également une augmentation de capital de la Société d'un montant brut minimum de 20 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec clause d'extension de 15% et option de surallocation de 15% en cas de demandes excédentaires de souscription, sous réserve (i) du vote des actionnaires à l'Assemblée Générale du 29 avril 2015 et (ii) du visa de l'AMF sur cette opération.

Cette augmentation de capital a fait l'objet des engagements de souscription suivants :

- (i) Pierre Cesarini s'est engagé, s'il demeure des actions non-souscrites, à souscrire ou à faire souscrire par les certains managers du Groupe Avanquest, collectivement (mais sans solidarité entre eux), aux actions non souscrites pour un montant de 2 500 000 euros ; et
- (ii) Maslow Capital Partners s'est engagé, s'il demeure des actions non-souscrites, à souscrire ou à faire souscrire par divers investisseurs qualifiés, collectivement (mais sans solidarité entre eux), aux actions non-souscrites pour un montant global de 12 600 000 euros.

Les Parties ont par ailleurs convenues que le montant de l'engagement de souscription des managers pourra être réduit jusqu'à 1 250 000 euros sous réserve que la somme totale des engagements de souscription demeure supérieure à 15 100 000 euros.

La Société a présenté ce plan de restructuration (le « **Plan de Restructuration** ») à ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2015, lesquels l'ont approuvé (1^{ère} résolution). Le Tribunal de commerce de Nanterre a homologué le protocole de conciliation relatif à cet accord de restauration.

La concrétisation du Plan de Restructuration serait de nature à assurer la pérennité et le développement futur du Groupe. Plus spécifiquement, en cas de réalisation de l'augmentation de capital précitée même partielle (*i.e* à hauteur d'au moins 75% conformément à la réglementation), la Société sera en mesure de faire face à ses échéances pour les douze prochains mois.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues dans les délais prévus.

L'incapacité de la Société à mettre en œuvre ces alternatives pourrait contraindre la Société à envisager toutes les voies de droit qui lui seraient alors offertes, afin de restructurer son endettement, notamment celles prévues par le livre VI du Code de commerce.

Au 31 décembre 2014, les échéances des dettes financières étaient les suivantes :

Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
-------	---------------	------------------	------------------

Emprunts obligataires	3 990	1 304	2 685	
Emprunts lignes de crédit	18 109	18 109	-	-
Autres dettes financières	480	230	250	-
Concours bancaires courants	894	894	-	-
Instruments financiers passifs	2	2	-	-
Intérêts courus non échus	578	578	-	-
Total	24 053	21 117	2 935	-

L'emprunt obligataire susmentionné correspond aux obligations convertibles en actions (Code ISIN FR0010844746 « **OCA** ») émises par la Société en 2015 qui ont été intégralement remboursées par la Société à leur date de maturité, le 16 février 2015.

La part à plus d'un an des dettes financières est classée en passif non courant. Cette part s'élève à 2,9 millions d'euros et la part à moins d'un an à 21,1 millions d'euros. Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

Enfin, compte-tenu du contexte d'incertitude sur la continuité d'exploitation, les tirages de PACEO sont suspendus par l'émetteur.

4.2. Risque Clients

Au 30 juin 2014, le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 17,6 millions d'euros et représente 17,3 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 20,7 % l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2013-2014, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 3,3 % du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 2,6 %, le troisième client 2,3 % et le quatrième 1,7 %.

La baisse du poids des principaux clients dans le total du chiffre d'affaires s'explique par la baisse de l'activité en grande distribution (qui représente 7 des 10 plus gros clients) et la montée des nouvelles activités online (plus de 50 % du chiffre d'affaires total) qui s'adressent directement aux clients finaux et disposent ainsi d'une base clients très diversifiée.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest d'accentuer la diversification de sa clientèle.

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente.

4.3. Risque Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest. Avanquest et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs.

Avanquest est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté.

La plupart des sociétés du Groupe commercialisant des logiciels développés par des éditeurs partenaires, et sont liées par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.

4.4. Risque de dépréciation des actifs incorporels

Le découpage par UGT n'ayant pas été modifié par rapport au 30 juin 2014, les UGT retenues à fin décembre 2014 sont les suivantes :

- L'UGT BtoB couvre les activités de ventes de logiciels et solutions associées à des clients grands comptes, qui sont relativement stables compte tenu des contrats de maintenance renouvelés d'année en année.
- L'UGT Web to Print couvre l'activité Web to Print qui consiste à développer et gérer les sites internet, et l'activité Mobile to Print qui permet à travers l'application Freeprints de faire imprimer les photos prises depuis son smartphone et de les recevoir directement chez soi gratuitement.
- L'UGT BtoC couvre
 - La distribution offline

- La distribution online (Softcity)
- Le développement de logiciels sur mesure et MyDevices, plateforme de gestion des objets connectés (VCom)
- Le support et services en charge du support/hotline des activités BtoC.

Au 31 décembre 2014, deux indices de perte de valeur ont été mis en évidence :

- Le retard du lancement de MyDevices au sein du BtoC
- Une rentabilité moins bonne que prévue du Web to Print compte tenu des investissements marketing plus élevés

En conséquence, le management a mis en œuvre un nouveau test d'impairment basé sur les hypothèses d'exploitation révisées.

Au 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition s'élèvent à 11,5 millions d'euros en valeur nette contre 22,8 millions d'euros au 30 juin 2014. Les variations de la période proviennent d'une part, de l'effet des variations de taux de change pour un montant de 1,2 millions d'euros en raison des activités exercées en Angleterre et aux Etats-Unis, et d'autre part, de la cession des actifs d'Arvix pour un montant de 12,6 millions d'euros.

	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2014	Ecart de change	Cession d'Arvix	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 31/12/2014
UGT BtoB	6 947	128			7 075
UGT WTP	3 900	487			4 387
UGT BtoC	11 953	600	(12 553)		-
TOTAL	22 800	1 215	(12 553)	-	11 462

UGT BtoB : l'activité BtoB a été soutenue au 1er semestre. Toutefois la société a tenu compte avec modération de l'amélioration de la marge qui a été constatée sur le premier semestre de l'exercice 2014-2015.

Le taux d'actualisation de l'UGT BtoB a été fixé (i) en prenant comme base de départ le coût moyen pondéré du capital d'une société cotée comparable par hypothèse non exposée à de quelconques risques spécifiques ("Wacc sectoriel"), et (ii) ajusté pour tenir compte de ses risques spécifiques. Sur ces bases, le taux retenu est 10,6% (contre 10,8% au taux du 30 juin 2014).

Le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 juin 2014 à savoir 2%.

Sur ces bases, la valeur recouvrable de l'UGT BtoB ressort à 15,2 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros pour le test précédent. Compte tenu d'une base comptable testée de 9,5 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Concernant l'UGT BtoB, aucune variation raisonnable des taux d'actualisation, de croissance à l'infini ou de résultat d'exploitation n'aurait d'impact sur la valorisation du goodwill affecté à cette UGT.

UGT Web to Print : Les résultats semestriels ont été plus faibles que prévus compte tenu des investissements marketing significatifs, notamment pour l'acquisition des clients Freeprints. Toutefois le niveau de profitabilité à partir de 2017 a été relevé par rapport au test d'impairment précédent pour tenir compte des objectifs de marge renforcés du management.

Le taux d'actualisation de 20% retenu pour la valorisation de l'UGT n'a pas été modifié par rapport au 30 juin 2014. Comme pour l'UGT BtoC, ce taux d'actualisation a été retenu en raison de la contribution significative de produits ou d'activités non matures dans les cash-flows de cette UGT. Le taux de 20% a été fixé par référence aux taux de rendement exigés par des investisseurs en capital-risque.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%

Sur ces bases, la valeur recouvrable de l'UGT WtP ressort à 2,8 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros pour le test précédent. Compte tenu d'une base comptable testée de -1,1 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité des valeurs recouvrables UGT WtoP

La non-atteinte des objectifs de monétisation de l'UGT WtP constitue la principale zone de sensibilité à la baisse du test, avec une dépréciation potentielle intégrale du goodwill affecté à cette UGT.

UGT BtoC : L'activité semestrielle a connu une baisse des activités historiques combinée avec un retard pris dans les objets connectés (lancement décalé de MyDevices). Le lancement de MyDevices initialement prévu début 2015 a été décalé à la fin de l'été 2015. Cependant, les hypothèses à l'horizon 2017 ont été revues à la hausse compte tenu

d'une diminution anticipée des frais fixes, de meilleures performances sur le business retail et également d'une meilleure marge brute sur l'activité de support.

Le taux d'actualisation retenu pour la valorisation de l'UGT est de 20% compte tenu de la montée en puissance des objets connectés (activité en démarrage) et du déclin de l'activité retail (identique à celui au 30 juin 2014). Ce taux de 20% a été fixé forfaitairement par référence aux taux de rendement exigés par des investisseurs dans le cadre d'une transaction « normale » limitée à cette UGT, c'est-à-dire à des investisseurs ayant un profil de « capital risque ».

Le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 Juin 2014 à savoir 2%.

Sur ces bases, la valeur recouvrable de l'UGT BtoC ressort à 15,7 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros pour le test précédent. Compte tenu d'une base comptable testée part du groupe de 9,1 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité des valeurs recouvrables UGT BtoC

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valorisation de l'UGT à la variation du taux d'EBITDA normatif attendu sachant que le taux d'EBITDA de l'UGT après affectation des frais Groupe est négatif :

		Taux d'actualisation		
		15,0%	20,0%	25,0%
Taux d'Ebitda normatif	1,6%	9,9	8,4	7,4
	4,6%	15,9	12,0	9,8
	7,6%	21,8	15,7	12,2
	8,1%	22,8	16,3	12,6
	8,6%	23,8	16,9	13,0

Les valeurs Discounted Cash Flow « DCF » utilisées dans la cadre du test d'impairment correspondent aux valeurs d'utilité des UGT au sein du Groupe.

En cas de cession d'actifs, qui serait nécessaire au financement à court terme du Groupe, les valeurs de réalisation pourraient être inférieures aux valeurs d'utilité.

4.5. Risque de marché

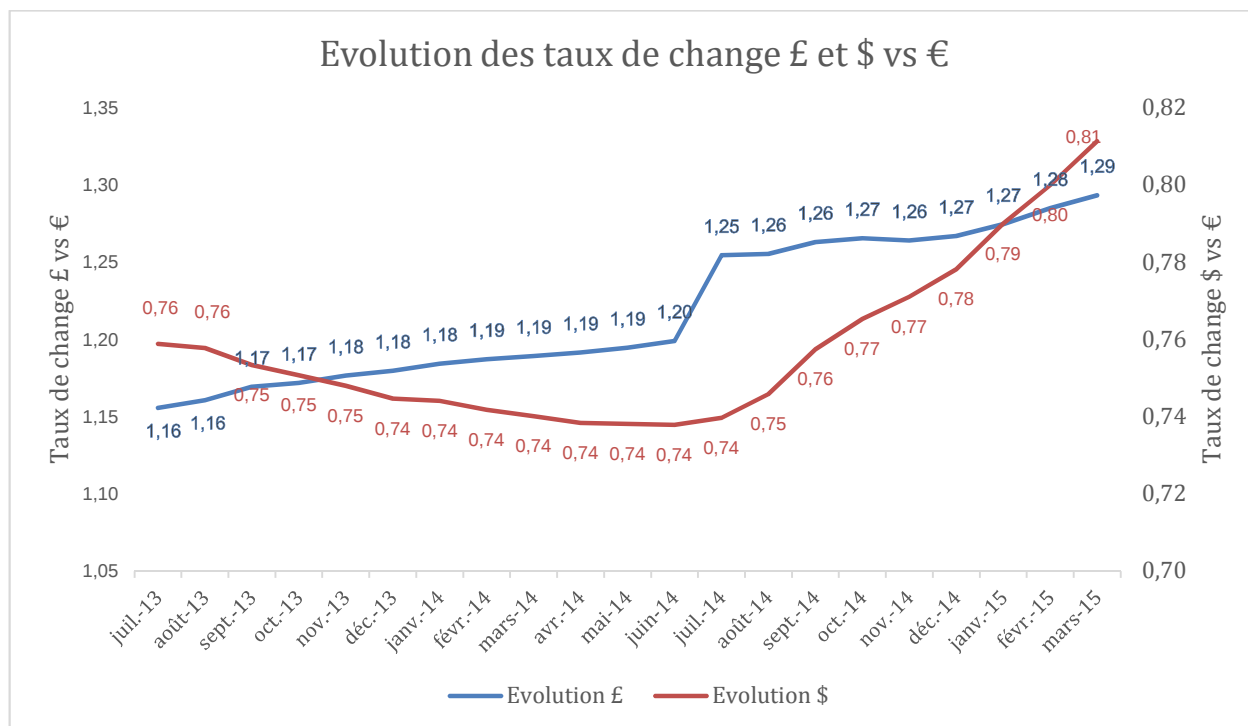
4.5.1. Risque de Change

L'exposition de la société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 1,7 million de dollars pour l'exercice 2013-2014.

Depuis le 1er octobre 2008, les emprunts en dollars américains ont été qualifiés d'instrument de couverture de l'investissement réalisé dans Avanquest North America. A ce titre, les variations de change sur les emprunts en dollars américains concernés sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global ».

Deux emprunts des banques SG et LCL datant de 2006 d'Avanquest avaient une partie libellée en dollars pour des montants respectifs de 0,7 million de dollars et 0,6 million de dollars. En mars 2015, ces emprunts ont été convertis en euros. En conséquence, il n'existe plus de risque de change sur ces deux emprunts.

Les taux de change du dollar et de la livre sterling ont connu une forte variation ces derniers mois impactant significativement le résultat financier du Groupe dont certaines filiales sont au Royaume-Uni et aux Etats-Unis :



4.5.2. Risque de Taux d'intérêt

Les emprunts bancaires contractés par Avanquest (14,3 millions d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois pour la partie tirée en euros (13,3 millions d'euros) ou le Libor 3 mois pour la partie qui était tirée en devise (1,3 million de dollars soit 1,0 million d'euros).

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (solde de 2,2 millions d'euros) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain.

Les autres emprunts sont à taux fixe.

Une variation des taux d'intérêt de 1 % aurait un impact de 0,2 millions d'euros sur les résultats du Groupe.

Afin de protéger les résultats du Groupe contre les variations de taux à la hausse, des couvertures ont été mises en place lors des années précédentes. Aucune nouvelle couverture n'a été mise en place lors de l'exercice 2013-2014 et aucune couverture ne subsiste à ce jour.

4.5.3. Risque sur les Actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 109 974 actions au 23 mars 2015, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

4.6. Risques Technologiques

4.6.1. Risques liés à la concurrence et à l'innovation

Avanquest intervient dans un marché concurrentiel qui se caractérise par une évolution rapide des technologies ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services.

Dans ce cadre, certains des concurrents d'Avanquest pourraient disposer de moyens techniques et de ressources en matière de développement et de commercialisation supérieurs à ceux de la Société. L'arrivée de nouveaux concurrents agissant sur les mêmes marchés que la Société pourrait également affecter les parts de marché d'Avanquest de manière défavorable.

Par ailleurs, la Société doit anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché et être en mesure de maintenir sa capacité d'innovation afin de maintenir et de développer son activité et sa croissance.

Afin de faire face à ces risques, la Société effectue des efforts importants en matière de développement et de dépenses en recherche et développement (voir Chapitre 11). Avanquest est donc confiante quant à sa capacité à pouvoir répondre aux défis liés au marché dans lequel elle évolue et dans son aptitude à proposer des produits innovants afin de conserver un avantage concurrentiel significatif sur son secteur d'activité.

4.6.2. Risques technologiques

Avanquest possède en propre la technologie et le savoir-faire de ses produits et services et ne dépend donc pas de source externe. Avanquest considère que l'évolution des technologies est correctement appréhendée dans le secteur du logiciel, tout au moins pour les trois prochaines années.

Les risques techniques liés aux logiciels sont peu importants. En effet, les logiciels vendus en OEM ou développés spécifiquement sont validés et approuvés par le client avant la mise sur le marché. Par ailleurs pour les produits complexes destinés aux entreprises, une période de test par le client potentiel est prévue avant finalisation de la vente. Toutefois, compte tenu de la complexité de certains de ses produits qui comportent d'importants développements d'ingénierie logicielle, la Société ne peut exclure que des défauts ou erreurs soient détectées après leur déploiement.

Par ailleurs, du fait de son activité, la Société est exposée de manière continue à des risques liés à la sécurité et au piratage potentiel de ses applications et logiciels. La Société prend toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité de ses produits mais ne peut exclure que ceux-ci soient victimes de défaillances ou de piratages, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités.

Enfin, Avanquest a mis en place une nouvelle stratégie visant à exploiter certains de ses logiciels dans le domaine des objets connectés et à travers des applications mobiles de création digitale personnalisée. Ce recentrage vers des marchés très porteurs devrait permettre à la Société d'améliorer ses résultats financiers et d'accroître son développement. Toutefois, la Société ne peut garantir que les niveaux de croissance actuels de ces marchés à fort potentiel pourront être maintenus dans les années futures.

Afin de se prémunir contre ses risques, Avanquest a mis en place les veilles technologiques et dispose des compétences humaines suffisantes pour lui assurer de pouvoir procéder au lancement de nouveaux produits répondant à l'évolution des technologies et des besoins de la clientèle.

De plus, dans la continuité des années précédentes, Avanquest est certifié « Microsoft Gold Partner » ce qui lui permet un accès en amont aux nouveaux produits ou technologie de Microsoft. Avanquest développe également des applications pour iPhone, iPad, et sous Android.

Pour ce qui concerne les produits qu'Avanquest édite mais ne conçoit pas, Avanquest porte un soin particulier à sécuriser, au travers des contrats d'édition qu'elle signe, l'obtention des nouvelles versions et mises à jour de ces produits ainsi que la correction des éventuels bogues informatiques qui pourraient éventuellement les affecter.

4.7. Risques juridiques, Risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle

En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels et notamment sur les créations de ses salariés, Avanquest bénéficie des dispositions de l'article L.113-9 du Code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des Etats-Unis. En application de celles-ci, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et la rédaction de ses contrats clients, Avanquest attache également un soin particulier dans la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.

Les logiciels d'Avanquest sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP) dans un souci de préservation de ses droits et de lutte contre le piratage informatique. Ils font également l'objet pour les logiciels conçus ou édités aux Etats-Unis d'un dépôt auprès du « Copyright Office ». Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, Avanquest est exposée aux problématiques du « piratage » de ses œuvres. Pour limiter ce risque, Avanquest a mis en place des solutions techniques différentes : mesures de protections techniques (anti-copie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités, système d'activation par clé unique et/ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres. Ces mesures mises en place pour lutter contre le « piratage » ne garantissent pas une protection totale. Celles-ci restent néanmoins suffisamment dissuasives pour limiter de manière très significative ce risque.

En matière de propriété industrielle, Avanquest dispose d'environ 340 marques enregistrées et plus de 2 000 noms de domaine. Les marques considérées comme les plus importantes sont déposées sur l'ensemble du territoire européen, aux Etats-Unis et en Asie. Compte tenu du fort développement à l'international, Avanquest procède régulièrement à l'extension du dépôt de ses marques les plus importantes dans les principaux pays où sont commercialisés ses produits. Avanquest a mis en place un système de surveillance de marques et procède régulièrement à des oppositions à l'enregistrement de marques qu'elle estime porter atteinte à ses droits. Avanquest attache également une vigilance particulière à l'enregistrement de noms de domaines susceptibles de contenir des signes lui appartenant. Comme elle le fait régulièrement, Avanquest a audité son portefeuille, et a mis en place une politique d'optimisation de la gestion de ses actifs de propriété intellectuelle au sein du groupe (marques, noms de domaine, conseils).

Avanquest n'est pas exposé à des risques juridiques spécifiques en dehors de ceux afférents à la propriété intellectuelle, et à sa responsabilité contractuelle, civile et pénale de manière générale.

Les filiales américaine et française ont récemment fait l'objet d'une plainte de consommateurs (aussi appelée « class action ») intentée aux Etats-Unis, dont le retrait du rôle est actuellement en cours, suite à la signature d'un protocole d'accord entre les parties le 29 mars 2015. Le management estimant que cette action était sans fondement et sachant que ce risque était couvert par les polices d'assurance, aucune provision n'avait donc été comptabilisée au 30 juin 2014.

4.8. Risques liés aux Ressources Humaines

Avanquest, comme ses concurrents, est dépendante de ses équipes de professionnels. Les embaucher et les garder peut se révéler difficile dans un contexte concurrentiel. Pourtant Avanquest a un turn-over assez faible et n'a pas de difficulté majeure pour attirer de nouveaux talents. La direction du Groupe associe la majorité de ses cadres et employés aux résultats de l'entreprise par un programme d'attribution d'actions gratuites. En outre les salariés d'Avanquest bénéficient de l'accord de participation prévu par les textes.

Chaque année, des augmentations générales peuvent être accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances.

4.9. Risques Industriels et Risques Liés à l'Environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas ou peu exposée à ce type de risques.

4.10. Assurances – Couverture des Risques

La Société dispose de polices d'assurance, que la direction du Groupe considère adéquate. Ces polices, et leur adéquation sont revues régulièrement et au minimum une fois par an. Avanquest a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, les dommages aux biens et de la responsabilité civile (de la société et des mandataires sociaux). Ces polices sont validées par le comité de direction.

Le montant de la couverture perte d'exploitation d'Avanquest s'élève à 2,5 M€ (avec une franchise de 3 jours de perte d'exploitation). Le montant des couvertures de dommages aux biens est plafonné à 0,6 M€ (avec une franchise variant de 0 à 3 K€ suivant les dommages). Les risques de responsabilité civile de la société sont couverts à hauteur de 10 M€ (avec une franchise variant de 0 à 50 K€ suivant la nature du dommage). La police couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux couvre l'ensemble des mandataires sociaux d'Avanquest et de ses filiales dans le monde à hauteur de 5 M€.

La prime globale pour ces polices est d'environ 29 K€.

Par ailleurs chacune des filiales du groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial, siège social

La dénomination de la société est Avanquest. Elle était antérieurement « Avanquest Software ». Le siège social d'Avanquest est sis :

Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
France
Téléphone : +33 (0)1 41 27 19 70

5.1.2. Forme juridique

Société Anonyme au capital de 2 998 255,50 euros, régie notamment par les dispositions des livres II des parties législative et réglementaire du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques.

5.1.3. Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 329 764 625. Le code d'activité de la société est 5829C.

5.1.4. Date de constitution, durée de vie

La société a été constituée le 28 mai 1984 pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 28 mai 2044.

5.1.5. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, commençant le 1^{er} juillet et finissant le 30 juin.

5.1.6. Objet social (article 2 des statuts)

L'article 2 des statuts définit l'objet de la société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement.

5.1.7. Evènements importants dans le développement de l'activité et la stratégie de la Société

Créée en 1984 sous le nom de BVRP Software, le Groupe Avanquest a été historiquement un éditeur de logiciels qui commercialisait ses produits suivant trois canaux principaux :

- la vente de logiciels au grand public en grande surface (Retail), canal ayant représenté jusqu'à 80 % des ventes ;
- la vente de logiciels au grand public sur internet (Web) développée depuis 2004-2005 ; et
- la vente de logiciels à des entreprises comme Sony Ericsson, Motorola, Earthlink, etc. (BtoB), ces dernières les associant à leurs équipements vendus à leurs clients.

Le Groupe Avanquest continue de commercialiser quelques dizaines de logiciels, dont une partie minoritaire est développée en interne et la majorité est développée par des tiers avec qui le Groupe a signé des accords de licence. Ces logiciels peuvent être classés dans les quatre familles suivantes :

- utilitaires (optimisation du fonctionnement d'un PC) ;

- graphisme et print (conception ou publication assistée par ordinateur) ;
- communication (application pour appareils mobiles, logiciels de synchronisation) ; et
- jeux (essentiellement développés par des tiers).

L'activité historique de la Société déclinant tant en revenus qu'en profitabilité, une nouvelle équipe de management, dirigée par un nouveau Directeur Général, Monsieur Pierre Cesarini, a décidé, en accord avec le Conseil d'administration, d'opérer un repositionnement stratégique de la Société. Celui-ci, présenté en décembre 2013, a pour ambition de :

- recentrer le Groupe sur ses activités en progression et de privilégier leur croissance organique ;
- concentrer ses futurs développements sur des marchés stratégiques significatifs ;
- retrouver une culture produit au sein du Groupe, basée sur l'innovation et la différenciation ; et
- capitaliser sur les atouts de la Société : innovation, dimension internationale et réseau de distribution multicanaux.

Afin d'accompagner ces choix stratégiques, une nouvelle organisation a été mise en place sur l'ensemble du groupe Avanquest au niveau mondial. Elle s'est traduite par la réallocation en profondeur des ressources autour de deux pôles correspondant aux deux marchés désormais prioritaires pour le Groupe : Création Digitale Personnalisée avec notamment le *web-to-print* et le *mobile-to-print* et Objets Connectés.

(i) Création Digitale Personnalisée :

Il s'agit notamment le *web-to-print* (services d'impression à distance des photos) et *mobile-to-print*, la façon la plus simple et la moins chère pour imprimer ses photos depuis son smartphone :

On estime à 1,4 milliards le nombre de photos sont prises chaque jour avec un smartphone, mais elles ne sont presque jamais exploitées. C'est pourquoi, Avanquest a développé FreePrints, une application qui permet d'imprimer gratuitement jusqu'à 500 photos depuis son téléphone mobile.

Ce concept tout à fait unique et novateur a été lancé aux Etats-Unis à l'été 2013 puis en France, Angleterre et Allemagne. A ce jour, plus de 100 millions de photos ont été livrées. Avec un modèle économique basé sur la monétisation de ces nouveaux clients notamment grâce à l'offre complémentaire de services *web-to-print* et la vente de logiciels ou d'accessoires photos, FreePrints permet à Avanquest de proposer une offre unique et très différenciante sur le marché global de la création digitale personnalisée, qui sera déclinée au niveau mondial.

D'autres informations sur cette activité sont disponibles dans le paragraphe 6.1.1.1.

(ii) Objets Connectés :

Forte de son expertise historique en matière de logiciels utilitaires (plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires) et d'outils de synchronisation (plus de 40 millions de téléphones vendus chaque année avec un logiciel Avanquest), Avanquest profite des opportunités offertes par l'explosion des objets connectés (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, mais aussi téléviseurs, consoles de jeux et demain voitures, montres ou lunettes connectées...), pour proposer pour la première fois une solution de gestion de tous les objets connectés à travers le Cloud.

Une première solution cloud «MyDevices» évolution de « MyFix-It » qui s'adresse tant au marché du grand public (BtoC), qu'au marché des professionnels PME, constructeurs électroniques, Assurances, Banques, Distributeurs d'équipements numériques ou opérateurs télécoms (BtoB) sera lancée à la fin de l'été 2015: cette plate-forme logicielle permettra aux utilisateurs d'optimiser de façon centralisée et à distance les performances de leurs appareils connectés (PC, Mac, iOS, Android), d'activer un anti-virus ou de faire un back-up dans le Cloud des contenus de l'ensemble de leurs terminaux.) . Elle sera commercialisée sous forme d'abonnements ou de contrats d'intégration OEM. Dans les deux cas, au-delà de l'accès au logiciel, des services additionnels (support et hébergement en particulier) seront proposés aux clients.

La mise en place de la nouvelle stratégie durant l'exercice 2013-2014 a conduit à modifier l'information comptable sectorielle selon trois Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») : BtoB, BtoC et Web-to-Print. Une partie des écarts d'acquisition de l'UGT BtoC a été affectée à l'UGT Web-to-Print. Ainsi, l'ajustement comptabilisé permet au Groupe de présenter une situation comptable cohérente avec le repositionnement stratégique de son activité.

La nouvelle stratégie a montré des signes encourageants et a permis de préserver le chiffre d'affaires de la Société sur l'exercice 2013-2014.

Le Groupe Avanquest se maintient pour la quatrième année consécutive dans le haut du classement du Panorama Top 250 des éditeurs et créateurs français de logiciels et reste le premier éditeur hors société de jeux de ce classement.

Le chiffre d'affaires des services d'impression digitale (*web-to-print*) a augmenté de plus de 80 % sur l'exercice 2013-2014. C'est sous l'impulsion de la nouvelle direction générale qu'Avanquest se développe sur des marchés stratégiques en forte croissance, comme la création digitale personnalisée. Avec le *mobile-to-print*, Avanquest démontre sa vraie capacité d'innovation en ayant été le premier à amener la dimension mobile dans le marché historique du *web-to-print*.

Son développement sur le marché très porteur des objets connectés, avec le lancement prochainement de MyDevices, démontre également le dynamisme d'Avanquest et sa capacité d'innovation.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

La Société n'a pas acquis de participations dans des sociétés depuis l'acquisition en novembre 2011 de 50 % du capital de la société américaine Arvix LLC, participation qui a été cédée en octobre 2014 pour répondre aux efforts entamés aux fins d'améliorer la structure financière et restructurer le bilan de la Société.

De même, la seule création de filiale intervenue au cours des trois derniers exercices est la constitution de la société EMME SAS afin d'acquérir les activités opérationnelles et actifs détenus par EMME SA le 31 mars 2015 (cf. Section 5.2.3).

Les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement et les dépenses de marketing.

Le Groupe Avanquest a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2013-2014, les dépenses R&D ont représenté 5,1 M€ contre 5,3 en 2012-2013 et 6,2 M€ en 2011-2012.

La R&D capitalisée a représenté 3,0 M€ en 2013-2014 contre 3,2 M€ en 2012-2013 et 3,2 M€ en 2011-2012. Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les principaux investissements en cours portent, comme pour les exercices précédents, sur le renforcement des capacités de recherche développement du Groupe. Les dépenses de R&D sont réparties entre la France (18 %), les Etats-Unis (56 %), la Chine (23 %) et l'Angleterre (3 %).

5.2.3. Principaux investissements planifiés

Il n'existe pas au jour du présent document, d'investissement planifié pour lequel les organes de direction du Groupe ont déjà pris des engagements fermes.

Ces investissements ont été en partie financés par la cession d'actifs non stratégiques :

- La cession de la filiale Carteland négociée fin 2013 et finalisée en février 2014 ;
- La cession en octobre 2014 de la totalité des actifs de sa filiale Arvix détenue à 50 % ; et
- La cession de EMME réalisée le 31 mars 2015 avec transfert des activités opérationnelles sur la nouvelle société créée EMME SAS.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

Avanquest est un développeur et un éditeur de logiciels pour les professionnels et les particuliers, dans des catégories allant de la mobilité aux utilitaires en passant par le multimédia et le graphisme.

Présent au travers de ses filiales en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Avanquest est l'un des éditeurs mondiaux de logiciels grand public. Sa force commerciale lui permet d'adresser l'ensemble des canaux de distribution et des typologies de clients:

- le grand public (BtoC) via la grande distribution, les magasins spécialisés et le web,
- l'impression photo (Web To Print) inclue une activité historique d'impression de photos et d'objets via le web et une nouvelle activité FreePrints (mobile to Print). Dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2013, cette activité était rattachée au BtoC.
- les entreprises (BtoB) avec des équipes dédiées
- et les grands acteurs de la téléphonie mobile et de l'informatique (BtoBtoC) par le biais de licences OEM (Original Equipment Manufacturers).

Pour s'adapter aux évolutions de son marché, le Groupe s'est lancé dans de nouvelles activités et s'est réorganisé autour de deux pôles :

- le développement des logiciels et de services associés dans deux domaines principaux :
 - o la création digitale personnalisée et
 - o le management d'objets connectés
- l'édition et la diffusion de logiciels développés par des tiers qui viennent compléter l'offre des catégories ci-dessus.

Le Groupe a donc décidé de se lancer sur de nouveaux marchés, très porteurs, mais avec des activités à plus faible marge que son métier historique d'éditeur de logiciels.

6.1.1. Développement de logiciels et de services associés

Avanquest se focalise sur deux catégories principales.

6.1.1.1. La Création Digitale Personnalisée

Avec l'acquisition de Nova en 2007, Avanquest a considérablement enrichi la propriété intellectuelle du groupe en matière de logiciels de photo, d'imagerie et de graphisme. Les logiciels d'Avanquest sont des best-sellers dans leurs catégorie aux Etats-Unis : Photo Explosion logiciel de retouche photo ou les logiciels Hallmark et Greeting Card Factory de création de cartes.

Pour capitaliser sur ce catalogue produits, Avanquest a mis en place une division exclusivement dédiée à la création digitale personnalisée : InPixio qui a pour mission de développer l'ensemble des logiciels et applications mobiles autour de l'image commercialisés par le Groupe. En complément de l'offre historique d'Avanquest dans cette catégorie, qui est régulièrement mise à jour avec de nouvelles fonctionnalités (ex : InPixio Photo Clip, InPixio Photo Cut-Out...), cette unité propose trois principales applications mobiles, qui ont connu un fort succès (plus de 2 millions de téléchargements à ce jour) :

- InstaCards, qui permet de créer des cartes postales depuis ses photos mobiles, en format carré
- Photos On TV, la solution la plus simple pour projeter ses photos de son smartphone à sa télévision connectée
- FreePrints pour imprimer gratuitement ses photos depuis son smartphone (jusqu'à 500 photos par an, l'utilisateur ne payant que les frais de port). Cette application dispose d'un fort potentiel de croissance, 1,4 milliards de photos étant prises tous les jours sur les téléphones dans le monde. Elle a déjà été lancée aux Etats-Unis en décembre 2013, puis en Europe (France, en Grande-Bretagne et en Allemagne) où elle se place dans le haut des classements des applications disponibles dans ce domaine.

Avanquest se fixe comme principe d'être multi-plateformes ; l'ensemble de ces applications sont disponibles sur iOS et Android, mais également pour certaines pour Windows Phone.

En parallèle de ces produits, Avanquest s'est lancé en 2008 dans l'offre de services de web-to-print, ou l'impression à distance de ses photos sur différents supports (cartes d'invitations, albums photos, toiles canvas, coques

smartphones...). Sa division PlanetArt a développé aux Etats-Unis une série de sites Internet dédiés à ces services : Photo Affections, My Custom Case, Simply to Impress, Canvas World... Suite à la cession de Carteland en 2014, l'activité de web-to-print en Europe est limitée à la Grande-Bretagne.

L'ensemble de cette catégorie représentait sur l'exercice 2013-2014, environ 38,8 millions d'euros de chiffre d'affaires (24.9 millions d'euros sur le premier semestre 2014-2015) voir sections 9.2 et 9.5.

En s'appuyant sur ces positions solides dans le secteur de la Création Digitale Personnalisée, Avanquest en a fait l'un de ses axes stratégiques dans sa stratégie 2014-2017 présentée en décembre 2013.

6.1.1.2. La gestion des objets connectés

Le développement de logiciels Utilitaires et de logiciels liés à la mobilité sont deux des métiers historiques d'Avanquest. L'ensemble de la gamme de produits sur ces segments est constamment renouvelée et permet au Groupe d'être Gold Partner de Microsoft depuis de nombreuses années.

Côté utilitaires, ses principaux produits - Fix-It (Réparez votre PC), System Suite, Partition Commander (Partitionnez vos disques) ou encore Driver Genius – tournent autour de la sécurité et l'entretien du microordinateur et de la sauvegarde et récupération des données. Ils sont à destination des particuliers et des petites et moyennes entreprises et sont développés par la division VCOM, entièrement concentrée sur cet axe.

Côté mobilité, le produit phare d'Avanquest demeure Mobile PhoneTools qui reste en tête de sa catégorie des logiciels accompagnant les mobiles, Smartphones et cartes 3G, avec plus de 40 millions de téléphones équipés vendus chaque année. En connectant un téléphone mobile à un PC, Mobile Phonetools permet d'exploiter au maximum les nombreuses fonctionnalités des téléphones mobiles que ce soit pour un usage professionnel (Internet, email, fax, SMS, synchronisation Outlook...) ou personnel (musique, sonneries, logs, fond d'écran...).

Afin d'adapter cette offre à la multiplication d'appareils connectés, qui ne sont plus uniquement des micro-ordinateurs, mais également des tablettes, smartphones, téléviseurs, voire même bientôt des montres ou lunettes intelligentes, Avanquest fait évoluer son offre Utilitaires vers le management d'objets connectés.

La dernière version du logiciel Fix-It est accessible à partir d'un site Internet et d'un site mobile et permet d'accéder à distance aux fonctionnalités du produit et offre ainsi la possibilité d'utiliser la même plateforme pour l'ensemble de ses appareils connectés (ordinateurs, tablettes, smartphone...). L'ensemble des données sauvegardées seront hébergées dans le Cloud.

My Devices, évolution de Fix-It et mobile phone tools (MPT) a été développé sous la forme d'une plateforme Cloud sur laquelle un foyer ou une petite ou moyenne entreprise pourra gérer l'ensemble de sa flotte d'objets connectés, bénéficiant pour chacun de fonctionnalités adaptées.

Cette offre sera commercialisée directement par Avanquest ou par l'intermédiaire de ses clients BtoB, en marque blanche ou en contrat de distribution.

Pour appuyer ce développement, Avanquest a fait l'acquisition en 2011 d'Arvix, une entreprise américaine spécialisée dans l'hébergement, mais elle a décidé de la revendre en octobre 2014 pour répondre à des efforts entamés aux fins d'améliorer sa structure financière et restructurer son bilan.

L'activité « Gestion des objets connectés » a représenté 28,2 M€ soit 27,7 % des ventes en 2013-2014 (contre 30 M€ en 2012-2013) et 12,1 M€ soit 20 % des ventes du premier semestre 2014-2015.

6.1.2 Edition de logiciels

Afin d'enrichir son offre produits et de tester certains marchés, le groupe commercialise sur certains territoires les logiciels de partenaires éditeurs qui n'ont pas – contrairement à Avanquest qui est fortement implanté aux Etats-Unis et en Europe - accès aux réseaux de distribution locaux, que ce soit la vente de boîtes dans les réseaux de distribution classiques (grossistes, multi-spécialistes, VPC, grande distribution...), la vente de licences auprès des entreprises ou la vente en téléchargement sur Internet.

Avec des équipes expérimentées, déployées mondialement et travaillant en plus de 30 langues, Avanquest est en mesure de pénétrer rapidement les marchés locaux, pour le compte des divisions logicielles du Groupe ou d'éditeurs partenaires tiers. Avanquest offre à ses partenaires éditeurs une organisation efficace et fiable pour la commercialisation de leurs logiciels. En fonction des besoins de chaque partenaire, il peut prendre en charge tout ou partie d'un lancement produit : vente, marketing, conditionnement, production, assemblage, stockage et transport, services d'assistance technique.

La capacité d'Avanquest à créer des programmes de commercialisation personnalisés permet à la fois de diminuer les risques des partenaires développeurs, et de réduire les temps d'évaluation des acheteurs.

6.1.3 Canaux de commercialisation

La stratégie du Groupe Avanquest est d'être présente sur chaque territoire majeur dans l'ensemble des canaux de commercialisation (BtoB, BtoC offline et online, OEM).

6.1.3.1 Le commerce électronique (e-commerce)

Le commerce électronique et les différentes possibilités de vendre les produits et services d'Avanquest sur Internet a été le principal axe de développement du groupe depuis quelques années. Avanquest a ainsi développé une expertise pointue en termes de ventes de logiciel sur ses plateformes e-commerce et de services comme l'hébergement de sites web ou le web to print. L'e-commerce constitue un fort vecteur de croissance rentable pour le Groupe.

Depuis l'ouverture de sa première boutique électronique, Avanquest s'est imposé comme un acteur majeur du e-commerce de produits électroniques, aussi bien pour la vente que pour le téléchargement de logiciels.

Avec ses 20 sites, traduits en 7 langues, dont le principal www.avanquest.com, le groupe vend via ce canal 1,5 millions de logiciels par an. 2 millions d'internautes s'y connectent chaque mois.

D'abord destinés aux logiciels Avanquest, ces sites d'e-commerce proposent à sa base de 11 millions de clients, destinataires de ses emailings promotionnels, des produits de partenaires ou depuis peu des accessoires électroniques.

Le commerce électronique permet au Groupe d'élargir sa présence géographique directe, en vendant de manière sécurisée et fiable, ses produits dans 150 pays dans le monde.

Le groupe a subi depuis l'exercice 2013-2014 et surtout pendant le premier semestre 2014/15 un surenchérissement des coûts d'acquisition des clients sur ce marché. Ainsi, pour réaliser le même niveau de chiffre d'affaires, le groupe a dû encourir des charges de marketing plus élevées.

L'activité « online » a représenté 54 % des ventes en 2013-2014, grâce notamment aux secteurs les plus porteurs que sont le « web to print ». En 2013-2014, il représente un chiffre d'affaires de 54,6 millions d'euros (contre 45,6 en 2012-2013).

6.1.3.2 Les ventes OEM

Les ventes de logiciels que réalise le Groupe par ce canal proviennent d'accords OEM (Original Equipment Manufacturer) conclus avec les grands opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès internet, les fabricants de micro-ordinateurs, d'assistants personnels, de téléphonie mobile ou de périphériques et accessoires mobiles. Les logiciels sont ici intégrés aux matériels des constructeurs ou à l'offre des fournisseurs de services pour apporter de nouvelles fonctionnalités et offrir convivialité et sécurité notamment. Il s'agit ici de ventes de licences, ou bien sous la forme de logiciel « as a service » avec souscription d'abonnements auprès des opérateurs.

Les ventes en OEM d'Avanquest ont représenté environ 3 % du chiffre d'affaires en 2013-2014, en baisse d'environ 19 % (à taux de change constant) par rapport l'exercice précédent.

Les principaux contrats OEM sont avec Darty, Earthlink ou Sony. Ce sont les logiciels de mobilité et convergence multimédia, ainsi que les utilitaires (gamme Fix-It) qui séduisent particulièrement nos partenaires OEM. Pour les clients OEM d'Avanquest, ces solutions innovantes, développées exclusivement pour leur technologie et services spécifiques, sont autant d'avantages compétitifs qui augmentent la valeur de l'offre proposée à leurs clients, les utilisateurs finaux.

6.1.3.3 La vente aux entreprises

Les ventes aux entreprises (activité BtoB) sont réalisées essentiellement par la filiale anglaise Process Flows qui propose des solutions de gestion de documents. Les clients sont de grands groupes, des institutions financières et des organismes publics anglais. L'activité Process flows représente un chiffre d'affaires de 15,6 M€ en 2013-2014, en très légère baisse.

6.1.3.4 La vente aux réseaux de distribution offline

Avanquest est un acteur indépendant majeur de la distribution dans les canaux « retail ».

Les ventes sont réalisées directement auprès des enseignes de la grande distribution (Wal Mart, Carrefour...), et également auprès des multi spécialistes (FNAC, PC World, Office Depot, Staples...) ou des distributeurs spécialisés (Ingram, Tech Data, Koch...).

L'activité offline (en magasins) a connu une forte baisse ces dernières années, impactée par la mutation profonde du marché vers les ventes sur internet. Les ventes sur les canaux « retail » ont ainsi baissé de 25 à 30 % par an, parfois plus sur certains territoires. Elles ont représenté 31 % des ventes en 2013-2014, contre 60 % quatre ans auparavant.

6.2. Principaux marchés

Le groupe Avanquest opérant sur des marchés diversifiés tant en termes de gamme produits que de zones géographiques, il n'existe pas ou peu d'informations pertinentes sur ces marchés.

6.2.1. Marché de la création digitale personnalisée

Le marché des logiciels permettant les retouches photos, la réalisation de cartes de vœux, cartes d'anniversaire, etc. et de scrapbooking connaît un énorme succès dans les pays anglo-saxons, et les pays d'Europe Continentale commencent à prendre goût à ces loisirs créatifs. On estime par exemple à 9 milliards de dollars le montant du marché des seules cartes et invitations aux Etats-Unis.

Sur ces segments, Avanquest avec ses logiciels de marques Hallmark ou Nova figure clairement parmi les leaders aux Etats-Unis avec des positions de marché bien souvent devant ses principaux concurrents. Les autres concurrents d'Avanquest sur ce marché sont des éditeurs spécialisés sur un segment en particulier Adobe, Serif, Arcsoft ou encore Sonic Solutions mais aussi des éditeurs généralistes dont la stratégie est de proposer une large gamme à des prix inférieurs à ceux des spécialistes (Focus Multimedia, Individual Software, Cosmi, etc.).

Sur les services de web-to-print, qui connaissent un fort développement notamment aux Etats-Unis (plus de 60 % de croissance annuelle) dans un marché estimé à plus de 10 milliards USD, Avanquest se trouve face aux grands acteurs de ce segment comme Shutterfly ou Vistaprint ou des acteurs plus locaux comme PlanetCards ou Wunderkarten. Pour se différencier, le Groupe entend investir massivement dans le mobile-to-print, à travers notamment l'application FreePrints, là où peu d'entre eux sont encore actifs avec un modèle économique pertinent.

Le potentiel sur ce marché est grand, à savoir 1,4 milliards de photos sont prises chaque jour avec un smartphone, mais elles ne sont presque jamais exploitées. Les réseaux de partage de photos sont utilisés par plus de 100 millions de personnes à travers le monde. Le marché de l'impression photo est estimé à plus de 10 milliards de dollars. Alors que le panier moyen d'une commande web-to-print se situe autour de 30-40 USD et cible les catégories CSP+, le mobile-to-print dispose d'une assise plus large, grâce à la forte pénétration du smartphone, y compris dans les pays émergents.

C'est pourquoi, Avanquest a développé FreePrints, application mobile tout à fait unique et innovante, qui permet d'imprimer gratuitement jusqu'à 500 photos depuis son téléphone mobile. Ce modèle économique est basé, à la fois sur la marge réalisée sur les frais de port, et surtout la vente de tirages et de formats supplémentaires. Pour rappel, seul le format 10x15 est gratuit, il existe au sein de l'application 9 autres tailles d'impressions qui sont payantes. ainsi que sur la monétisation de ces nouveaux clients vers des offres complémentaires de web-to-print plus rentables ou d'accessoires photos. Le concept de 45 tirages chaque mois, non cumulable d'un mois sur l'autre avec un support dédié pour tous les pays ouvert tous les jours de la semaine, incite fortement à une consommation régulière et à une fidélisation de la clientèle. FreePrints permet à Avanquest de proposer une offre unique et très différenciante sur le marché global de la création digitale personnalisée, qui sera déclinée au niveau mondial. Ce marché est très porteur mais nécessite d'importants investissements marketing pour acquérir des nouveaux clients. La stratégie du Groupe est donc d'investir pour acquérir une base clients importante puis de les fidéliser et les orienter vers d'autres offres à plus forte valeur ajoutée.

Il n'existe pas d'acteur significatif sur le marché car les spécialistes de l'impression photo ne sont présents que sur le web et ne proposent pas de service de mobile-to-print.

De manière prospective, ce marché peut être élargi à l'impression 3D dont le potentiel estimé à l'horizon 2021 est de 30 milliards de dollars.

Les ventes de l'activité « création digitale personnalisée » ont représenté 38,2 % des ventes en 2013-2014 et connaissent une forte progression grâce notamment aux secteurs les plus porteurs que sont le « web to print » qui évolue vers le « mobile to print » et les offres dématérialisées de gestion des objets connectés.

Le paragraphe 9.1 décrit précisément l'évolution du CA de cette activité et son évolution.

6.2.2. Marché de la gestion des objets connectés

Selon une étude de marché 2014 d'IC Insights, la production mondiale de produits électroniques passera de 1,4 milliards de dollars en 2013 à 1,7 milliards en 2017. Les smartphones, PC et tablettes représentent environ 50 % de ce marché.

Par ailleurs, au-delà des produits informatiques traditionnels, le marché des objets connectés est en plein essor : vêtements, voiture, jouets, maison, santé... GFK (institut d'études de marché et d'audit marketing) annonce que les ventes devraient dépasser 2 milliards d'objets entre 2015 et 2020.

C'est pourquoi Avanquest, éditeur incontournable de logiciels « Grand public », positionné famille et maison, décide de se positionner sur ce marché en forte progression, en s'appuyant sur ses principaux atouts : sa dimension internationale, sa technologie et son réseau de distribution multicanal.

Le marché des logiciels de sécurité & utilitaires regroupe des familles diverses de produits : les logiciels de sécurité, de maintenance système et de sauvegarde de données.

La gamme sécurité se compose principalement des logiciels SystemSuite™ Professional, Fix-It Utilities™ Professional et Double Anti Spy. SystemSuite™ comprend un anti-virus, un anti-spyware, un anti-spam et un firewall ainsi que des outils de diagnostic. Fix-It Utilities™, qui offre des outils de protection et de diagnostic, représente plus de 60 % du marché de maintenance système américain.

Les concurrents d'Avanquest sur ce marché sont Iolo (Tune-up), Symantec, McAfee ou encore Kaspersky.

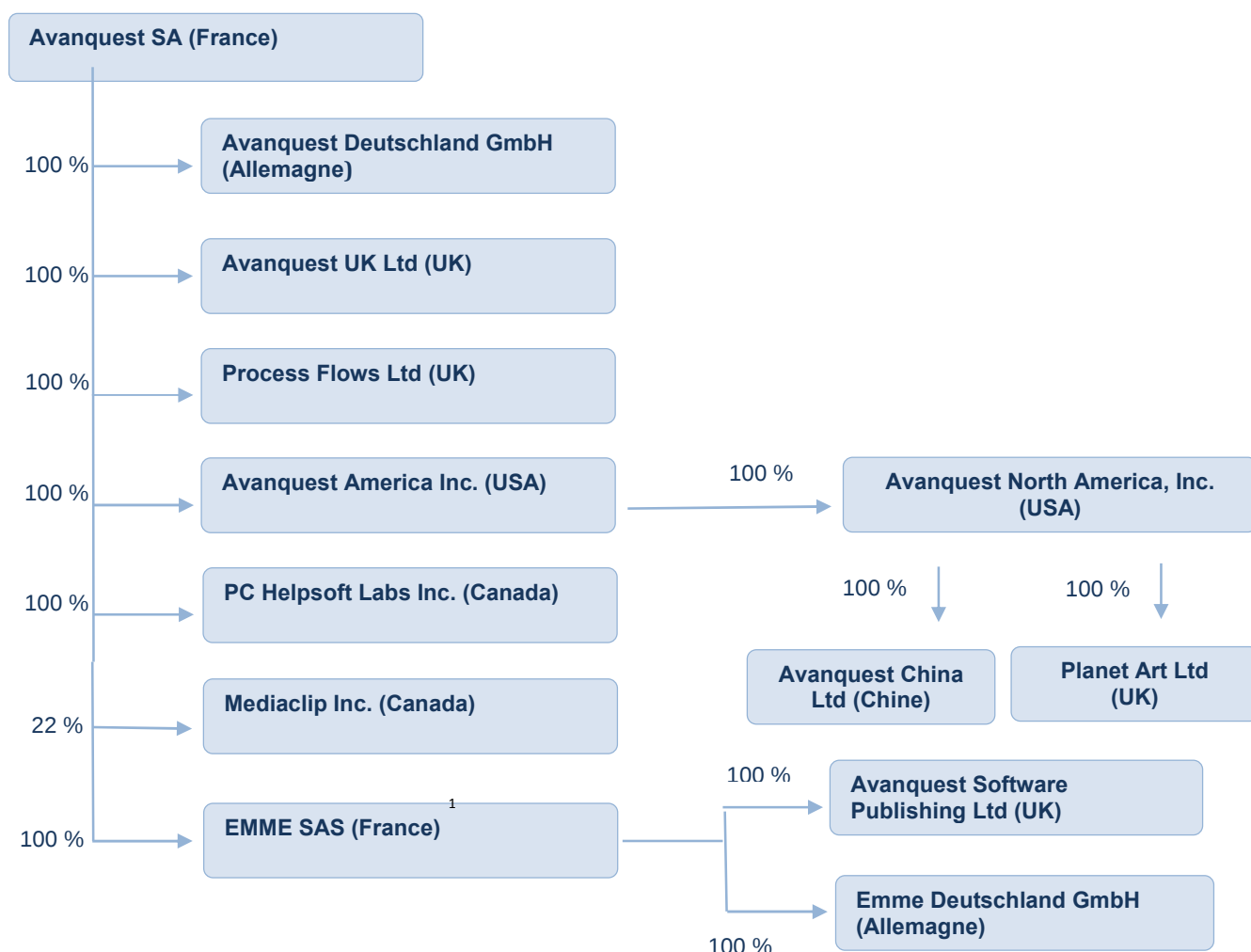
Comme Avanquest, l'ensemble de ces acteurs ont effectué la migration de leurs logiciels sur le Cloud, mais peu d'entre eux offrent des plateformes intégrées de management d'objets connectés. Sur ce marché, Avanquest aura également comme concurrents les fabricants eux-mêmes qui offriront leur propre solution de gestion.

Avec la multiplication d'objets connectés – 50 milliards estimés en 2020 – la création de valeur de ce marché est estimée à 1,9 trillions de dollars.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme juridique au 1^{er} avril 2015

Les pourcentages indiqués ci-dessous sont relatifs à la quote-part de détention en capital et en droits de vote des principales filiales.



Au 1^{er} juillet 2013, Micro Application SA a fait l'objet d'une TUP en faveur d'Avanquest SA, ainsi que Anten Sarl, en faveur d'EMME SA. Avanquest Software USA Inc. a été fusionnée dans Avanquest North America. Au mois d'octobre 2014 Avanquest Software Canada Inc. a fait l'objet d'une dissolution.

Au cours de l'exercice 2013-2014 et depuis la clôture de celui-ci, le Groupe a procédé à la cession d'actifs non stratégiques :

- Cession de Carteland, spécialisée dans l'impression et la vente en ligne de faire-part et cartes, basée à Aix-en-Provence, au Groupe Editor le 7 février 2014 ;
- Cession des actifs d'Arvixe (détenue à 50 %) le 31 octobre 2014 ; et
- Cession de EMME SA (détenue à 97,54 %) à Financière de Participation Industrielle (SFPI), l'activité et les actifs d'EMME ayant été rétrocédés par SFPI à une filiale du Groupe nouvellement constituée, EMME SAS (809 966 500 RCS Nanterre), le 31 mars 2015

D'autres cessions pourraient être engagées par la Société pour améliorer sa structure financière.

7.2. Organigramme fonctionnel

Direction du Groupe

¹ Créée en mars 2015 en vue de la reprise des actifs opérationnels de EMME SA

Bruno Vanryb : Président du Conseil d'administration

Pierre Cesarini : Directeur Général Groupe

Philippe Misteli : Directeur Administratif et Financier Groupe

Division Création Digitale Personnalisée

Roger Bloxberg : CEO USA

Todd Helfstein : co-CEO USA

Division Management des Objets Connectés

Kevin Bromber : Directeur Division

Activités Offline

Roger Bloxberg et Todd Helfstein : Co-Directeurs des activités USA

Paolo Caletti : Directeur des Opérations Allemagne

Steve Powell : Directeur des activités Retail anglaises

Division e-commerce

Olivier Thirion : Directeur des activités e-commerce

Phil Schnyder: Director Online Business Development

Division B to B

Chris Thompson: Managing Director Process Flows

7.3. Relations mère-filiales

Avanquest SA est la maison mère du Groupe. Outre une fonction de holding, détenant les participations directement ou indirectement dans l'ensemble des filiales du groupe, Avanquest assure un certain nombre de fonctions opérationnelles bénéficiant à l'ensemble du Groupe (direction générale, R&D, ventes e-commerce, ventes OEM et ventes offline).

Les activités de recherche et développement sont assurées par différentes entités du Groupe. Certains produits sont développés par les équipes d'Avanquest, la maison mère. Les filiales vendant les produits développés par Avanquest reversent donc des royalties proportionnelles au montant des ventes. De manière plus générale, la propriété des logiciels reste généralement à l'entité ayant développé le logiciel, les autres filiales lui reversant des royalties en fonction des ventes réalisées.

Par ailleurs Avanquest a mis en place des conventions de trésorerie avec chacune des filiales afin de financer, si nécessaire, leurs besoins en fonds de roulement et leurs investissements.

Avanquest assurait pour le compte d'EMME SA diverses prestations administratives telles que la tenue de la comptabilité ou le secrétariat juridique. Ces prestations étaient faites à des conditions normales de marché et faisaient l'objet soit d'une facturation mensuelle forfaitaire révisable, soit d'une refacturation à hauteur des coûts supportés par Avanquest imputables à cette filiale. Dans le prolongement de la cession de cette filiale, Avanquest assurera des prestations similaires pour EMME SAS qui a acquis l'activité et les actifs d'EMME SA.

Certains contrats d'édition multi-territoires étant gérés par Avanquest, celle-ci se charge de déclarer et de verser les royalties à l'éditeur pour le compte de ses filiales.

Présentation des principales filiales

France : Suite à la cession d'EMME SA, les activités françaises sont réalisées au travers de deux sociétés :

Avanquest SA assure les ventes en OEM pour le territoire européen, les ventes sur les sites de e-commerce du groupe (hors Etats-Unis) et, suite à la fusion avec Micro Application, les ventes en grande distribution et distribution spécialisées en France. Avanquest regroupe également les équipes de R&D françaises.

Emme SAS : filiale à 100 % d'Avanquest. Cette société a été créée en mars 2015, en vue de la reprise des actifs opérationnels de la société EMME SA et détient des participations dans EMME Deutschland en Allemagne et Avanquest Software Publishing Ltd au Royaume-Uni.

Royaume-Uni : La Société a des participations, directes et indirectes (via EMME SAS et Avanquest America Inc.), dans trois sociétés situées au Royaume-Uni

Process Flows Ltd a été constituée en fusionnant huit des sociétés anglaises acquises depuis 1998. La société s'adresse principalement aux grands comptes et aux PME. Elle gère également une plateforme de commerce électronique dédiée aux entreprises anglaises.

Avanquest Software Publishing Ltd, leader au Royaume-Uni sur le marché « retail » est spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels et produits multimédia interactifs grand public.

Avanquest UK Ltd. Cette entité gère les aspects techniques de la plateforme de commerce électronique.

Etats-Unis : La Société a des participations, directes et indirectes (Avanquest America Inc.), dans deux sociétés situées aux Etats-Unis

Avanquest North America Inc. Cette entité résulte de la fusion de 8 sociétés acquises ou créées aux Etats-Unis depuis 2000. Avanquest North America Inc. est basée en Californie et est un des tout premiers éditeurs américains dans le domaine des logiciels utilitaires des logiciels de gestion des images et du graphisme.

Avanquest North America représente Avanquest aux Etats-Unis pour le marché Retail (auprès de plus de 10 000 magasins dont Wal-Mart, Staples, Office Depot...), OEM et e-commerce. Elle gère également les cinq sites de l'activité Web to print.

Planet Art Ltd : société dont le cœur d'activité est le développement d'outils d'impression et de créations numériques se développe sur le marché de la création digitale personnalisée.

Chine : La Société a une participation indirecte (via Avanquest America Inc.) dans une société située en Chine

Allemagne : La Société a des participations, directes et indirectes (via EMME), dans deux sociétés situées en Allemagne

Avanquest Deutschland GmbH regroupe les activités des sociétés MediaGold (acquise en 2003) et Magnaways (acquise en 2005). La société commercialise en Allemagne l'ensemble de l'offre produits du groupe sur les canaux retail, commerce électronique et ventes aux entreprises.

Avanquest China Ltd, implantée à Shanghai, Avanquest China constitue un des pôles de R&D du groupe Avanquest.

Canada : La Société a des participations directes dans trois sociétés situées au Canada

PC Helpsoft Inc., société acquise en 2011, spécialisée dans les ventes en e-commerce sur le territoire nord-américain.

Chaque filiale compte dans son conseil d'administration, un ou plusieurs membres de l'équipe de direction du Groupe Avanquest.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du Groupe Avanquest sont relatives à des agencements, des installations et du matériel de bureau et informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges en dehors des loyers et des charges locatives.

8.2. Questions environnementales

L'activité d'Avanquest n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Principaux événements de l'exercice 2013-2014

La Société a annoncé en décembre 2013 un repositionnement stratégique du Groupe centré sur la création digitale personnalisée, en particulier le *web-to-print* et le *mobile-to-print* (services d'impression de photos à distance) et sur la gestion des objets connectés.

Cette nouvelle stratégie a montré des signes encourageants et a permis au Groupe de retrouver une trajectoire de croissance sur l'exercice 2013-2014 (chiffre d'affaires en hausse de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent et +5,2 % à périmètre et taux de change constants).

L'augmentation du chiffre d'affaires a été portée sur cet exercice par la hausse de 29,4 % (+37,7 % en données pro-forma) du revenu lié à la création digitale personnalisée.

Le lancement de nouveaux produits dans le domaine de la gestion des objets connectés (exemple : MyDevices), bien que décalé à la fin de l'été 2015 devrait ouvrir la voie à de nouveaux leviers de croissance.

La baisse du chiffre d'affaires « Retail » s'est poursuivie en 2013-2014 (-15,2 % par rapport à l'exercice précédent).

Toutefois, la marge brute du Groupe est en baisse sur l'exercice, principalement en raison du lancement du nouveau service FreePrints (*mobile-to-print*), qui, de par son modèle économique, a structurellement une plus faible marge.

L'exercice a également été marqué par une hausse significative du coût d'acquisition clients des ventes de logiciels online, ce qui a également impacté le Résultat Opérationnel du Groupe en 2013-2014.

Le Résultat Opérationnel Courant affiche une perte de 4,6 millions d'euros. Le résultat net représente une perte de 42,6 millions d'euros après impact d'une dépréciation du goodwill d'un montant de 31,9 millions d'euros.

9.2. Situation Financière au 30 juin 2014

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 101,6 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2012-2013 (+5,2 % à périmètre et taux de change constants), un Résultat Opérationnel Courant en perte de 4,6 millions d'euros et un résultat net en perte de 42,6 millions d'euros.

Chiffre d'affaires / Marge brute

En M€	2013-2014	2012/2013 <i>ajusté</i>
Chiffre d'affaires	101,6	100,2
Marge brute *	55,5	56,9
% du CA	54,6 %	56,8 %
Résultat opérationnel courant	-4,6	-1,2
Résultat net	-42,6	-65,9
Résultat net par action	-2,03	-3,53

* chiffre d'affaires – coûts des marchandises vendues

Chiffre d'affaires

En M€	2013-2014	% du Total	2012/2013	Variation
Création digitale personnalisée	38,8	38,2 %	30,0	+29,4 %
Gestion des objets connectés	28,2	27,7 %	30,0	-6,1 %
Autres	34,6	34,1 %	40,2	-13,7 %
Total	101,6	100 %	100,2	+1,4 %

Le Groupe réalise près de 85,4 % de son chiffre d'affaires à l'international : 48,1 % aux Etats-Unis, 21,6 % au Royaume-Uni, 14,6 % en France, 7,5 % en Allemagne et 8,2 % dans le reste du monde.

Au 30 juin 2014, le taux de marge brute (en % du chiffre d'affaires) s'est élevé à 54,6 % contre 56,8 % au titre de l'exercice précédent, reflétant notamment le lancement de l'activité *mobile-to-print*.

Bilan

ACTIF En M€	30/06/2014	30/06/2013	PASSIF En M€	30/06/2014 **	30/06/2014 (publié)	30/06/2013
Goodwill	22,8	58,9	Capitaux propres part du groupe	1,3	2,0	35,7
Autres actifs non-courants	8,4	10,8	Intérêts minoritaires	1,3	0,5	1,2
Actifs courants	23,3	22,9	Passifs non-courants	3,9	3,9	28,6
Trésorerie et équivalents	10,6	4,8	Passifs courants*	58,6	58,6	31,9
Total Actif	65,1	97,4	Total Passif	65,1	65,1	97,4

*En raison du non-respect d'un covenant, les dettes bancaires de la maison mère ont été reclassées en passif courant au 30 juin 2014.

** après correction d'erreur sur ventilation part du groupe et intérêts ne conférant pas le contrôle

Capitaux propres et endettement du Groupe :

En M€	30/06/2014 **	30/06/2014 publié	30/06/2013
Capitaux propres part du Groupe (CPG)	1,3	2,0	35,7
Endettement net	18,0	18,0	24,2

** après correction d'erreur sur ventilation part du groupe et intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 30 juin 2014, les capitaux propres du Groupe ressortent à 1,3 millions d'euros. La trésorerie du Groupe s'élève à 10,6 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros au 30 juin 2013, soit une variation de +5,8 millions d'euros, notamment grâce aux augmentations de capital réalisée le 27 juin 2014 (5,9 millions d'euros ayant été levés avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires) et le 12 septembre 2014 (2,6 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires), aux produits des programmes d'Equity Line mis en œuvre au cours de l'exercice et à la cession le 6 février 2014 de l'intégralité des titres de sa filiale, Carteland.

En M€	30 juin 2014	30 juin 2013
<i>Dettes bancaires Maison Mère</i>	<i>17,1</i>	<i>17,9</i>
<i>Dettes bancaires Filiales</i>	<i>3,4</i>	<i>3,7</i>
Dettes bancaires	20,5	21,6
Obligations convertibles	4,0	4,0
Autres dettes financières	3,6	3,1
Intérêts courus	0,5	0,4
Total des dettes financières	28,5	29,0
Trésorerie	10,6	4,8
Endettement net	18,0	24,2

Au 30 juin 2014, les dettes financières sont de 28,5 millions d'euros contre 29 millions d'euros au 30 juin 2013.

Suite au non-respect de l'un des covenants figurant dans la documentation contractuelle conclue avec ses établissements de crédit (ie, le ratio « *Dettes Nette Consolidée / Capitaux Propres* », étant précisé que le ratio « *Dettes Nettes / CAF* » a fait l'objet d'un « *covenant holiday* » courant jusqu'à l'issue de l'exercice 2013-2014), la Société a initié des discussions avec ses différentes banques. Le 18 décembre 2014, celles-ci ont accordé un *standstill* courant jusqu'au 15 février 2015 relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers, lequel a été prorogé à cinq reprises, la dernière prorogation courant jusqu'au 30 avril 2015. Le 22 avril 2015, la Société est parvenue à un accord global de restructuration de son endettement avec ses différentes banques, créancier en compte courant d'actionnaire et certains investisseurs (cf. section 9.6).

9.3. Résultats de l'exercice 2013-2014

Résultat opérationnel courant

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Groupe a connu une hausse des coûts marketing liés d'une part, à la mise en œuvre de son repositionnement stratégique et au développement de ses nouveaux produits (notamment la création digitale personnalisée) qui ont nécessité de nombreux investissements afin de développer au plus vite la base clients et d'autre part, le Groupe a dû faire face à une hausse des coûts d'acquisition clients pour la vente de logiciels online. Ainsi, le total des frais commerciaux et marketing augmentent de 16,2 % pour s'élever à 28,4 millions d'euros.

Les frais généraux et administratifs de l'exercice s'élèvent à 18,9 millions d'euros et sont en baisse de 8,0 % par rapport à l'exercice précédent grâce aux efforts de réduction de coûts.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2013-2014 présente une perte de 4,6 millions d'euros contre une perte de 1,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Résultat net

Après prise en compte de la dépréciation du *goodwill* (31,9 millions d'euros), des coûts de restructuration de 1,6 million d'euros liés au repositionnement des activités, du résultat financier négatif de 1,4 million d'euros, et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net pour l'exercice 2013-2014 est en perte de 42,6 millions d'euros contre une perte de 65,9 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

9.4. Situation financière au 31 décembre 2014

La nouvelle répartition du chiffre d'affaires avec l'évolution du poids des activités web to print et mobile to print à plus faibles marges explique la contraction du taux de marge brute de 6,7 points par rapport au premier semestre 2013-2014.

Le résultat opérationnel courant du premier semestre 2014-2015 affiche une perte de 4,1 millions d'euros contre un profit de + 0,7 millions au premier semestre de 2013-2014 qui s'explique par des coûts marketing très élevés, notamment avec les investissements inhérents au déploiement de FreePrints ainsi que l'accroissement des coûts d'acquisition des clients sur le web et le retard pris dans le démarrage de nouveaux produits exemple MyDevices engendrant des coûts d'exploitation sans génération de revenu.

9.5. Résultats semestriels 2014-2015

Au premier semestre 2014-15, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 60,6 M€, ce qui représente une augmentation de 11,6 % par rapport au chiffre d'affaires du 1er semestre 2013-2014 (+6,8 % à taux de change constants), un Résultat Opérationnel Courant en perte de 4,1 M€ et un résultat net part du Groupe en perte de 5,4 M€.

En M€	2014/2015 6 mois	2013-2014 6 mois
Chiffre d'affaires	60,6	54,3
Résultat opérationnel courant	-4,1	0,7
Résultat opérationnel	1,9	-0,3
Résultat financier	0,7	-0,9
Résultat net	2,0	-1,5
Résultat net part du Groupe	-5,4	-1,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle (Arvixe)	7,4	0,0
Résultat net par action	-0,18	-0,07

Le chiffre d'affaires de l'activité de création digitale personnalisée est en forte croissance pour s'élever à 24,9 M€ sur le premier semestre 2014-2015.

En M€	S1	S1*	Variation	%
	2014-2015	2013-2014		
Création digitale personnalisée	24,9	18,5	6,4	34,6 %
Gestion des objets connectés	12,1	13,0	-0,9	-6,8 %
Autres	23,5	22,8	0,8	3,4 %

Total	60,6	54,3	6,3	11,6 %
--------------	-------------	-------------	------------	---------------

*estimé

La stratégie du Groupe centrée sur la création digitale personnalisée, en particulier le *web-to-print* et le *mobile-to-print* (services d'impression de photos à distance) et sur la gestion des objets connectés a montré des signes encourageants.

- La création digitale personnalisée reste le moteur de croissance du Groupe avec une hausse de +34,6 % (+29 % à taux de change constant).
- Le retard de lancement de MyDevices, combiné à la cession d'Arvix au cours du semestre, explique la baisse de l'activité de gestion des objets connectés de 6,8 % (-8,7 % à taux de change constant).
- Les autres activités augmentent de 3,4 % grâce à l'effet de change mais sont en recul de 2,3% à taux de change constant.

9.6. Principaux évènements depuis la clôture du 1^{er} semestre 2014-2015

Restructuration et discussions avec les principaux créanciers

En dépit d'une réduction de son endettement, le Groupe fait toujours face à une situation de trésorerie difficile.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières s'élèvent à 24,1 millions d'euros, soit une baisse de 4,8 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014. Cette variation s'explique principalement par la conversion en capital de certains comptes courants d'associés pour 2,6 millions d'euros conformément à la note d'opération n°14-0448 du 31 juillet 2014, par les remboursements de dettes bancaires ainsi que par l'impact favorable de l'effet de change.

La Société fait face à un endettement bancaire important dont les remboursements s'accroissent et doit par ailleurs poursuivre le financement de sa nouvelle stratégie, dont les premiers résultats sont prometteurs. Afin de financer ses besoins, la Société a eu recours à plusieurs lignes de crédits et prêts auprès d'établissements bancaires entre 2006 et 2011, dont l'encours au 15 avril 2015 s'élève à 16,5 millions d'euros.

Le management a établi des prévisions de trésorerie jusqu'au 30 juin 2015, dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation. Ces prévisions indiquaient que la Société pourrait faire face à ses besoins de trésorerie d'exploitation jusqu'au 30 juin 2015, sous réserve qu'un accord soit trouvé avec ses créanciers bancaires, qu'il ne soit pas procédé à l'accélération des remboursements bancaires existants (c'est-à-dire une exigibilité anticipée liée au non-respect de *covenants*) mais aussi sous réserve de sursoir à un ensemble d'investissements de croissance.

La Société a initié en octobre 2014 des pourparlers avec ses différents créanciers bancaires en vue de permettre une restructuration de sa dette bancaire. En effet, si le Groupe veut réaliser les importants investissements requis pour être un acteur majeur dans la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés, il apparaît impératif de réduire son endettement.

Durant cette période de négociation, afin d'assurer la stabilité financière et la sécurité juridique de la Société, les Prêteurs ont accordé à la Société un *standstill* pour prévenir une exigibilité anticipée liée au non-respect de *covenants* des financements restructurés, lequel a été prorogé à cinq reprises, la dernière prorogation courant jusqu'au 30 avril 2015.

Parallèlement, la Société a poursuivi la recherche et l'identification d'investisseurs intéressés par une prise de participation au capital de la Société.

Le Conseil d'administration a approuvé la signature par la Société le 22 avril 2015 de l'Accord de Restructuration de son endettement.

Ainsi la Société et ses différentes banques créancières sont parvenues à l'accord suivant pour le traitement de sa dette bancaire :

- (iv) remboursement par la Société d'une somme de forfaitaire de environ 6,6 millions d'euros, soit environ 40 % de la dette bancaire à l'issue de l'opération d'augmentation de capital visée ci-après;
- (v) maintien de la Dette Prorogée de 1,6 million d'euros remboursable *in fine* au 1^{er} mai 2019, sous réserve du cas de remboursement anticipé obligatoire décrit ci-dessous, et portant intérêt trimestriellement, au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2 % l'an, soit environ 10 % de la dette bancaire ; et
- (vi) abandon du solde, soit environ 50 % de la dette bancaire (environ 8,2 millions d'euros).

Par ailleurs, la Société ayant cédé, le 31 octobre 2014, l'intégralité de sa participation dans le capital d'Arvix LLC, celle-ci étant jusqu'alors détenue à 50% par Avanquest North America Inc. et à 50% par des tiers, pour un montant

total de 22 millions de dollars, le paiement final relatif à cette vente en fonction de certains critères de performance d'environ 1,95 millions d'euros a été inclus dans l'accord de restructuration.

Ainsi, si ce paiement final est payé intégralement le 31 octobre 2015, la Société remboursera la Dette Prorogée par anticipation et sans pénalité avant le 31 décembre 2015.

Toutefois, si ce paiement final n'était pas payé à cette date ou si son montant était inférieur à celui de la Dette Prorogée, alors la Société (i) remboursera au prorata par anticipation et sans pénalité la Dette Prorogée pour un montant égal au paiement final et (ii) remboursera le solde au 1^{er} mai 2019.

Enfin, BPI Participations a accepté le traitement suivant de son compte-courant d'actionnaire (lequel correspond aux sommes dues pour le remboursement des obligations convertibles en actions (Code ISIN FR0010844746), soit 3 061 400 euros, qui n'ont pas été remboursées mais mises au crédit dudit compte-courant d'actionnaires) :

(iii) remboursement d'une somme forfaitaire de 635 446 euros à l'issue de l'opération d'augmentation de capital visée ci-avant; et

(iv) abandon du solde (2,4 millions d'euros).

L'Accord de Restructuration prévoit également que la Société va réaliser une augmentation de capital d'un montant brut minimum de 20 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec clause d'extension de 15% et option de surallocation de 15% en cas de demandes excédentaires de souscription, sous réserve (i) du vote des actionnaires à l'Assemblée Générale du 29 avril 2015 et (ii) du visa de l'AMF sur cette opération.

Cette augmentation de capital a fait l'objet des engagements de souscription suivants :

(iii) Pierre Cesarini s'est engagé, s'il demeure des actions non-souscrites, à souscrire ou à faire souscrire par les certains managers du Groupe Avanquest, collectivement (mais sans solidarité entre eux), aux actions non souscrites pour un montant de 2 500 000 euros ; et

(iv) Maslow Capital Partners s'est engagé, s'il demeure des actions non-souscrites, à souscrire ou à faire souscrire par divers investisseurs qualifiés, collectivement (mais sans solidarité entre eux), aux actions non-souscrites pour un montant global de 12 600 000 euros.

Les Parties ont par ailleurs convenues que le montant de l'engagement de souscription des managers pourra être réduit jusqu'à 1 250 000 euros sous réserve que la somme totale des engagements de souscription demeure supérieure à 15 100 000 euros.

La Société a présenté ce Plan de Restructuration à ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2015, lesquels l'ont approuvé (1^{ère} résolution). Le Tribunal de commerce de Nanterre a homologué le protocole de conciliation relatif à cet accord de restauration.

Remboursement des obligations convertibles en action

La Société a procédé le 16 février 2015 au remboursement de la totalité des sommes dues au titre des OCA restant en circulation pour lesquelles le droit à l'attribution d'actions n'avait pas été exercé, soit la somme de 4,945 euros par obligation et 0,299 euro d'intérêts par obligation.

Le principal détenteur d'OCA, représentant environ 67 % des OCA, a renoncé formellement à ce remboursement (soit 3 061 400 euros) et a accepté de porter ces sommes au crédit de son compte-courant d'actionnaire lequel a été inclus dans l'Accord de Restructuration décrit ci-dessus. Ainsi, l'impact immédiat sur la trésorerie de la Société du règlement de ces obligations était de -1 454 648,90 euros.

Cession de EMMÉ SA

Avanquest a conclu le 17 février 2015 avec la société Financière de Participation Industrielle (SFPI) un accord portant sur la cession des 2 455 072 actions Edition Multimédia Electroniques (EMME SA) qu'elle détient, représentant 97,54 % du capital et des droits de vote d'EMME SA. La réalisation de cette opération était notamment conditionnée par l'obtention de la levée du nantissement consenti par Avanquest sur ces titres au profit de l'une de ses banques de financement, Arkéa Banque E&I.

Cette cession a été réalisée le 31 mars 2015 et SFPI a rétrocédé les actifs opérationnels d'EMME SA à une filiale du Groupe nouvellement constituée, EMME SAS.

Réduction de capital

Les capitaux propres de la Société étant devenus inférieurs à la moitié de son capital social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 12 mars 2015, a décidé, dans sa 10^{ème} résolution, une réduction du capital

social de la Société par réduction de la valeur nominale des actions et a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre cette réduction de capital.

Aussi, le Conseil d'administration a décidé, le 9 avril 2015, de réduire le capital social d'un montant de 26 984 299,50 euros pour le ramener de 29 982 555 euros à 2 998 255,50 euros par voie de réduction d'un montant unitaire de 0,90 euro de la valeur nominale des 29 982 555 actions composant le capital de la Société, ainsi réduite de 1 euro à 0,10 euro par action.

Le montant de la réduction du capital de 26 984 299,50 euros est imputé sur les pertes de l'exercice clos le 30 juin 2014 affectées au compte « report à nouveau ».

Cette opération a pour objet de permettre l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, compte tenu de l'évolution du cours de bourse de la Société. Elle n'a aucun impact sur le nombre d'actions Avanquest en circulation.

Suspension de la cotation

Le 23 mars 2015, compte tenu des annonces à venir, de la volatilité du cours et au regard du nombre de parties impliquées, la Société a estimé ne plus être en mesure d'assurer l'égalité de traitement et d'accès à l'information et a suspendu la cotation de ses actions sur le marché Euronext Paris.

Après avoir trouvé un accord avec ses créanciers bancaires pour la restructuration de son endettement et annoncé le Plan de Restructuration, la Société a sollicité la reprise de la cotation de ses actions sur le marché Euronext Paris, laquelle est intervenue le 27 avril 2015.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres

Veuillez-vous reporter au paragraphe 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à la Section 20.1.4 du présent document.

Les capitaux propres de la Société étant devenus inférieurs à la moitié de son capital social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 12 mars 2015, a décidé, dans sa 10^{ème} résolution, une réduction du capital social de la Société par réduction de la valeur nominale des actions et a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre cette délégation.

Aussi, le Conseil d'administration a décidé, le 9 avril 2015, de réduire le capital social d'un montant de 26 984 299,50 euros pour le ramener de 29 982 555 euros à 2 998 255,50 euros par voie de réduction d'un montant unitaire de 0,90 euro de la valeur nominale des 29 982 555 actions composant le capital de la Société, ainsi réduite de 1 euro à 0,10 euro par action.

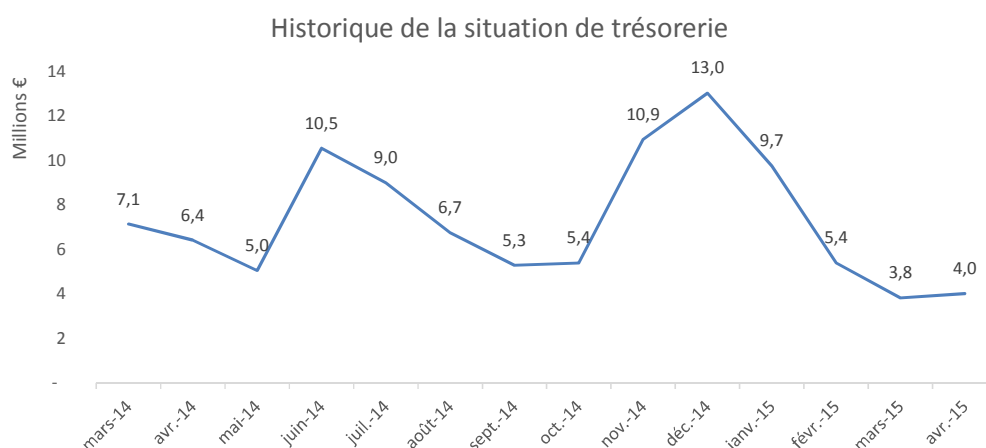
Le montant de la réduction du capital de 26 984 299,50 euros est imputé sur les pertes de l'exercice clos le 30 juin 2014 affectées au compte « report à nouveau ».

10.2. Indication des informations concernant la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie

Durant l'exercice 2013-2014, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont représenté un décaissement de 1,7 M€ (contre un encaissement 0,5 M€ l'exercice précédent), tandis que la trésorerie consacrée aux flux nets d'investissements était de -0,4 M€ (y compris l'impact favorable de l'incidence de variation de périmètre 2,9 M€ (Carteland), (contre un décaissement de 3,1 en 2012-2013 dont 3,4 M€ liés à des acquisitions). Pour se financer, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 8,5 M€ (création d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 5,9 M€, et à l'exercice de BSA dans le cadre du programme d'Equity Line de 3,0 M€ et des frais de transactions liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission -0,5 M€), en complément de l'utilisation des lignes de crédits disponibles pour - 0,3 M€ (2,3 M€ en 2012-2013),

Durant le premier semestre de l'exercice 2014-2015, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation montrent un solde positif de 0,4 M€ qui s'explique par l'amélioration de la variation du BFR de 3,6 M€ (hausse des dettes d'exploitation). Les flux investissements se sont élevés à 2,0 M€ hors incidence de variation de périmètre 6,0 M€ (qui comprend la cession des actifs d'Arvix 14,3 M€, les dividendes versés aux minoritaires -7,0 et la trésorerie d'Arvix - 1,2 M€ au moment de la cession). Le flux de trésorerie lié au financement (-5,9 M€) s'explique par les flux d'emprunts (dont 2,6 M€ de conversion des comptes courants en actions lors de l'augmentation de capital d'août 2014).

Les flux d'exploitation négatifs de l'activité au premier semestre 2014-2015 (hors impact du BFR) s'expliquent notamment par des investissements en marketing pour l'acquisition de clients sur la nouvelle activité *mobile-to-print* (au total, 11,1 M€ ont été investis en marketing au premier semestre 2014-2015 contre 7,9 M€ au premier semestre 2013-2014), ainsi que par des coûts de restructuration (1,1 M€).



Position de trésorerie au 10 avril 2015

10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Veuillez- vous reporter à la Section 4.1 du présent document.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe

Aucune restriction quant à l'utilisation des capitaux du Groupe Avanquest n'a influé sensiblement ou peut influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

10.5. Informations relatives aux sources de financements pour honorer les engagements visés aux Sections 5.2.3 et 8.1

Les engagements visés aux Sections 5.2.3 et 8.1 étant de faible montant, ils seront financés avec la trésorerie disponible de la Société.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La réorganisation des équipes de R&D entamée sur l'exercice 2012-2013 s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013-2014 afin de les focaliser sur les deux secteurs clés d'Avanquest et les rapprocher des équipes opérationnelles et commerciales.

Le contexte encore tendu sur le plan économique n'a pas empêché la poursuite des efforts de R&D notamment sur les futures gammes de produits de l'entreprise, orientées vers les nouveaux modes de revenus.

Ainsi, l'effort maximum a été mis :

- sur les évolutions des produits phares, tels que Mobile Phonetools et Mobile Companion, Fix-It ou Photo Explosion et des services *web-to-print* ; et
- sur l'investissement dans des produits radicalement innovants comme les applications sur iPhone, iPad, Android et Windows Phone 7, tirant parti des nouveaux modes d'utilisation sur les plates-formes mobiles de dernière génération (Fix-It mobile, MyDevices, Instacard, Free Prints, Photo Online)

Tous ces produits ont en commun qu'ils ont le potentiel de générer des revenus récurrents, par opposition à l'acte de vente unique d'un logiciel classique.

La taille des équipes R&D a été optimisée pour faire face à la crise mais leur composition et leur localisation sont restées stables.

Le Groupe Avanquest a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2013-2014, les dépenses de R&D ont représenté 5,1 M€ contre 5,3 M€ en 2012-2013 et 6,2 M€ en 2011-2012.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice

Les tendances observées lors du changement stratégique opéré en 2013 se confirment, avec notamment la baisse des activités historiques du groupe tant en Europe continentale qu'aux Etats-Unis et renchérissement du coût d'acquisition des clients web.

La réalisation du repositionnement stratégique présenté en décembre 2013 et le développement des nouveaux produits ont nécessité de nombreux financements. En effet, la Société a dû investir massivement afin de développer des nouveaux produits différenciant, son marché historique du Retail continuant de décroître et le marché Web étant de plus en plus concurrentiel, réduisant considérablement les marges sur les produits.

La nouvelle stratégie a montré des signes encourageants et a permis de préserver le chiffre d'affaires de la Société sur l'exercice 2013/2014, en raison de la forte croissance observée sur les nouvelles activités de création digitale (*web-to-print* et surtout *mobile-to-print*).

12.2. Tendances, incertitudes, demandes, engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Les perspectives du Groupe Avanquest, indiquées au Chapitre **Error! Reference source not found.**, peuvent être impactées principalement par les évolutions technologiques des marchés sur lesquels opère Avanquest et par le contexte économique mondial.

L'activité du Groupe sera impactée lors de l'exercice 2014-2015 par le retard du lancement de MyDevices, nouvelle plateforme permettant la gestion à distance des objets connectés. Ainsi, le revenu et les résultats attendus de cette nouvelle activité seront en baisse par rapport aux prévisions. Cependant, les premiers contacts avec les principales cibles (assureurs, constructeurs et opérateurs) de la solution MyDevices tendent à confirmer le fort potentiel de cette solution.

Par ailleurs, le Groupe subit depuis déjà plusieurs années une pression sur ses marges brutes du fait de l'augmentation des coûts marketing liés à l'acquisition de clients notamment sur Internet.

Les marges brutes ont ainsi décliné depuis 3 ans de 58% à 52% s'accompagnant d'une décroissance de l'EBIT du Groupe aujourd'hui négatif. Les nouvelles activités sur lesquelles le Groupe veut se concentrer dans les prochaines années conformément à son repositionnement stratégique vont continuer à avoir un impact sur les marges brutes :

- le web-to-print devrait continuer à générer des marges brutes supérieures à 50% dans les 5 années à venir ;
- le Mobile-to-print devrait évoluer de 20% à 30% de marges brutes dans les 5 années à venir ;
- la gestion des objets connectés devrait générer des marges brutes supérieures à 60% dans les 5 années à venir.

Le poids important du revenu du mobile-to-print dans l'évolution du revenu du Groupe aura pour impact de continuer à faire baisser la marge brute globale du groupe mais l'évolution des dépenses marketing à la baisse notamment dans l'acquisition des acquisitions clients du à la forte récurrence des clients mobile-to-Print aura un impact positif dans l'évolution de l'EBIT du groupe pour redevenir, dans les projections du Groupe, positif et supérieur à 10% dans les 3 à 5 années à venir.

Les montants investis dans la réorganisation du Groupe et le déploiement de sa nouvelle stratégie continueront cependant d'impacter fortement les résultats 2014-2015.

Le Groupe attire toutefois l'attention du public sur le fait que l'ensemble de ces chiffres ne constituent pas des prévisions de croissance mais de simples perspectives qu'il pourrait atteindre ou non.

Le Groupe a conclu un accord avec ses principaux créanciers afin de restructurer son endettement et assainir sa situation financière (voir sections 4.1 et 9.6) et pourra également procéder à de nouvelles cessions d'actifs. En parallèle, la Société envisage de procéder à une augmentation de capital d'un montant brut, prime d'émission incluse, comprise entre 20 et 30 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription et clause d'extension de 15% et option de surallocation de 15% en cas de demandes excédentaires, sous réserve du visa de l'AMF sur cette opération.

Cette opération permettrait notamment à la Société de consolider ses fonds propres et financer sa nouvelle stratégie.

13. PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE

En raison d'un marché à faible visibilité et de l'absence d'historique sur ses nouveaux produits, Avanquest ne communique pas de prévisions chiffrées pour l'exercice 2014-2015. Néanmoins, le Groupe observe un retour à la croissance de son chiffre d'affaires, notamment porté par ses nouveaux produits (*web-to-print* et *mobile-to-print* surtout). La Groupe entend poursuivre ses efforts et son repositionnement stratégique afin de renouer avec une croissance durable.

L'exercice 2014-2015 sera une période de transition et le groupe s'appuiera sur d'importants investissements en marketing et R&D concentrés sur les secteurs les plus porteurs de croissance, à savoir la création digitale personnalisée et la gestion d'objets connectés, et d'autre part sur une structure de coûts et de capital optimisée pour faire face aux mutations du marché.

Les montants investis dans la réorganisation du Groupe et le déploiement de sa nouvelle stratégie continueront cependant d'impacter fortement les résultats 2014-2015.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1. Conseil d'administration – Direction Générale

14.1.1. Conseil d'administration

14.1.1.1. Présentation des membres

Le Conseil d'administration est composé par les sept administrateurs suivants :

- Monsieur Bruno Vanryb, Président
- Monsieur Roger Bloxberg,
- Monsieur Philippe Misteli,
- Madame Amélie Faure (administrateur indépendant),
- Madame Ariane Gorin (administrateur indépendant),
- Monsieur Todd Helfstein,
- Monsieur Roger Tondeur.

Suite aux démissions de Monsieur Andrew Goldstein intervenue le 31 décembre 2014, et de Monsieur Olivier Hua, intervenue le 9 mars 2015 et leur non remplacement, le Conseil d'administration comprend actuellement sept administrateurs.

Lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Philippe Misteli en remplacement de Monsieur Philippe Olivier, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Misteli pour la durée du mandat de Monsieur Philippe Olivier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mars 2015.

Par ailleurs, BPI France, représentée par Monsieur Serge Bedrossian, seul membre du collège de censeurs, a démissionné de ses fonctions le 1^{er} août 2014.

Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés mais un représentant est invité aux réunions du Conseil d'administration.

Les deux administrateurs indépendants sont considérés comme tels au regard des critères établis par le Code Middlednext car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne l'ont été au cours des trois dernières années ; ils n'ont pas été client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ; ils n'ont pas été actionnaire de référence de la Société ; ils n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et ils n'ont pas été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil a pris acte des dispositions de loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et a coopté Mesdames Amélie Faure et Ariane Gorin.

Il est précisé qu'il n'existe aucun lien familial entre la Direction générale et les membres du conseil d'administration, ni entre les membres du Conseil d'administration entre eux

Les membres du Conseil d'administration et de la direction générale n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ni l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'ont jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Aucun des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale n'a été associé à des faillites, mises sous séquestre ou liquidations en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance à tout moment des cinq dernières années.

• Monsieur Bruno Vanryb : Président du Conseil d'administration

Depuis la création de l'entreprise en 1984 aux côtés de Roger Politis, Bruno Vanryb est en charge de la direction stratégique du groupe. La forte implication des deux fondateurs dans toutes les étapes du développement d'Avanquest fait que leur parcours est étroitement lié à l'histoire de l'entreprise. Sous leur impulsion, du statut de

pionnière des entreprises de technologie françaises, Avanquest est entrée dans le top 10 des éditeurs mondiaux de logiciels grand public. L'esprit entrepreneurial de Bruno Vanryb se manifeste également dans la vie de la Cité : Bruno Vanryb s'est impliqué dans le milieu associatif, en étant, entre 1998 et 2000, l'un des fondateurs et le Président de Croissance Plus, association dont le but est de faire connaître et de soutenir les jeunes entreprises de croissance. Décoré Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2001, il est élu en juin 2002, Président de MiddleNext, association professionnelle regroupant une centaine d'entreprises, parmi les plus belles valeurs moyennes cotées en bourse, dont elle défend les intérêts auprès des autorités de place, des institutions, des médias et des acteurs de la communauté financière. Il en assure toujours la Présidence honoraire. Bruno Vanryb est membre du Conseil d'Euronext Paris, depuis 2007, au côté de personnalités qui ont, comme lui, la volonté de participer à l'évolution de la Bourse de Paris, et d'agir dans l'intérêt de la Place, des sociétés cotées et de leurs actionnaires. Passionné de nouvelles technologies, de motos et d'art moderne, Bruno Vanryb, ancien ingénieur du son et journaliste intervient régulièrement sur BFM où il commente l'actualité économique et politique tant nationale qu'internationale. Bruno Vanryb est entré en 2009 au Conseil d'administration de Syntec Informatique en qualité de personnalité qualifiée, et a été élu par ses pairs, Président du Collège « Editeurs de logiciels » et fait partie à ce titre du nouveau Comité Exécutif du Syntec

- **Monsieur Roger Bloxberg : Administrateur – CEO d'Avanquest North America.**

Monsieur Roger Bloxberg est le cofondateur de Nova Development Corp avec Monsieur Helfstein, société qu'ils ont fondée il y a plus de 20 ans. Il fait partager à la société sa connaissance dans le domaine de l'édition de logiciels aux USA et codirige à ce titre avec Monsieur Helfstein le pôle d'édition américain d'Avanquest. Roger Bloxberg apporte au groupe Avanquest une parfaite connaissance du marché retail américain et de fortes compétences marketing. C'est l'acquisition stratégique de Nova en 2007 qui a permis au Groupe Avanquest de devenir un acteur incontournable aux Etats-Unis dans le domaine des logiciels grand public.

- **Madame Amélie Faure : Administrateur**

Madame Amélie Faure a fait ses études à AgroParisTech. Après avoir cofondé, en 1990, GeneriX, un éditeur de logiciels, Amélie Faure a accepté en 1999 la direction d'Augeo Software et a relancé sa croissance. Elle dirige ensuite Pertinence, en 2003 qu'elle revend à Intercim, puis, IsCool Entertainment en 2011. Depuis Amélie Faure a rejoint le conseil d'administration de nombreuses entreprises technologiques. Amélie Faure est également administratrice de BBI France.

- **Monsieur Todd Helfstein : Administrateur- Président d'Avanquest North America, Inc.**

Monsieur Todd Helfstein, dirige avec Roger Bloxberg, la filiale nord-américaine d'Avanquest depuis l'acquisition par le groupe de l'éditeur qu'ils ont co-fondé, Nova Development. Profitant de la taille du marché et les opportunités qui sont offertes aux Etats-Unis, Todd Helfstein apporte toute sa connaissance des dernières innovations pour imaginer les technologies de demain. A ce titre, il gère l'un des principaux marchés d'avenir identifié par Avanquest, les services web-to-print, à travers la division PlanetArt.

- **Madame Ariane Gorin : Administrateur**

Madame Ariane Gorin apporte sa connaissance du secteur des technologies et la dimension internationale de son parcours. Après avoir travaillé pour le Boston Consulting Group à San Francisco et à Paris, elle rejoint Microsoft en 2003 où elle a occupé des postes stratégiques au niveau commercial et marketing en France et en Europe. Au cours de sa carrière, Ariane Gorin a acquis une importante expertise dans les produits technologiques pour les particuliers comme pour les professionnels. Depuis mars 2013, elle est vice-présidente en charge du Market Management pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du groupe Expedia, avec la mission de gérer l'activité du groupe et le portefeuille d'hôtels partenaires dans l'ensemble de cette zone.

- **Monsieur Roger Tondeur : Administrateur**

De nationalité suisse, Roger Tondeur a commencé sa carrière il y a plus de 30 ans en tant que Directeur Général chez Wagonlit Travel avant de créer en 1987 MCI, aujourd'hui leader international spécialisé dans la gestion d'associations, d'événements et de communication. MCI, présente en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine. Roger Tondeur est membre de plusieurs associations professionnelles et partenaire d'une société d'investissement dans les secteurs de l'événementiel, du conseil en gestion, du marketing et de la stratégie de marque.

- **Monsieur Philippe Misteli : Administrateur, Directeur administratif et financier**

De nationalité Hollandaise, Philippe Misteli a fait des études de MBA et d'Expertise Comptable à l'Université Erasmus à Rotterdam. Il a principalement occupé la fonction de Directeur Administratif et Financier auprès d'Unilever (à Paris, Amsterdam, New York et Londres), d'EuroDisney, Kaufman & Broad et récemment d'AkzoNobel Trade France. Co-fondateur de la société de gestion Lineis, il est également administrateur de plusieurs sociétés.

Sur un total de sept administrateurs, deux femmes siègent au Conseil d'administration de la Société. Conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, la proportion de 20 % de femmes au Conseil d'administration de la

Société est atteinte. La Société envisage que la composition de son Conseil d'administration sera, en 2017, en conformité avec cette même loi qui exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes, soit une proportion de 40 % de femmes.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

14.1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Président du Conseil d'administration :				
Bruno Vanryb	07/03/1988	AGOA 2015	• <i>Président du Conseil d'administration :</i> ◦ Emme S.A.*. • <i>Administrateur :</i> ◦ Syntec Numérique • <i>Gérant :</i> ◦ Be Brave	• <i>Président du Conseil d'administration:</i> ◦ Avanquest Software Canada Inc.* ◦ PC Helpsoft Labs Inc.* ◦ Process Flows Ltd* • <i>Administrateur :</i> ◦ MCI Group Holding S.A ◦ PlanetArt Ltd (UK)*
Directeur Général :				
Pierre Cesarini	14/05/2013		• <i>Président</i> ◦ LCT Technologies SAS • <i>Gérant</i> ◦ Elendil Sarl ◦ Anarion Sarl	• <i>Président du Conseil d'administration:</i> ◦ Avanquest America * • <i>Administrateur :</i> ◦ Avanquest North America, Inc.*
Administrateurs :				
Roger Bloxberg	28/03/2007	AGOA 2019	Aucun	• <i>Directeur Général et Administrateur</i> ◦ Avanquest North America, Inc. * • <i>Directeur Général :</i> ◦ Planet Art LLC (USA)* ◦ Avanquest America Inc.* • <i>Administrateur</i> ◦ PlanetArt Ltd (UK)*
Amélie Faure	20/07/2012	AGOA 2015	• <i>Président Conseil d'administration :</i> ◦ Augure • <i>Administrateur :</i> ◦ BPI France ◦ Cameleon Software ◦ QuelleEnergie.fr ◦ Distribeo ◦ Riplay	Aucun
Ariane Gorin	10/12/2013	AGOA 2016	Aucun	Aucun
Todd Helfstein	10/12/2013	AGOA 2015	Aucun	• <i>Président et Administrateur :</i> ◦ Avanquest North America, Inc.* • <i>Directeur Général</i> PlanetArt LLC (USA)* • <i>Administrateur</i> ◦ PlanetArt Ltd (UK)*
Philippe Misteli	29/09/2014	AGOA 2018	• <i>Président :</i> ◦ 1050 Partners SASU • <i>Gérant :</i> ◦ PJMM Investissements • <i>Président et</i>	• <i>Administrateur</i> ◦ Crownstone European Properties

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
			<i>Administrateur :</i> - o Lineis SAS <i>Administrateur :</i> • HPC SA	
Roger Tondeur	28/09/2009	AGOA 2015	Aucun	• <i>Président :</i> - o MCI Group Holding S.A • <i>Administrateur :</i> - o Filiales du groupe MCI - o Creative Factory Holding • <i>Président et administrateur</i> - o Event Holding Malta • <i>Associé</i> - o Rely Consulting
Censeur :				

* Sociétés appartenant au groupe Avanquest

14.1.2. Direction Générale - Comités de Direction

Lors de sa séance tenue le 14 mai 2013, le conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Le conseil a ensuite nommé Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général, Monsieur Bruno Vanryb, conservant la fonction de Président.

Monsieur Pierre Cesarini, 51 ans, diplômé de l'ENST (Telecom Paris), a débuté sa carrière au siège d'Apple en Californie, pendant plus de dix ans, où il a notamment participé à la création du PowerMac, le premier Macintosh à base de PowerPC. En 1998, il fonde TempoSoft, fournisseur d'applications intranet de gestion et de planification des RH, qui sera racheté par Oracle en 2005. Depuis 2007, Monsieur Pierre Cesarini était le CEO d'Atego, leader mondial des logiciels embarqués. Il est aussi membre du conseil d'Administration de plusieurs sociétés logicielles françaises (eFront, Kaidara, Mandriva, Aonix). En parallèle, il crée en 2010 Navendis, start-up internet pour une alternative économique aux taxis d'affaires. Pierre Cesarini est également professeur de management à l'Ecole Mines Paris Tech depuis 2010. Son profil de « serial entrepreneur » et sa solide expérience dans le domaine du logiciel et d'Internet correspondent parfaitement à l'esprit d'entreprise et à l'ambition d'Avanquest

La direction du Groupe est assurée par le directeur Général qui s'appuie sur un comité de direction composé des principaux responsables de division et la direction financière du groupe.

14.1.3. Pacte d'actionnaires

La Société n'a pas conclu de convention d'actionnaires avec des tiers et il n'existe pas à sa connaissance de pacte liant certains actionnaires de la société entre eux.

14.2. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.

14.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que l'Assemblée Générale du 12 mars 2015 a approuvé l'ensemble des conventions et engagements listés ci-dessous.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

• CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE NAVENDIS

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Pierre CESARINI, Directeur Général d'Avanquest Software
<i>Autorisation</i>	Conseil d'Administration du 25 septembre 2013
<i>Objet</i>	Convention de prestations de services
<i>Modalités</i>	Le Conseil d'Administration du 25 septembre 2013 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société NAVENDIS prévoyant la fourniture de services de transport pour particuliers et entreprises pour un montant forfaitaire annuel de EUR 5.000 HT.
<i>Montant</i>	Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de EUR 4.574 HT dans les comptes clos au 30 juin 2014.

• CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE AVANQUEST NORTH AMERICA

<i>Personnes intéressées</i>	Monsieur Todd HELFSTEIN, administrateur d'Avanquest Software et Président d'Avanquest North America ; Monsieur Roger BLOXBERG, administrateur d'Avanquest Software et Directeur Général d'Avanquest North America ; Monsieur Pierre CESARINI, Directeur Général d'Avanquest Software et Administrateur d'Avanquest North America.
<i>Autorisation</i>	Conseils d'Administration du 6 mai et du 27 juin 2014
<i>Objet</i>	Eu égard aux difficultés financières rencontrées par sa filiale Avanquest North America, votre société a décidé aux termes des conseils d'administration du 6 mai et du 27 juin 2014 de consentir à sa filiale, un abandon de créance de royalties avec clause de retour à meilleure fortune.
<i>Modalités</i>	Une lettre-accord a été conclue par votre société le 30 juin 2014 aux termes de laquelle elle consent un abandon de sa créance de royalties d'un montant de USD 715.687 à sa filiale Avanquest North America, sous réserve de l'engagement de cette dernière de procéder au remboursement de sa créance dans les meilleurs délais à compter de la date de clôture de l'exercice social au cours duquel elle dégagera un profit net supérieur à USD 1 million (pour autant que ce profit puisse être dégagé au plus tard au terme de l'exercice social clos le 30 juin 2019).
<i>Montant</i>	Au 30 juin 2014, votre société a constaté une charge de EUR 524.005 au titre de l'abandon de créance consenti à sa filiale Avanquest North America.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

• CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR BRUNO VANRYB

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Bruno VANRYB, Président du Conseil d'Administration
<i>Autorisation</i>	Conseils d'Administration du 27 mars 2013 et du 17 juillet 2014
<i>Objet</i>	Renonciation aux indemnités de départ, maintien des actions gratuites en cas de départ et indemnités de non-concurrence

Modalités

Le conseil d'administration du 27 mars 2013 a autorisé Monsieur Bruno VANRYB à percevoir une indemnité de rupture en cas de révocation (i) de l'un quelconque de ses mandats susvisés au sein de votre Société ou de la société Avanquest America Inc. et (ii) de son mandat d'administrateur de votre Société, à l'exception d'une démission ou d'une révocation justifiée par une faute grave ou lourde.

Le montant de l'indemnité sera égal au solde de la rémunération brute à laquelle Monsieur Bruno VANRYB aurait pu prétendre jusqu'au terme de ses deux mandats, soit l'ensemble de sa rémunération brute annuelle égale à EUR 240.000 (au titre des fonctions exercées au sein de votre Société et la société Avanquest America Inc.) rapportée au prorata du temps restant jusqu'au terme de ses mandats.

Sauf en cas de démission ou de révocation pour faute grave ou lourde, il aura droit au maintien du bénéfice de ses actions attribuées gratuitement dont l'acquisition n'aurait pas encore été définitive.

Le versement de cette indemnité est assortie de conditions de performance appréciées au regard de la bonne réalisation, par Monsieur VANRYB, de ses missions légales visant à veiller au bon fonctionnement des organes sociaux, conformément aux dispositions de l'article L.225-51 du code de commerce. Chaque année, Monsieur Bruno Vanryb établira un rapport à l'attention du conseil d'administration qui émettra un avis sur ce rapport et la bonne exécution des missions qui lui auront été confiées.

Lors du conseil d'administration du 17 juillet 2014 Monsieur Bruno VANRYB a renoncé au bénéfice d'indemnités de rupture liées à la révocation des mandats sociaux qu'il exerce au sein de la Société et de sa filiale Avanquest America Inc.

Par ailleurs, Monsieur Bruno VANRYB est soumis à une obligation de non-concurrence applicable en France et aux Etats-Unis pendant une durée de 12 mois à compter de son départ définitif, en contrepartie de laquelle la Société lui versera une indemnité d'un montant de EUR 240.000. Le montant de cette indemnité a été ramené de EUR 240.000 à EUR 50.000 par le conseil d'administration du 17 juillet 2014, pour une durée maintenue à 12 mois après la fin de son mandat.

• CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE BE BRAVE

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Bruno VANRYB, Président du Conseil d'Administration d'Avanquest Software et actionnaire unique de la société Be Brave
<i>Autorisation</i>	Conseil d'Administration du 17 juillet 2014
<i>Objet</i>	Convention de prestations de conseil et d'assistance en matière de développement stratégique et financier
<i>Modalités</i>	Le Conseil d'Administration du 17 juillet 2014 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société Be Brave prévoyant la fourniture, par Monsieur Bruno VANRYB, de prestations de conseil et d'assistance en matière de développement stratégique et financier, il interviendra spécifiquement sur les points suivants : - Recherche d'investissements et d'opérations de croissance externe en France et à l'étranger ; - Etude de partenariats stratégiques avec des sociétés du secteur informatique ; - Assistance à la direction du groupe dans sa représentation dans le cadre de ses relations publiques et auprès de la communauté financière ; - Recherche d'investisseurs financiers assurant au groupe Avanquest les moyens de la mise en œuvre de son plan de développement stratégique ; - Assistance dans la réalisation de projets de cession d'actif ; - Assistance dans la communication interne et externe du groupe Avanquest ; - Assistance dans la réalisation d'études sectorielles de marché et d'analyse de la concurrence ;

- Réalisation de missions spéciales à la demande de la direction générale du groupe Avanquest.

Cette convention prendra fin le 30 juin 2015.

Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de EUR 205.000 HT.

• CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE 1050 PARTNERS

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Philippe MISTELI, Administrateur d'Avanquest Software depuis le 29 septembre 2014 et Président de la société 1050 Partners
<i>Autorisation</i>	Conseil d'Administration du 6 novembre 2014
<i>Objet</i>	Mission d'accompagnement et de développement de l'activité d'Avanquest Software
<i>Modalités</i>	Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société 1050 Partners prévoyant la fourniture, par Monsieur Philippe MISTELI, de prestations de conseil en finance, administration et en structuration financière et levée de fonds. Cette convention prendra fin le 30 juin 2015 sauf prorogation d'un commun accord formalisé par avenant. Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de EUR 125.000 HT.

• CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR PIERRE CESARINI

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Pierre CESARINI, Directeur Général d'Avanquest Software
<i>Autorisation</i>	Conseils d'Administration du 18 février 2015 et du 14 mai 2013
<i>Objet</i>	Indemnités de départ et de non-concurrence
<i>Modalités</i>	A l'exception du cas où il serait démissionnaire ou aurait commis une faute grave ou lourde, Monsieur Pierre Cesarini se verra verser par votre Société une indemnité de départ d'un montant égal à huit (8) mois de rémunération brute, en cas de révocation de ses Fonctions de Directeur Général avant la fin de la durée de son mandat ou de non-renouvellement desdites Fonctions. Le versement de l'indemnité de départ au Dirigeant par votre Société sera en tout état de cause soumis à la satisfaction des conditions préalables ci-après, telles que constatées par le Conseil d'Administration : (x) Le Dirigeant devra avoir perçu au minimum 20 % de sa prime annuelle (telle que définie ci-après) à l'occasion : i) de l'exercice précédant la date de révocation de ses Fonctions de Directeur Général si celle-ci intervient avant la fin de la deuxième année suivant l'entrée en fonction ; ii) des deux exercices précédant la date de la révocation de ses Fonctions de Directeur Général ou de non-renouvellement desdites Fonctions. (y) Aucun évènement défavorable significatif affectant l'activité, les états financiers et/ou les perspectives de votre Société et résultant d'une décision de gestion du Dirigeant ne devra être constaté à la date de la révocation de ses Fonctions de Directeur Général ou de non-renouvellement desdites Fonctions. La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Conseil d'administration de votre Société. Elle sera calculée, à hauteur de 40 % sur la base d'objectifs opérationnels et à hauteur de 60 % sur la base d'objectifs de résultat avec un montant maximal de EUR 175.000.

En l'absence de fixation d'objectifs de résultat et d'objectifs qualitatifs à atteindre au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, le Conseil d'administration du 17 juillet 2014 a autorisé la proposition du Comité de rémunération d'allouer à Monsieur Pierre CÉSARINI, un montant de rémunération variable égal à 75 % de son montant maximum.

Le Conseil d'administration du 18 février 2015 a constaté l'absence de fixation d'objectifs qualitatifs et de résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 dans le contexte de négociations avec les banques et de recherche de financements pour accélérer la nouvelle stratégie du groupe. La convention sera à nouveau soumise à votre approbation après fixation des objectifs par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, Monsieur Pierre CESARINI sera soumis, pendant les 12 mois suivant la cessation dudit mandat, à une obligation de non-concurrence, en contrepartie de laquelle votre Société lui versera une rémunération mensuelle de EUR 12.500.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

• CONVENTION CONCLUE AVEC MESSIEURS ROGER BLOXBERG ET TODD HELFSTEIN

<i>Nature et objet</i>	Mise en place d'un mécanisme de participation au capital d'une filiale.
<i>Modalités</i>	Dans le cadre du développement de l'activité web to print, il a été conclu un accord entre votre Société, sa filiale Avanquest North America et Messieurs BLOXBERG et HELFSTEIN accordant une option d'entrée dans le capital de la société Planet Art (société à créer regroupant les activités web to print américaines). Cet accord prévoit que Messieurs BLOXBERG et HELFSTEIN auront la possibilité, sous certaines conditions, d'acquérir 10 % de la société à créer, à un prix égal à deux fois l'investissement réalisé par votre Société dans l'activité web to print américaine.
Montant	Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

• CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE CONSENTIE A LA SOCIETE AVANQUEST NORTH AMERICA

<i>Objet</i>	Dans le cadre du contrat de licence de marque conclu entre votre Société et sa filiale Avanquest North America, à effet au 1 ^{er} avril 2008 et eu égard aux difficultés financières rencontrées par cette dernière, votre Société a décidé de consentir à sa filiale un abandon de créance de royalties avec clause de retour à meilleure fortune.
<i>Modalités</i>	A ce titre, et suite à la décision du conseil d'administration en date du 13 février 2013 d'autoriser, en tant que de besoin, (i) le principe d'un abandon de créance de royalties avec clause de retour à meilleure fortune à consentir par votre Société au profit de sa filiale Avanquest North America et (ii) la formalisation de cet abandon de créance dans une lettre-accord liant votre Société et sa filiale Avanquest North America, une lettre-accord a été conclue par votre Société le 30 juin 2013 aux termes de laquelle, cette dernière a consenti un abandon de sa créance de royalties d'un montant de USD 630.000 à sa filiale Avanquest North America, sous réserve de l'engagement de cette dernière de procéder au remboursement de sa créance dans les meilleurs délais à compter de la date de clôture de l'exercice social au cours duquel elle dégagera un profit net supérieur à USD 1 million (pour autant que ce profit puisse être dégagé au plus tard au terme de l'exercice social clos le 30 juin 2018).
Montant	La clause de retour à meilleure fortune n'a pas trouvé à s'appliquer au 30 juin 2014.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 19 février 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

APLITEC

Franck SEBAG

Pierre LAOT

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les informations relatives à la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre des exercices 2012-2013 et 2013-2014 à chaque mandataire social tant par Avanquest elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce sont indiquées ci-dessous.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2007 a fixé pour 2006 et les exercices suivants le montant global des jetons de présence à 100 000 €. Les jetons ont été versés en application des règles de répartition fixées par le conseil d'administration et figurant ci-dessous.

Un administrateur non dirigeant perçoit au maximum 11 000 € de jetons de présence dans la mesure où il assiste au moins à quatre réunions du conseil au cours de l'exercice. La même règle s'applique pour les autres administrateurs mais le montant maximum de jetons de présence pouvant leur être versé à chacun est limité à 4 000 €. Les administrateurs membres du comité d'investissement ou du comité de rémunération perçoivent une rémunération complémentaire de 2 000 €. Les informations relatives aux options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions détenus et exercés par les membres des organes de direction figurent également à la Section 17.2 ci-après.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

En €		2013-2014	2012-2013
M. Bruno Vanryb			
	Rémunérations dues au titre de l'exercice	246 809	401 809
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
	TOTAL	246 809	401 809
M. Roger Politis **			
	Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	79 710
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	-
	TOTAL	0	79 710
M. Pierre Cesarini*			
	Rémunérations dues au titre de l'exercice	397 919	55 367
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	-
	TOTAL	397 919	55 367

*Monsieur Pierre Césarini a débuté ses fonctions en date du 14 mai 2013

** Monsieur Politis a démissionné le 2 novembre 2012 (une indemnité transactionnelle et de non concurrence a été perçu pour un montant de 372 168 € faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du Groupe Avanquest) Messieurs Philippe Olivier, Andrew Goldstein, Olivier Hua et BPI France (représentée par Serge Bedrossian) ont démissionné de leur mandat à la date de rédaction des présentes.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.

En €		2013-2014		2012-2013	
		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Bruno Vanryb					
	Rémunération fixe	241 277	241 277	331 311	331 311
	Rémunération variable	0	0	60 109	2 509
	Rémunération exceptionnelle	0	0	-	-
	Jetons de présence	4 000	4 000	4 000	4 000
	Avantages en nature	1 532	1 532	6 419	6 419
	TOTAL	246 809	246 809	401 809	344 239
M. Roger Politis**					
	Rémunération fixe	0	0	73 453	73 453
	Rémunération variable	0	0	2 664	2 664
	Rémunération exceptionnelle	0	0	-	-
	Jetons de présence	0	0	-	-
	Avantages en nature	0	0	3 593	3 593
	TOTAL	0	0	79 710	79 710
M. Pierre Cesarini*					
	Rémunération fixe	251 669	251 669	31 557	31 557
	Rémunération variable	131 250	0	21 875	-
	Rémunération exceptionnelle	0	0	-	-
	Jetons de présence	0	0	-	-
	Avantages en nature	15 000	15 000	1 935	1 935
	TOTAL	397 919	397 919	55 367	1 935

* Monsieur Pierre Cesarini a débuté ses fonctions en date du 14 mai 2013.

** démission de Monsieur Roger Politis le 2 novembre 2012 (une indemnité transactionnelle et de non concurrence a été perçu pour un montant de 372 168 € faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du Groupe Avanquest)

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre des exercices 2012-2013 et 2013-2014 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs individuels, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation de ladite filiale, sont versés au cours du semestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du conseil durant une année sont versés au début de l'année suivante.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel et d'objectifs individuels qui sont confidentiels mais approuvé par le Comité des rémunérations et des nominations.

En ce qui concerne la rémunération variable de Pierre Cesarini, une somme maximale de 175.000 euros a été prévue lors de sa nomination en tant que Directeur général. A l'issue de l'exercice 2013-2014, le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Pierre Cesarini un montant égal à 75 % de sa rémunération variable maximale eu égard à l'atteinte des objectifs précités.

Faisant suite à sa délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil d'administration d'Avanquest a décidé, en accord avec son Président, de faire évoluer la structure de rémunération de ce dernier.

Faisant suite à sa délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil d'administration d'Avanquest a décidé, en accord avec son Président, de faire évoluer la structure de rémunération de ce dernier.

S'agissant de la rémunération annuelle devant être versée à Monsieur Vanryb au titre de ses mandats sociaux, il a été convenu que celle-ci soit ramenée à compter du 1er juillet 2014 à 54.000 euros (incluant 4.000 euros de jetons de présence). Sa rémunération annuelle antérieure avait été fixée à 244.000 euros.

Par ailleurs, Monsieur Bruno Vanryb a renoncé au bénéfice de l'engagement de versement par Avanquest SA d'indemnités de rupture liées à la révocation des mandats sociaux qu'il exerce au sein d'Avanquest SA et d'Avanquest America Inc. Le montant de l'indemnité de non-concurrence qui pourrait lui être versé en cas de révocation desdites fonctions a également évolué, puisqu'il a été ramené à 50.000 euros (le montant antérieur de cette indemnité avait été fixé à 240.000 euros) pour une durée qui reste de 12 mois après la fin de son mandat.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 juillet 2014 a décidé de confier à la société Be Brave, contrôlée par Monsieur Vanryb, des missions spécifiques de conseil stratégique portant sur le groupe Avanquest pour une période pouvant courir jusqu'au 30 juin 2015. Cette convention doit donner lieu à la facturation d'un montant de 205.000 euros sur l'exercice 2014/2015. Par ailleurs, une convention similaire a été conclue entre la société Be Brave et la société Avanquest North America Inc filiale de la Société pour des prestations similaires et un montant identique.

Les prestations accomplies par la société Be Brave au titre de ces conventions ont notamment porté sur des études de marché stratégiques, des recherches d'opportunités en matière de croissance externes et de partenariats, des missions de communication pour le compte du groupe, des rencontres régulières avec des investisseurs et actionnaires, ainsi que le suivi de certaines cessions opérées par le Groupe.

A la date du présent document de référence le Groupe a versé un montant total de 232.000 euros à la société Be Brave au titre de ces conventions. Une somme de 178 000 euros reste due à Be Brave à ce jour. Toutefois, compte tenu des difficultés financières du Groupe, la société Be Brave a accepté un report du versement de ce solde selon les mêmes modalités que celles prévues pour certaines sommes visées par l'accord de restructuration décrit ci-avant (voir sections 4.1 et 9.6). Ainsi, le paiement des sommes restant dues à Be Brave interviendra soit le 31 décembre 2015, si le paiement final lié à la cession par la Société de sa participation dans le capital d'Arvix LLC est intégralement payé le 31 octobre 2015, soit le 1er mai 2019, si le paiement final lié à la cession par la Société de sa participation dans le capital d'Arvix LLC n'a pas été intégralement payé le 31 octobre 2015.

Les conventions conclues par le Groupe avec Be Brave arrivent à échéance au 30 juin 2015 et ne seront pas reconduites.

Monsieur Cesarini bénéficie d'un contrat lui assurant une indemnité de rupture dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de le révoquer ou de ne pas renouveler son mandat de Directeur Général. Cette indemnité, égale à huit mois de salaires bruts est soumise à des critères de performance. Monsieur Cesarini est soumis également à une clause de non-concurrence d'une durée de un an à compter de la fin de son mandat, renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 12 mois. Toutefois, le Conseil d'administration du 18 février 2015 a constaté l'absence de fixation d'objectifs qualitatifs et de résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 dans le contexte de négociations avec les banques et de recherche de financements pour accélérer la nouvelle stratégie du groupe.

Lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2015, Pierre Cesarini a renoncé au paiement de la somme de 131.250 € qui lui est due au titre de sa rémunération variable pour l'exercice 2013-2014 ainsi que, par anticipation, au paiement de toute rémunération variable qui pourrait lui être due en cas d'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2014-2015.

Par décision du Conseil d'Administration du 26 mars 2015, il a été décidé l'octroi à Pierre Cesarini d'une rémunération exceptionnelle d'un montant total de 462.500 euros, conditionnée à la réussite du Plan de Restructuration engagé et sous réserve que l'intégralité de cette somme soit réinvestie dans l'opération d'augmentation de capital prévue dans le cadre du Plan de Restructuration. De la même façon, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer à Monsieur Misteli, qui a accompagné Monsieur Cesarini tout au long des négociations afin d'aboutir à la réalisation du Plan de Restructuration, une rémunération exceptionnelle d'un montant total de 150.000 euros, également conditionnée à la réussite du Plan de Restructuration.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 25 septembre 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société Navendis, prévoyant la fourniture de services de transport pour particuliers et entreprises pour un montant forfaitaire annuel de 5.000 euros. En outre, le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2014 a décidé de confier à la société Elendil, contrôlée par Monsieur Cesarini, des missions spécifiques de conseils en matière de stratégie et de recherches de partenariat. Cette convention a été établie pour une durée de trois mois, renouvelable par tacite reconduction, pour un montant mensuel de 6.900 euros. Elle est toujours en vigueur à la date du présent document de référence.

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société 1050 Partners, contrôlée par Monsieur Misteli, ayant pour objet la mission d'accompagnement et de développement de l'activité d'Avanquest par des prestations de conseil en finance, administration, structuration financière et levée de fonds. Cette convention prendra fin le 30 juin 2015 sauf prorogation d'un commun accord formalisé par avenant, pour un montant forfaitaire de 125.000 euros.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations dus aux mandataires sociaux non dirigeants.

En €		2013-2014	2012-2013
M. Roger Bloxberg			
	Jetons de présence	4 000	4 000
	Autres rémunérations	324 533	282 856
	TOTAL	328 533	286 856
M. Todd Helfstein			
	Jetons de présence	4 000	1 000
	Autres rémunérations	326 510	290 296
	TOTAL	330 510	291 296
M. Philippe Olivier**/**			
	Jetons de présence	4 000	4 000
	Autres rémunérations	74 488	127 221
	TOTAL	78 488	131 221
M. Roger Politis*			
	Jetons de présence	0	-
	Autres rémunérations	0	79 710
	TOTAL	0	79 710
M. Frédéric Beauvais*			
	Jetons de présence	0	13 000
	TOTAL	0	13 000
M. Julien Codorniou*			
	Jetons de présence	0	7 500
	TOTAL	0	7 500
Mme Amélie Faure			
	Jetons de présence	13 000	13 000
	TOTAL	13 000	13 000
M. Andre Goldstein*			
	Jetons de présence	13 000	13 000
	Autres rémunérations	20 000	20 000
	TOTAL	33 000	33 000
Mme Ariane Gorin			
	Jetons de présence	13 000	-
	TOTAL	13 000	-
M. Olivier Hua*			
	Jetons de présence	13 000	-
	TOTAL	13 000	-
M. Roger Tondeur			
	Jetons de présence	13 000	13 000
	TOTAL	13 000	13 000

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction des présentes.

****Monsieur Philippe Olivier a perçu également une indemnité transactionnelle pour un montant total de 255.023€ faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest.**

Note : les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Le Conseil d'administration d'Avanquest ne s'est pas positionné en matière de rémunérations par rapport aux pratiques édictées par le code AFEP-Medef. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de décembre 2009.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque membre des organes d'administration et de direction d'Avanquest tant dans la Société ainsi que dans toute société figure à la Section 14 du présent document de référence.

Le Conseil d'administration comprend 7 administrateurs identifiés dans le tableau figurant à la Section 14.1.1.1 ci-dessus. Les administrateurs sont qualifiés d'administrateurs indépendants lorsqu'ils respectent les critères établis par le Code Middlednext. Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Le Conseil d'administration d'Avanquest a adopté un nouveau règlement intérieur le 6 novembre 2014, en remplacement du règlement intérieur précédemment en vigueur qui avait été modifié le 9 mai 2012.

Ce règlement a pour but de définir, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le rôle et les devoirs des membres du conseil d'administration. En dehors de sa fonction « normative », le but de l'adoption de tel règlement est également de donner aux différents membres du conseil d'administration des clés destinées à renforcer autant que faire se peut les principes de gouvernance au sein de la société.

Il est rappelé qu'au-delà du rôle conféré par la loi au Conseil, celui-ci détermine la stratégie générale de la Société en tenant compte des recommandations des dirigeants de la Société. Il approuve toute opération significative et notamment de fusion/acquisition. Le Conseil d'administration est l'organe suprême de contrôle de l'activité et de la gestion de la direction. En ce sens, il est garant de la fiabilité de l'information financière de la société qu'il valide en dernier ressort. Enfin, le Conseil assure le suivi de la performance de la société et de ses dirigeants.

Le règlement intérieur définit un certain nombre de devoirs et obligations des membres du Conseil parmi lesquels l'obligation de confidentialité, le devoir d'indépendance et de loyauté, les obligations de diligence, le devoir de transparence et d'information de la société et enfin l'obligation de respect de la réglementation boursière et notamment les obligations d'abstention liées à la détention d'une information privilégiée.

Les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'administration figurent dans le Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société à la Section 16.3 ci-dessous.

Avanquest, bien qu'étant un Groupe de taille moyenne, adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux des principes qui sont adaptés à sa taille. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de décembre 2009.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext et considère respecter l'ensemble des recommandations qui y sont prévues.

A l'issue de l'opération d'augmentation de capital prévue par le Plan de Restructuration et mentionnée à la section 4.1, qui permettra la poursuite de la nouvelle stratégie mise en place par Pierre Cesarini et son équipe, la gouvernance de la société sera appelée à évoluer afin notamment de refléter la demande de certains nouveaux investisseurs de bénéficier d'une représentation au sein du Conseil d'administration.

Avanquest a mis en place un **Comité des rémunérations et des nominations**. Lors de la séance du 13 novembre 2013, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de Madame Ariane Gorin et Monsieur Andrew Goldstein en tant que membres de ce Comité. Le Comité se réunit au moins 1 fois par an et est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération du Président, du Directeur Général et plus généralement sur toute question touchant à la politique de rémunération au sein du Groupe, y compris les questions d'attribution ou d'actions gratuites pour les dirigeants et les salariés. Le rôle et les travaux du Comité sont régis par un règlement intérieur. Au cours de l'exercice, le comité consultatif des rémunérations s'est réuni 5 fois, l'ensemble de ses membres était présent. Ce Comité est chargé également de se prononcer sur toute proposition de nomination au Conseil d'administration, y compris à l'un de ses Comités. Le Comité est également en charge de la gestion des conflits d'intérêt. Monsieur Andrew Goldstein en date du 31 décembre 2014, a fait part au Conseil de sa démission. Monsieur Andrew Goldstein n'a pas à ce jour été remplacé. A compter l'évolution de la gouvernance mentionnée ci-avant de nouveaux membres seront nommés au sein du Comité des rémunérations et des nominations.

Par ailleurs, le Conseil d'administration comprend également un **Comité d'investissement**. Le Comité d'investissement est chargé notamment d'étudier tout projet d'acquisition par la Société, et se réunit dès que nécessaire. Les travaux du Comité d'investissement sont consultatifs et sont destinés à éclairer le Conseil d'administration dans sa politique d'acquisition, étant entendu que le Conseil d'administration reste l'organe décisionnaire. Le Comité se composait de 3 administrateurs: Mesdames Faure, Gorin et Monsieur Hua. Monsieur Olivier Hua en date du 9 mars 2015, a fait part au Conseil de sa démission. Monsieur Olivier Hua n'a pas à ce jour été remplacé. A compter l'évolution de la gouvernance mentionnée ci-avant de nouveaux membres seront nommés au sein du Comité d'investissement.

Avanquest a mis en place le 13 novembre 2013 un **Comité d'audit** spécifique composé de deux membres. Le comité se réunit au moins deux fois par an avec à chaque fois la revue des comptes (trimestriel et semestriel) comme sujet

principal. Le Comité d'Audit est chargé notamment d'assurer le suivi des processus d'élaboration de l'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société et de veiller à ce que les procédures d'analyse et de gestion des risques qui pèsent sur l'entreprise soient correctement appliquées. Le Comité se composait de Monsieur Serge Bedrossian et de Monsieur Olivier Hua (qui le présidait). Suite à la démission de Monsieur Bedrossian, intervenue le 1 Août 2014, Monsieur Philippe Misteli a été nommé au comité d'audit. La démission de Monsieur Olivier Hua de ses fonctions d'administrateur étant intervenue le 9 mars 2015, le Conseil n'a pas encore procédé à son remplacement au sein de ce Comité. Les fonctions de ce comité d'audit sont désormais assurées par le Conseil d'administration.

16.1. Echéances des mandats des organes d'administration et de direction

	Nomination	Siège	Indépendants	Echéance
Monsieur Bruno VANRYB	07/03/1988	Président		AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Monsieur Pierre CESARINI	14/05/2013	Directeur Général		N/A
Monsieur Andrew GOLDSTEIN **	15/01/2004	Administrateur		AGOA 2016 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016)
Monsieur Roger BLOXBERG	28/03/2007	Administrateur		AGOA 2019 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019)
Monsieur Roger TONDEUR	28/09/2009	Administrateur		AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Madame Amélie FAURE	20/07/2012	Administrateur	X	AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Monsieur Todd HELFSTEIN	14/05/2013	Administrateur		AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Madame Ariane GORIN	25/07/2013	Administrateur	X	AGOA 2016 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016)
Monsieur Olivier HUA**	25/07/2013	Administrateur	X	AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Monsieur Philippe MISTELI*	28/09/2014	Administrateur		AGOA 2018 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018)

* La cooptation de Monsieur Misteli a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 mars 2015 pour la durée du mandat de Monsieur Philippe Olivier, démissionnaire, restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le représentant de la BPI, Monsieur Serge Bedrossian, seul membre du collège de censeurs, a démissionné de ses fonctions le 1^{er} août 2014.

** Monsieur Andrew Goldstein a démissionné le 31 décembre 2014 et Monsieur Olivier Hua le 9 mars 2015

Au plus tard à l'issue de l'opération d'augmentation de capital prévue par l'accord de restructuration et mentionnée à la section 4.1, le Conseil d'administration sera partiellement renouvelé afin de tenir compte de la nouvelle répartition de l'actionariat de la Société.

16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il existe un contrat de consultant liant Andrew Goldstein, ancien administrateur de la Société, et Avanquest. Au cours de l'exercice Avanquest a signé différentes conventions de services avec des sociétés liées à ses organes d'administration ou de Direction. Ainsi le Conseil d'administration a expressément autorisé :

- La signature d'un contrat de fourniture de services de transport ainsi qu'un contrat de fourniture de conseil en stratégie par des sociétés détenues par Monsieur Pierre Cesarini ;
- La signature de deux contrats de fourniture de conseil dans le domaine du développement des entreprises de software et du secteur informatique par une société détenue par Monsieur Bruno Vanryb, l'un avec la Société et l'autre avec sa filiale Avanquest North America Inc ;
- La signature d'un contrat de fourniture de conseil en finance, administration et en structuration financière et en levée de fonds détenue par une société détenue par Monsieur Philippe Misteli.

16.3. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du conseil et la représentation équilibrée des hommes et des femmes; les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (exercice 2013-2014 clos au 30 juin 2014)

L'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants intervenus depuis l'approbation du présent rapport :

- Démission du Monsieur Olivier Hua le 9 mars 2015, ramenant la composition du Conseil d'administration à sept membres (dont deux administrateurs indépendants) et amenant le Conseil d'administration à assurer temporairement les missions du Comité d'audit ; et
- Ratification par l'Assemblée générale du 12 mars 2015 de la cooptation de Monsieur Philippe Misteli.

Aux termes de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte *« de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société »*.

Le présent rapport a donc pour objet de faire part des différentes informations dont la loi requiert la communication. Ainsi, sont exposées en premier lieu la composition du Conseil d'administration, l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, puis les mesures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Avanquest (la « **Société** »).

La Direction Générale du Groupe, la Direction Financière du Groupe, la Direction Juridique du Groupe et les Directions Générales et Financières des filiales, ont été impliquées dans la préparation de ce rapport.

Le périmètre couvert par le présent rapport concerne la Société, société mère du groupe et ses filiales consolidées.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du **26 janvier 2015**.

I. Composition du Conseil d'administration et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

A. Composition du Conseil d'administration et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Avanquest, bien qu'étant un Groupe de taille moyenne, adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux des principes qui sont adaptés à sa taille. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009. Ce Code peut notamment être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

A cet égard, parmi les recommandations observées par Avanquest, on peut notamment citer l'existence de deux comités consultatifs, rémunérations et investissements, au sein du Conseil d'administration, l'existence d'un règlement intérieur et, depuis son introduction en bourse, la présence permanente d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de 2002.

Le Conseil d'administration comprend actuellement les 8 administrateurs suivants :

- Monsieur Bruno Vanryb,
- Monsieur Roger Bloxberg,
- Madame Amélie Faure (administrateur indépendant),
- Monsieur Todd Helfstein,
- Monsieur Philippe Misteli,
- Madame Ariane Gorin (administrateur indépendant),
- Monsieur Olivier Hua (administrateur indépendant)
- Monsieur Roger Tondeur.

Suite à la démission de Monsieur Andrew Goldstein intervenue, le 31 décembre 2014, et son non remplacement, le Conseil d'Administration comprend actuellement 8 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants (Mesdames Faure et Gorin, Monsieur Olivier Hua). Le collège de censeurs antérieurement composé de 1 membre (BPI France représentée par M. Serge Bedrossian). La BPI ayant présenté sa démission le 1er août 2014, le Conseil d'Administration ne comprend plus à ce jour, de collège de censeurs.

Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés. Les 3 administrateurs indépendants sont considérés comme tels car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salarié actuel ou depuis moins de 5 ans, administrateur croisé, client, fournisseur ou banquier ; ils n'ont pas de lien familial proche ; ils ne sont pas associés ou collaborateurs actuels ou de moins de 5 ans des commissaires aux comptes ; ils ne sont pas administrateurs de l'entreprise depuis plus de 12 ans, ni actionnaire de plus de 10 %.

Le Conseil a pris acte des dispositions de loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et a coopté, Madame Amélie Faure et Madame Ariane Gorin. Ainsi, sur un total de 8 administrateurs, 2 femmes siègent au Conseil d'administration de la Société. Conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, la proportion de 20 % de femmes au Conseil d'administration de la Société est atteinte. La Société envisage que la composition de son Conseil d'administration sera, en 2017, en conformité avec cette même loi qui exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes, soit une proportion de 40 % de femmes.

Depuis la date du dernier rapport de gestion, plusieurs évolutions ont eu lieu au sein du Conseil d'administration. Monsieur Philippe Olivier et Monsieur Andrew Goldstein ont manifesté leur souhait de quitter leurs fonctions d'administrateurs et la BPI, a démissionné de ses fonctions de censeur.

Lors de la séance du 29 septembre 2014, le Conseil d'administration a procédé à la nomination à titre provisoire de Monsieur Philippe Misteli en remplacement de Monsieur Philippe Olivier, pour la durée du mandat de Monsieur Olivier restant à courir (soit à l'issue de l'Assemblée Générale Originale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018).

La ratification de Monsieur Philippe Misteli sera proposée lors de la toute prochaine Assemblée Générale.

Philippe Misteli a fait des études de MBA et d'Expertise Comptable à l'Université Erasmus à Rotterdam. Il a principalement occupé la fonction de Directeur Administratif et Financier auprès d'Unilever (à Paris, Amsterdam, New York et Londres), d'EuroDisney, Kaufman & Broad et récemment d'AkzoNobel Trade France. Co-fondateur de la société de gestion Lineis, il est également administrateur de plusieurs sociétés.

Le 31 décembre 2014, Monsieur Andrew Goldstein, a présenté au Conseil sa démission de ses fonctions d'administrateur. Aucun remplacement n'a été envisagé par le Conseil au jour de la rédaction du présent rapport.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration d'Avanquest:

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Président du Conseil d'administration :				
Bruno Vanryb	07/03/1988	AGOA 2015	• <i>Président du Conseil d'administration :</i> ◦ Emme S.A*. • <i>Administrateur :</i> ◦ Syntec Numérique • <i>Gérant :</i> ◦ Be Brave	• <i>Président du Conseil d'administration :</i> ◦ Avanquest Software Canada Inc.* ◦ Avanquest America Inc** ◦ PC Helpsoft Labs Inc*. ◦ Process Flows Ltd* • <i>Administrateur :</i> ◦ MCI Group Holding S.A ◦ PlanetArt Ltd (UK)*
Directeur Général :				

Pierre Cesarini	14/05/2013		• <i>Président</i> ○ LCT Technologies SAS • <i>Gérant</i> ○ Elendil Sarl ○ Anarion Sarl	• <i>Président du Conseil d'administration :</i> ○ Avanquest America * *<i>Administrateur :</i> ○ Avanquest North America, Inc *
Administrateurs :				
Roger Bloxberg	28/03/2007	AGOA 2019	Aucun	• <i>Directeur Général et Administrateur</i> ○ Avanquest North America, Inc * • <i>Directeur Général :</i> ○ Planet Art LLC (USA)* ○ Avanquest America Inc * • <i>Administrateur</i> ○ PlanetArt Ltd (UK)*
Amélie Faure	20/07/2012	AGOA 2015	• <i>Président Conseil d'administration :</i> ○ Augure • <i>Administrateur :</i> ○ BPI France ○ Cameleon Software ○ QuelleEnergie.fr ○ Distribeo ○ Riplay	Aucun
Andrew Goldstein**	15/01/2004	AGOA 2016	Aucun	• <i>Président :</i> ○ Goldstein Creations GmbH ○ Deloitte Digital GMBH ○ German Entrepreneurs hip GmbH • <i>Président du Comité Consultatif :</i> ○ Carpooling.com • <i>Administrateur :</i> ○ Feingold Technologies

				GmbH o Pylba GmbH
Ariane Gorin	10/12/2013	AGOA 2016	Aucun	Aucun
Todd Helfstein	10/12/2013	AGOA 2015	Aucun	• <i>Président et Administrateur</i> : - o Avanquest North America, Inc* • Directeur Général PlanetArt LLC (USA)* • Administrateur - o PlanetArt Ltd (UK)*
Olivier Hua	10/12/2013	AGOA 2015	• <i>Administrateur</i> : - o Visiomed Group • <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i> : - o TraceOne	
Philippe Olivier**	29/11/2012	AGOA 2018	• <i>Président</i> : - o MA Edition SA** • <i>Gérant</i> : - o MMI SA	• Administrateur - o Helvedif (Suisse) - o DLL Press Canada
Philippe Misteli	29/09/2014	AGOA 2018	• <i>Président</i> : - o 1050 Partners SASU • <i>(Gérant)</i> : - o PJMM Investissements • <i>Président et Administrateur</i> : - o Lineis SAS • <i>Administrateur</i> : • HPC SA	• Président du Conseil d'administration • Administrateur • <i>Crownstone European Properties</i>
Roger Tondeur	28/09/2009	AGOA 2015	Aucun	• <i>Directeur Général</i> : - o MCI Group Holding S.A • <i>Administrateur</i> : - o Filiales du groupe MCI - o Creative Factory Holding - o Smith Bucklin Corp • <i>Associé</i>: - o Rely Consulting

Censeur :				
Serge Bedrossian** Représentant permanent de BPI France	28/07/2010	AGOA 2016	• <i>Administrateur</i> : ○ Gruau	

* Sociétés appartenant au Groupe Avanquest

** Ont Démissionné

Le Conseil d'administration définit les grandes orientations stratégiques du groupe. Ces orientations sont mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'administrateur est de 6 années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité des rémunérations et des nominations. Lors de la séance du 13 novembre 2013, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de Madame Ariane Gorin et Monsieur Andrew Goldstein en tant que membres de ce Comité. Le Comité se réunit au moins 1 fois par an et est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération du Président, du Directeur Général et plus généralement sur toute question touchant à la politique de rémunération au sein du Groupe, y compris les questions d'attribution ou d'actions gratuites pour les dirigeants et les salariés. Le rôle et les travaux du Comité sont régis par un règlement intérieur. Au cours de l'exercice, le comité consultatif des rémunérations s'est réuni 5 fois, l'ensemble de ses membres était présent. Ce Comité est chargé également de se prononcer sur toute proposition de nomination au Conseil d'administration, y compris à l'un de ses Comités. Le Comité est également en charge de la gestion des conflits d'intérêt.

Par ailleurs, le Conseil d'administration comprend également un Comité d'investissement composé de 3 administrateurs: Mesdames Faure, Gorin et Monsieur Hua. Le Comité d'investissement est chargé notamment d'étudier tout projet d'acquisition par la Société, et se réunit dès que nécessaire. Les travaux du Comité d'investissement sont consultatifs et sont destinés à éclairer le Conseil d'administration dans sa politique d'acquisition, étant entendu que le Conseil d'administration reste l'organe décisionnaire.

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité d'audit. Lors de la séance du 13 novembre 2013, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de Monsieur Serge Bedrossian et Monsieur Olivier Hua en tant que membres de ce Comité. Suite à la démission de Monsieur Bedrossian, Monsieur Misteli a été nommé au comité d'audit.

Le Comité se réunit au moins 1 fois par an et est chargé notamment d'assurer le suivi des processus d'élaboration de l'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration, il doit en outre lui rendre compte régulièrement de l'exercice de ses missions. Le Comité doit compter parmi ses membres au moins un membre indépendant au sens du rapport Bouton de 2002 et présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable, à ce titre Monsieur Olivier Hua remplit les critères de compétence et d'indépendance requis.

Le Conseil d'administration incluait auparavant, un Collège des Censeurs. Le Collège était composé de Messieurs Oliver Hua, Todd Helfstein et de BPI France représentée par Serge Bedrossian. Suite aux démissions successives de Monsieur Helfstein, Hua et Bedrossian, respectivement le 14 mai 2013, 25 juillet 2013 et le 01 août 2014, le Collège ne comprend plus de censeurs.

D'une manière générale et indépendamment des réunions du Conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente et reçoit notamment un reporting financier et opérationnel de la société transmis par la Direction Générale. Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par trimestre, pour traiter notamment de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, des éléments financiers trimestriels et des opérations en cours. Dans la mesure du possible, il fixe à l'avance un planning de ses réunions afin de permettre la présence du plus grand nombre d'administrateurs. En dehors de ces réunions régulières, le Conseil se réunit autant de fois que de besoin.

Le Conseil d'administration n'a pas mis en place de méthode d'évaluation de son activité et n'envisage pas à court terme d'en mettre en place.

B. Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2013-2014 écoulé, le Conseil d'administration d'Avanquest Software s'est réuni 8 fois. Le taux de présence des administrateurs et censeurs sur l'exercice est de 85 %.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a comme chaque année procédé à l'arrêté et l'approbation des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a convoqué l'assemblée qui en découle. Il a également procédé à l'examen des documents de gestion prévisionnels et à leur approbation.

Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération et la part variable du Directeur Général pour l'exercice. Le Conseil a également consacré plusieurs réunions au sujet du financement du Groupe, avec la mise en place d'un nouveau programme d'Equity Line et l'utilisation de diverses délégations en vue de la réalisation d'augmentations de capital.

Le Conseil a approuvé le rapport du Président sur la composition, les travaux du conseil, le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Conseil.

Le Conseil d'administration a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

Le Conseil a abordé des questions diverses, telle que l'approbation d'un abandon de créance au bénéfice d'une filiale du groupe, l'autorisation à effet de garantie de remboursement de créances contractées par des filiales, l'approbation de conventions règlementées, l'attribution d'actions gratuites, la constatation de la réalisation des conditions d'acquisition des certaines actions gratuites attribuées précédemment ou de conventions règlementées.

C. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées en fonction des résultats du Groupe, chaque mandataire disposant d'une rémunération variable. La part variable des revenus des mandataires sociaux membres de la Direction du Groupe est fondée sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs opérationnels spécifiques. Celle des mandataires sociaux dirigeants de filiales ou business units est en partie fondée sur des objectifs de résultat opérationnel desdites filiales et business unit, en partie sur des objectifs opérationnels spécifiques et en partie sur des objectifs de résultat opérationnel consolidé.

L'Assemblée Générale octroie chaque année une enveloppe globale de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration répartit ces jetons en fonction du taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil et détermine le montant à répartir en tenant compte du fait qu'un administrateur est indépendant ou non. Le nombre de jetons à répartir au bénéfice des administrateurs indépendant est sensiblement supérieur à celui à répartir au bénéfice des autres administrateurs. De manière générale, pour bénéficier du montant total de jetons de présence dont un administrateur a droit, celui-ci doit assister à au moins 4 réunions du Conseil au cours de l'exercice. En deçà de ce seuil de participation, le montant des jetons est calculé prorata temporis.

D. Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du Directeur Général.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 mai 2013 a approuvé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société et a nommé Monsieur Pierre Cesarini en qualité de Directeur Général pour une durée de 3 ans conformément aux stipulations de la convention de collaboration signée entre Monsieur Pierre Cesarini et la Société.

Le changement de mode de gouvernance du Conseil a été motivé par le souhait du Président Fondateur de réduire ses activités opérationnelles après 29 ans à la tête de l'entreprise et par le souhait du Conseil d'avoir un nouveau directeur général pour la mise en œuvre de la nouvelle étape de l'histoire du groupe après quelques années marquées par la mutation du modèle économique du groupe Avanquest. Les missions confiées au Président du Conseil d'administration sont principalement relatives à la stratégie du groupe et au renforcement des activités de contrôle du Conseil d'administration.

E. Rémunérations

Le tableau ci-dessous récapitule la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre de l'exercice 2013-2014 à chaque mandataire social tant par Avanquest Software elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Rémunérations brutes dues au titre de 2013-2014

Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	241 277		1 532			4 000	246 809
Pierre Cesarini	251 669	131 250	15 000				397 919
Roger Bloxberg	221 362	89 928	13 243			4 000	328 533
Todd Helfstein	221 362	89 928	15 220			4 000	330 510
Philippe Olivier* **	72 917	1 571				4 000	78 488
Amélie Faure						13 000	13 000
Andrew Goldstein*				20 000		13 000	33 000
Ariane Gorin						13 000	13 000
Olivier Hua						13 000	13 000
Roger Tondeur						13 000	13 000
Philippe Misteli						-	-
BPI France*						-	-

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

**Monsieur Philippe Olivier a perçu également une indemnité transactionnelle pour un montant total de 255.023€ faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest.

Rémunérations brutes dues au titre de 2012-2013

Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	331 311	60 109	6 419			4 000	401 809
Pierre Cesarini	31 557	21 875	1 935				55 367
Roger Bloxberg	193 295	77 435	12 125			4 000	286 856
Todd Helfstein	193 295	77 435	19 565			1 000	291 296
Philippe Olivier*	125 004		2 217			4 000	131 221
Roger Politis* **	73 453	2 664	3 593				79 710
Frédéric Beauvais*						13 000	13 000
Ken Bender*						-	-
Julien Codorniou*						7 500	7 500
Amélie Faure						13 000	13 000
Andrew Goldstein*				20 000		13 000	33 000
Ariane Gorin						-	-
Olivier Hua						-	-
Roger Tondeur						13 000	13 000
BPI France*						-	-

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

**Monsieur Politis a perçu également une indemnité transactionnelle et de non concurrence pour un montant total de 372.168 € faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest

Note : Les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre des exercices 2012-2013 et 2013-2014 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs individuels, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation de ladite filiale, sont versés au cours du semestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du conseil durant une année sont versés au début de l'année suivante.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel et d'objectifs individuels.

Faisant suite à sa délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil d'administration d'Avanquest a décidé, en accord avec son Président, de faire évoluer la structure de rémunération de ce dernier.

S'agissant de la rémunération annuelle devant être versée à Monsieur Vanryb au titre de ses mandats sociaux, il a été convenu que celle-ci soit ramenée à compter du 1^{er} juillet 2014 à €54.000 (incluant €4000 de jetons de présence). Sa rémunération annuelle antérieure avait été fixée à €244.000.

Par ailleurs, Monsieur Bruno Vanryb a renoncé au bénéfice de l'engagement de versement par Avanquest SA d'indemnités de rupture liées à la révocation des mandats sociaux qu'il exerce au sein d'Avanquest SA et d'Avanquest America Inc. Le montant de l'indemnité de non-concurrence qui pourrait lui être versé en cas de révocation desdites fonctions a également évolué, puisqu'il a été ramené à €50.000 (le montant antérieur de cette indemnité avait été fixé à €240.000) pour une durée qui reste de 12 mois après la fin de son mandat.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé de confier à la société « Be Brave », contrôlée par Monsieur Vanryb, à compter du 1^{er} août 2014, des missions spécifiques de conseil stratégique portant sur le groupe Avanquest. Ces missions seront exécutées avant la fin du premier semestre 2015 et feront l'objet d'une rémunération forfaitaire mensuelle d'environ €37.200 HT sur la période concernée.

Monsieur Cesarini bénéficie d'un contrat lui assurant une indemnité de rupture dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de le révoquer ou de ne pas renouveler son mandat de Directeur Général. Cette indemnité, égale à huit mois de salaires bruts est soumise à des critères de performance. Monsieur Cesarini est soumis également à une clause de non-concurrence d'une durée de un an à compter de la fin de son mandat, renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 12 mois.

F. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites à l'article 19 (assemblées d'actionnaires) des statuts accessible au siège social d'Avanquest Software.

II. LES MESURES DE CONTROLE INTERNE

Aux termes de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, « *dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du Conseil d'administration [...] rend compte dans un rapport [...] des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place* ».

Il n'existe pas de définition légale du contrôle interne, mais des nombreuses définitions émanant des organisations professionnelles et comptables. Comme l'an dernier, Avanquest s'est appuyée sur le cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux VaMPs défini par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007, tout en l'adaptant à sa structure et à sa situation.

Le contrôle interne mis en place par Avanquest est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation de ses objectifs fondamentaux que sont l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale, la réalisation et l'optimisation de ces instructions et orientations, le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements en vigueur auxquelles l'entreprise est soumise ainsi que la gestion et la prévention des risques de fraudes ou d'erreurs. Cependant, le dispositif de contrôle interne ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la société.

Compte tenu de sa structure, Avanquest n'a pas mis en place une direction dédiée au contrôle interne. Ce contrôle est conduit par la Direction Administrative et Financière du Groupe avec les Managers de chaque filiale et la Direction Juridique

A. Exécution et optimisation des opérations

Procédures au niveau Groupe

Avanquest est organisée de manière décentralisée par business units couvrant plusieurs zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci, tout en permettant la conquête de nouveaux partenaires.

Le Comité de Direction du Groupe a mis en place un certain nombre de procédures au niveau du Groupe, applicables indifféremment au sein de toutes les filiales et business units.

Il s'agit notamment de procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches et de procédures juridiques.

La Direction Juridique, rattachée au Directeur Administratif et Financier du Groupe, exerce une sécurisation de l'ensemble des aspects juridiques du Groupe, que ce soit en matière contractuelle, corporate, propriété intellectuelle ou contentieuse. La Direction Juridique agit principalement au niveau siège, mais également au niveau local, notamment avec les activités américaines, en tant que de besoin. Les dossiers dont le seuil de matérialité est jugé non significatif en terme financier et/ou territorial sont adressés localement car la Direction Juridique ne dispose pas de ressources suffisantes pour suivre directement ces affaires. Cependant, la Direction Juridique met en place des contrats types pour standardiser et harmoniser au maximum les contrats passés par l'ensemble des entités du Groupe, et instaure des « liaisons » juridiques avec les filiales locales, ainsi que des partenariats avec des cabinets d'avocats.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la filiale ou de la business unit par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Financière du Groupe. Chaque mois, le responsable de filiale ou de business unit adresse au Comité de Direction un reporting traitant de la performance mensuelle de son périmètre, dans lequel sont inclus des analyses financières, les éléments significatifs de la politique marketing et commerciale, du développement des produits et les faits importants en matière de ressources humaines et de concurrence. Ce reporting mensuel est aussi l'occasion pour les dirigeants d'unités de se livrer à un exercice d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques.

Pour une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur Avanquest nous vous invitons à vous reporter à la section « Facteurs de risques » du rapport financier annuel.

Un Comité de Direction étendu, auquel participent tous les dirigeants de filiales et de business units, se réunit au moins 1 fois par an pour traiter de la stratégie du Groupe et de chacune de ses entités, des budgets et plus largement de toute question touchant à l'organisation du Groupe.

Procédures au niveau local

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de filiale ou de business unit. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la maison mère, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés localement. Ainsi, chaque Dirigeant doit suivre les procédures édictées par le Groupe, mais doit également définir et mettre en place sur sa zone géographique et sous sa responsabilité et son contrôle ses propres procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches, de ressources humaines...

A titre d'exemple, les filiales françaises ont mis en place des procédures relatives à la gestion administrative des ressources humaines, aux achats, à la sécurisation et la sauvegarde des données informatiques, à la séparation des tâches dans les fonctions administratives et financières.

B. Fiabilité des informations financières et comptables

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'Avanquest en termes d'information financière est décentralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leur dirigeant par les équipes comptables et financières locales. Ils font l'objet de diligences d'auditeurs locaux en collaboration avec les auditeurs de la maison mère.

Comme en matière opérationnelle, les dirigeants de filiales établissent mensuellement un reporting financier de leur activité. Ce reporting est adressé au Comité de Direction ainsi qu'au contrôle de gestion Groupe. Ce dernier analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois. Le contrôle de gestion Groupe réalise également des missions d'analyse et de contrôle particulières à la demande du Comité de Direction à qui il transmet ses études.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Les comptes consolidés et sociaux d'Avanquest Software sont ensuite validés par le Comité de Direction qui les communique au Conseil d'administration en vue de leur arrêté.

D'une manière générale, toute l'information financière Groupe est élaborée par la Direction Financière Groupe sous le contrôle du Comité de Direction, la validation finale étant du ressort du Conseil d'administration.

La Direction Financière Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs sous la direction du Comité de Direction.

C. Conformité aux lois et règlements en vigueur

Avanquest est une société anonyme de type moniste cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle s'efforce de respecter.

Sa principale activité, l'édition ou la réédition de logiciels, est une activité qui est principalement régie par le droit de la propriété littéraire et artistique ainsi que par la propriété industrielle.

L'organisation d'Avanquest est beaucoup plus fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. En effet, la gestion de ces problématiques est du ressort de la Direction Juridique placée sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier Groupe.

La Direction Juridique collabore étroitement avec les responsables de filiales et de business units et coordonne les actions entreprises en dehors de France avec l'aide des conseils externes de la Société.

D. Gestion et prévention des risques

Au-delà des risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque sur les actions et le risque de liquidité) présentés dans le document de référence et inhérents à toute société internationale cotée, les principaux facteurs d'Avanquest sont des risques de propriété intellectuelle, des risques liés à la défectuosité d'un logiciel et aux dommages pouvant en découler.

La prévention des risques est une mission que chaque collaborateur d'Avanquest doit assumer à son niveau. Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiales et de business units qui sont responsables de la gestion et de la prévention de ces risques au sein de leurs unités.

Les principaux risques ayant trait aux finances de l'entreprise, ceux-ci font l'objet des procédures en matière de signature sur les comptes bancaires, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

De surcroît, Avanquest a mis en place une politique d'assurance dont l'adéquation est revue régulièrement par la Direction Financière et le Comité de Direction. Nous vous invitons à vous reporter à la section 4.3.9 « Assurance-Couverture des risques » du rapport de gestion.

Le développement d'Avanquest donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure de la Société. Le Comité de Direction et le Conseil d'administration ont pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soit adéquat au regard de la structure du Groupe tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clés du succès d'Avanquest dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

Bruno Vanryb

Président du Conseil d'administration

16.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Avanquest

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Avanquest Software et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 2 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

Aplitec
Pierre Laot

ERNEST & YOUNG & Autres
Franck Sebag

17. EFFECTIFS – INFORMATIONS SOCIALES ET RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

17.1. Effectifs – Gestion des ressources humaines

Au 31 décembre 2014, le groupe Avanquest comptait 565 salariés, contre 551 au 30 juin 2014, 477 au 30 juin 2013 et 524 au 30 juin 2012. L'évolution des effectifs aux Etats-Unis entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2013 s'explique par la croissance de l'activité de FreePrints (Planet Art) et la plateforme MyDevices qui devrait être opérationnelle à la fin de l'été 2015. L'évolution des effectifs de la Bulgarie entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2013 s'explique par le support de l'activité Vcom qui a été internalisé en Bulgarie et le développement du support avec Freeprints et de nouveaux partenaires.

Répartition par pays	31/12/2014	30/06/14	30/06/13	30/06/12
France	92	93	125	150
Grande-Bretagne	97	96	88	103
Allemagne	7	6	11	12
Espagne	0	0	0	0
Italie	0	0	4	4
Bulgarie	95	89	65	51
Etats-Unis	231	224	142	158
Canada	5	5	5	2
Chine	38	38	37	44
TOTAL	565	551	477	524

Répartition par continent	31/12/2014	30/06/14	30/06/13	30/06/12
Europe	291	284	293	320
Amérique du Nord	236	229	147	160
Asie	38	38	37	44
TOTAL	565	551	477	524

17.2. Participation et Stock-options

Les salariés d'Avanquest bénéficient des dispositions légales en matière de participation.

Jusqu'en 2008, Avanquest a consenti des options de souscription d'actions (ci-après les « **Options** ») préférées aux options d'achat d'actions. Depuis 2008, Avanquest privilégie les plans d'attributions gratuites d'actions (« **Actions Gratuites** »).

Bilan de l'exercice 2013-2014 écoulé sur les Options :

- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription consenties, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 :**

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune Option n'a été consentie à ce titre.

- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription consenties, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 :**

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune Option n'a été consentie à ce titre.

- **Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :**

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2013-2014 à ce titre.

- **Nombre et prix des actions souscrites durant l'année en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés par chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé :**

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2013-2014 à ce titre.

- **Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires :**

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2013-2014 à ce titre.

Bilan de l'exercice 2013-2014 écoulé sur les Actions Gratuites :

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, à chacun de ces mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce :**

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Date d'attribution	Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive maximale	Fin de la période de conservation maximale	Mandats sociaux exercés
Pierre Cesarini	100.000	1,37€	25 septembre 2013	2 à 4 ans / 25 septembre 2017	25 septembre 2017	Directeur Général de la Société
Pierre Cesarini	270.000	1,11€	27 juin 2014	2 à 4 ans / 27 juin 2018	27 juin 2018	Directeur Général de la Société

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le Conseil d'administration des actions

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce :**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2013-2014, aucune action n'a été attribuée gratuitement par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce à chacun des mandataires visés au paragraphe ci-avant, à raison des fonctions ou mandats qu'ils y exercent.

- 1.1 Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :**

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Date d'attribution	Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive maximale	Fin de la période de conservation	Sociétés concernées Fonctions exercées
Nicolas Alinquant	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Développeur web
Hervé Amoravain	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Attaché Commercial
Alexandre Aubault	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Traffic manager
Christine Beau	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Comptable
Fadela Belaid	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Manager e-mailing

Xavier Billard	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Chef produit republishing
Jean-François Billon	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Chef des ventes
Jean-Philippe Bitterlin *	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Responsable contrôle de gestion
David Bladier	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Database Manager
Lee Bowyer	1.500	1,11€	27/06/ 2014	2 ans / 27 juin 2016	27/06/2018	Graphiste Designer

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions
* a quitté l'entreprise

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours l'année par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 à l'ensemble des salariés bénéficiaires, nombre desdits salariés bénéficiaires et répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires :**

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive	Période de conservation / Fin de la période de conservation
Salariés du Groupe (80 bénéficiaires)	120.000	1,11€	2 ans / 27 juin 2016	27 juin 2018

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

17.3. Description des accords de participation des salariés au capital de la société

En dehors des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions, aucun accord en cours de fonctionnement relatif à la participation des salariés au capital de la Société n'a été mis en place. Les informations relatives sur les différents plans d'options et d'actions gratuites figurent à la Section 16.2 du présent document de référence.

17.4. Informations sociales et relatives à l'environnement

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le rapport RSE est celui de l'article R225-105-1 du Code de Commerce. Les informations données dans le rapport RSE ont fait l'objet d'une attestation de présence portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales émise par le Bureau Veritas.

17.4.1. Démarche RSE du groupe Avanquest

Depuis l'arrivée en mai 2013 d'un nouveau directeur général, Pierre Cesarini, Avanquest a recentré son activité sur deux segments stratégiques, à fort potentiel dans l'écosystème numérique : la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés. Pour le développement de chacun de ces deux pôles, et la mise en place d'un nouveau plan d'action 2013-2017, la responsabilité sociale et environnementale a trouvé toute sa place.

Cette stratégie a été mise en place au niveau mondial pour générer de nouvelles synergies à l'intérieur du Groupe, mais également une nouvelle dynamique sociale entre les équipes et la direction. La gouvernance a également été revue à cette occasion, permettant d'intégrer une femme supplémentaire au Conseil d'Administration d'Avanquest. Au niveau environnemental, malgré les fréquents échanges entre les filiales nécessaires au quotidien, les visioconférences et réunions téléphoniques ont été privilégiés aux déplacements physiques. De plus, les nouveaux produits développés sont entièrement dématérialisés : applications mobiles, services en ligne ou sites Internet, les mutations technologiques du secteur ont imposé au logiciel de se réinventer vers plus de virtualisation. Enfin, au niveau économique, pour chaque innovation les meilleurs talents et prestataires ont été recherchés dans les bassins d'activité autour des implantations d'Avanquest.

De manière générale, les impacts sociaux et environnementaux du secteur du numérique sont limités. Pour autant, cela ne dispense pas aux entreprises de cet écosystème d'identifier les enjeux RSE et d'y répondre. C'est le choix qu'a fait Avanquest en intégrant des solutions concrètes dans les pratiques au quotidien de chacun des filiales qui composent le Groupe. Des dispositifs de recyclage de papier, de batteries ou de cartouches d'imprimantes, ainsi que d'économies d'énergie, ont été mises en place avec des conséquences directes sur notre utilisation de consommables. Par ailleurs, du fait de la dimension internationale du groupe – près de 80 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, la majorité des salariés basés hors de France – la responsabilité sociale, le respect des

conventions fondamentales de l'OIT et la gestion inclusive de la diversité des nationales et des origines sont des principes fondamentaux sur lequel s'est construit le groupe. Ses dirigeants en sont convaincus : les bonnes conditions d'emploi et de travail, le développement des compétences et la reconnaissance des talents sont des enjeux forts pour les salariés pour le bien-être de l'entreprise. Enfin, le président-fondateur du Groupe, Bruno Vanryb, s'est depuis le début engagé dans des activités associatives visant à créer les conditions d'un écosystème numérique vertueux et responsable pour l'ensemble des parties prenantes.

Tout ceci est en cohérence avec l'ambition d'Avanquest. Editeur de logiciels, Avanquest s'engage depuis sa création en 1984 à apporter le meilleur de la technologie à l'ensemble des utilisateurs. Face au défi de la fracture numérique, apporter des produits et services accessibles, simples d'utilisation tout en étant innovants et performants est la conviction commerciale du groupe et de ses dirigeants. Le jeune âge de l'entreprise, ainsi que les différentes mutations technologiques qui touchent le secteur et qui imposent à l'entreprise de se réinventer continuellement. C'est pourquoi la démarche RSE du Groupe s'inscrit dans un process d'amélioration continue et de long terme, au sein d'une organisation qui privilégie l'autonomie de ses filiales.

L'exercice 2013-2014 constitue la deuxième pierre à cet édifice, auquel les 500 salariés du Groupe contribuent tous les jours !

17.4.2. Indicateurs RSE

17.4.2.1. Indicateurs sociaux

17.4.2.1.1. Emploi

Effectif total au 30 Juin 2013

477

Effectif total au 30 Juin 2014

551

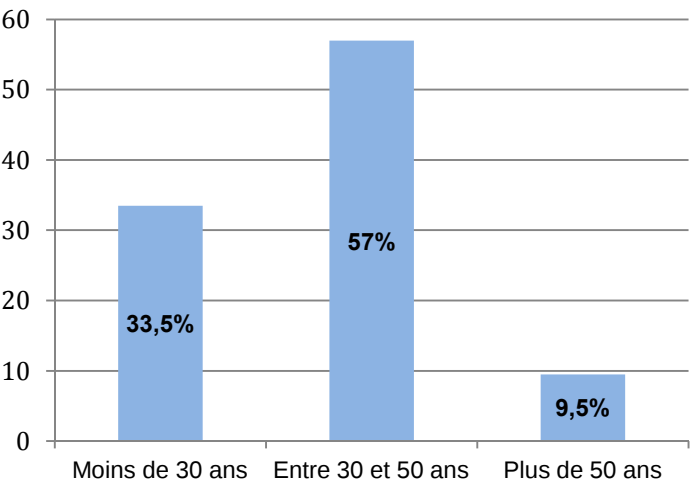
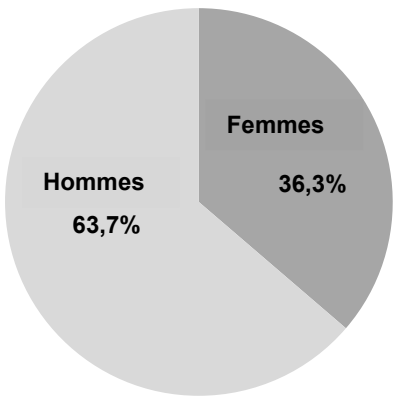
Embauches

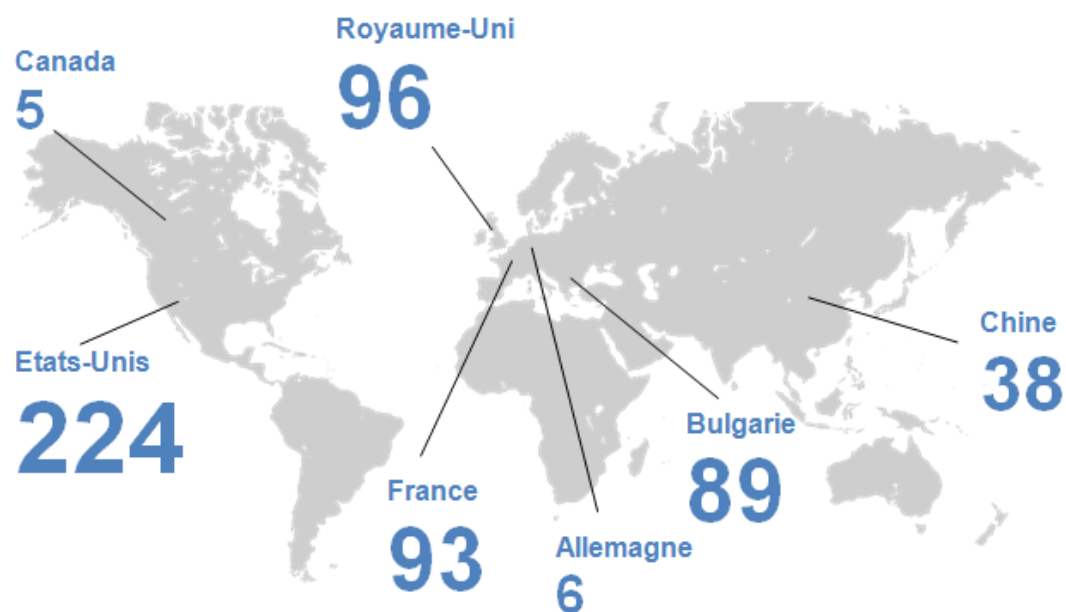
+270

Départs

-174

+15,6 %





La masse salariale du groupe est de 25,8 millions d'euros. Elle a baissé de 3 % en 2013-2014 par rapport à l'exercice précédent. Les principes au sein du groupe sont des augmentations de rémunérations individuelles basées sur des objectifs fixés annuellement pour chaque salarié.

17.4.2.1.2. Organisation du temps de travail

3,7 %

des salariés sont à temps partiel

21,9 %

des salariés travaillent à distance

Le travail à plein temps est la norme au sein de l'entreprise : ceci favorise l'intégration sociale des salariés à l'entreprise et l'égalité de tous.

Les pratiques concernant les heures supplémentaires ou le travail le weekend et les congés ne sont pas formalisées au-delà du respect des réglementations nationales des pays. Les managers locaux sont incités à ne pas recourir aux dépassements d'horaires, sauf cas exceptionnels.

A titre d'exemple, le système de badgeuse électronique utilisé au siège parisien du Groupe permet à chaque collaborateur de contrôler ses horaires de travail et à la direction des Ressources Humaines de repérer tout abus en cas de surcharge.

Le travail de distance est facilité par des outils nomades à disposition, ce qui favorise la conciliation vie privée/vie professionnelle. Au Royaume-Uni, la législation autorise désormais chaque employé à demander un horaire de travail flexible. Actuellement, deux employés ont demandé à bénéficier de cette possibilité. Cette filiale autorise également au cas par cas le travail à domicile un jour par semaine pour les employés ayant leur domicile éloigné du lieu de travail. En Allemagne, la filiale offre à tous ses employés la possibilité de travailler à partir de son domicile un jour par semaine depuis le déménagement des bureaux.

Nombre de jours d'absence

1459*

(hors congés longue durée et congés parentaux)

Absences injustifiées

78

* maladies (hors ceux de plus de 9 mois), accidents (sur site et trajets), maladies professionnelles, absences injustifiées.

La compensation durant les arrêts maladie sont conformes aux réglementations et dispositifs des pays. Certaines filiales proposent des mutuelles mais les données consolidées sur ces avantages manquent due à l'absence d'un système de collecte au niveau Groupe.

La politique d'insertion des personnes handicapées respectent les obligations légales en vigueur dans les pays où Avanquest est implanté. L'absence de salariés atteints d'un handicap au sein de l'entreprise peut être compensée par le recours, pour certaines prestations extérieures (jardinage, fournitures de bureaux, impressions...), à des entreprises d'insertion ou du secteur protégé.

A titre d'exemple, le siège parisien a effectué une grande opération de nettoyage des bureaux durant laquelle près de deux tonnes de matériels informatiques et supports magnétiques ont été collectés. Ce matériel a fait l'objet d'un recyclage ou une destruction sécurisée de la part d'une Entreprise Adaptée engagée dans le Développement durable. Le système permanent de collecte et de recyclage de papier est également géré en partie par des entreprises d'insertion.

17.4.2.1.3. Relations sociales

Au niveau du siège du Groupe, des réunions régulières des délégués de personnel et du Comité d'Entreprise ont lieu. Un accord collectif qui couvre l'aménagement du temps de travail et l'égalité professionnelle a été signé, respectant ainsi la loi française concernant les instances représentatives.

Pour autant, la promotion du dialogue social n'est pas formalisée au niveau Groupe car la volonté est de garder la gestion des Ressources humaines au niveau local et ne pas imposer de règles groupe, afin d'être au plus proche des besoins des salariés. Les pratiques varient entre les filiales en fonction des réglementations et des lois des pays.

A titre d'exemple, chaque employé d'Avanquest Software Publishing (Royaume-Uni) dispose d'un manuel sur la législation du travail au Royaume-Uni avec une version en ligne à jour (chaque mise à jour est communiquée par e-mail). Un consultant RH s'assure de la conformité à la législation. L'assistance d'un tiers au salarié est prévue en cas de plainte ou de procédure disciplinaire.

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

17.4.2.1.4. Santé et sécurité

Accidents* 1

Maladies professionnelles 0

* Les données sur le taux de gravité (TG) et le taux de fréquence (TF) ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

L'accident déclaré, sans arrêt de travail, a eu lieu aux Etats-Unis. À titre de comparaison, l'exercice précédent avait enregistré trois accidents avec arrêts de travail.

Les principaux enjeux de santé liés aux postes de travail identifiés par les responsables des filiales sont les risques classiques liés aux activités de bureaux :

- Le travail sur écran
- Les troubles musculo-squelettiques
- Le stress, les risques psycho-sociaux

Pour les suivre, des comités ou un professionnel de santé sécurité sont en place dans deux pays : France, Etats-Unis, ainsi qu'un responsable santé sécurité en Allemagne. D'autres pays, comme le Royaume-Uni ou la division spécialisée en hébergement ont mis en place une démarche moins formelle.

A titre d'exemple, dans la filiale du groupe au Royaume-Uni, chaque employé reçoit un manuel de santé sécurité et une formation aux procédures de sécurité. Les salariés sont encouragés à reporter toute violation aux lois de santé sécurité. Un consultant santé sécurité inspecte les bureaux et l'entrepôt tous les ans (conformité, identification des risques, mise à jour du manuel). Enfin, un bilan de vision est pris en charge et l'avis des employés est collecté tous les deux ans.

Toutefois, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et sécurité au travail à ce stade.

A noter, dans l'ensemble des filiales du groupe, un plan d'assurance-maladie est disponible pour les employés à plein temps.

17.4.2.1.5. Formation

Des évaluations annuelles individuelles sont réalisées et permettent d'identifier des attentes et besoins de formations. Le siège parisien organise également une réunion annuelle avec les délégués de personnel pour les tenir informés de l'allocation du budget formation.

A titre d'exemple, la filiale chinoise a accordé dix heures de formation par salarié sur l'année, en moyenne.

En France, 399 heures de formations ont été effectuées durant l'exercice 2013-2014, représentant une moyenne de quatre heures de formation par employé.

De manière générale, l'ensemble du personnel travaillant chez Avanquest est relativement qualifié, en cohérence avec le secteur du numérique où il faut faire preuve d'une innovation permanente. C'est pourquoi un attachement particulier est apporté à la formation des salariés.

Toutefois, des informations précises et consolidées sur les formations dispensées auprès des salariés ne sont pas disponibles à ce stade par l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

17.4.2.1.6. Egalité de traitement

Au-delà du respect de la réglementation, des mesures concernant l'égalité hommes/femmes, la parentalité et la prévention des discriminations sont en place par filiale en fonction des attentes et enjeux locaux. Les outils nomades mis en place, comme mentionné plus haut, favorisent également la possibilité de travailler à domicile ponctuellement, conciliant ainsi vie privée et vie professionnelle. À titre d'exemple :

Avanquest North America prévoit un congé paternité et y alloue un budget de 5000 USD/an.

Avanquest Software Publishing (UK) prévoit une participation financière à la garde d'enfants de moins de 15 ans. Un consultant vérifie régulièrement la conformité à la législation sur l'égalité Hommes/Femmes et la non-discrimination. A ce jour, aucun manquement à la loi n'a été signalé.

En Chine, Avanquest offre l'équivalent de 120 euros pour le premier enfant et l'opportunité de prendre un congé paternité.

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

17.4.2.1.7. Promotion de et respect des stipulations des conventions OIT

Au-delà de la prévention des discriminations et la liberté d'association, déjà évoqués précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux pour le secteur ou pour l'entreprise (travail des enfants et le travail forcé).

Le secteur a recours à des salariés très qualifiés et mobiles. Ce type de profil et l'absence d'activité manufacturière, limite considérablement ces risques. De plus, les activités, essentiellement commerciales sont réalisées principalement dans des pays développés où ces pratiques sont très rares.

17.4.2.1.8. Indicateurs environnementaux

17.4.2.2. Politique générale en matière environnementale

A ce stade, il n'y a pas de politique groupe sur la prise en compte des questions environnementales, ou de démarche de certification en cours. Les données par site ou consolidées ne sont d'ailleurs pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

En revanche, des actions de formation auprès des salariés sont réalisées ponctuellement sur chacun des sites. De manière informelle, chaque filiale met ainsi en place des initiatives proactives sur le sujet. L'ensemble de ces bonnes pratiques sont partagées à l'occasion d'une rencontre annuelle entre les responsables administratifs et financiers des différentes unités du Groupe, avec une comparaison des mesures et des résultats de chaque filiale.

À titre d'exemple, les équipes françaises du siège ont été sensibilisées aux enjeux environnementaux à l'occasion d'une action de communication interne pendant la semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril 2014, comme en 2013. Des affiches internes, des e-mailings, un cahier et une planche de stickers, reprenant les principaux éco-gestes, ont ainsi été diffusés à l'ensemble des salariés. Une boîte à idées a également été mise en ligne sur l'Intranet du groupe : sur la base des contributions reçues, un dispositif de bacs à recyclage papier a été installé dans les locaux français, en collaboration avec La Poste. Pour l'année calendaire 2014, ces bacs de recyclage papier, collectés par le facteur, ont permis de recycler 493 kg de papier. Ce papier a été trié et conditionné par des entreprises d'insertion, puis recyclé par des papeteries situées à proximité.

L'indicateur concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions n'est pas renseigné car il n'y a pas de risques environnementaux ou de pollution significatifs observés dans les activités du secteur : aucun produit tangible n'est fabriqué et les services fournis par le secteur et par Avanquest sont localisés dans des bureaux avec des risques relatifs à ces enjeux qui sont très limités.

L'indicateur sur le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est pas pertinent pour l'activité d'Avanquest.

17.4.2.3. Pollution et gestion des déchets

Aucun risque significatif observé lié à l'activité d'Avanquest rend pertinent des mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité d'Avanquest ne génère pas de nuisance sonore, olfactive ou de poussière significative.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ne sont pas formalisées. Néanmoins les collaborateurs sont fortement incités à mettre en place des initiatives au sein de leur unité.

Des données précises et consolidées ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

À titre d'exemple, la filiale nord-américaine du Groupe recycle 100 % du papier, des cartons et des cartouches d'encre. Les salariés disposent d'une déchiqueteuse à papier, ainsi qu'une déchiqueteuse à carton pour transformer certains cartons usagés en emballages, les autres étant recyclés par une entreprise extérieure. Les deux à quatre cartouches d'encre utilisées dans les bureaux chaque mois sont recyclées.

C'est aussi le cas des bureaux au Royaume-Uni où des poubelles de tri des déchets de papiers, cartons, plastiques, métaux (alimentaire) ont été mis à disposition. Les cartons sont compressés pour optimiser l'espace de stockage pour le recyclage. La collecte pour le recyclage est hebdomadaire. Les ampoules, les cartouches d'encre, les équipements électroniques, le CD et leurs boîtes sont envoyés dans des entreprises de recyclage.

Dans les bureaux en France ont été installés des poubelles de collecte de papiers non confidentiels comme mentionné précédemment. Un système de collecte de piles et de cartouches d'imprimantes a également été mis en

place. Les équipements électroniques et magnétiques, ainsi que les ampoules et les néons, sont récupérés par des sociétés spécialisées.

17.4.2.4. Utilisation durable des sols

Compte tenu de la nature de l'activité d'Avanquest, et de l'implantation du Groupe en zone urbaine uniquement, il n'y a aucun impact sur l'utilisation durable des sols. A ce titre, aucune mesure n'a été mise en place.

17.4.2.5. Utilisation durable des ressources

L'impact sur l'eau est faible et l'indicateur n'est pas renseigné car la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales et l'exposition de l'activité aux problématiques liés à l'utilisation de l'eau n'est pas significative (activités de bureau).

La consommation des matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières n'est pas renseigné car Avanquest n'utilise pas de matières premières.

La consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables est un enjeu et des données précises et consolidées sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe. Chaque filiale mène ses propres actions et suit ses propres indicateurs à ce stade.

À titre d'exemple, un film solaire vient d'être posé sur les vitres du siège parisien. Ce film diminue la chaleur solaire de 75 %, baissant ainsi l'utilisation de la climatisation dans les bureaux et la consommation électrique.

Les variations de consommation d'énergie sont fortement dépendantes de l'air conditionné dans la salle des serveurs et un suivi global n'est pas disponible en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

17.4.2.6. Changement climatique

L'agence de voyage du siège parisien mesure l'empreinte carbone des déplacements professionnels de chaque collaborateur et édite pour la première fois pour cet exercice un rapport annuel sur l'émission de CO2:

Voyages en avions total	53 341 kg CO2
--------------------------------	----------------------

Vols long distance*	47 174 kg CO2
---------------------	---------------

Vols moyen distance	5 452 kg CO2
---------------------	--------------

Vols domestiques	715 kg CO2
------------------	------------

Voyages en train total	143 kg CO2
-------------------------------	-------------------

Le renouvellement de la flotte automobile est fait en fonction des émissions de CO2 émises par les véhicules. Un suivi de la consommation de carburant est également disponible via le prestataire de location de longue durée de ces véhicules. Des incitations fortes sont données aux collaborateurs devant se déplacer d'utiliser (quand cela est possible) le train, ou de remplacer son déplacement professionnel par une réunion en visioconférence.

A ce stade, des données précises et consolidés concernant toutes les émissions des gaz à effet de serre ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

Les zones dans lesquelles Avanquest est implanté ne sont pas menacées par des phénomènes climatiques, qui seraient liés au réchauffement de la planète. Par conséquent, aucune mesure d'adaptation n'a été mise en place à ce stade.

17.4.2.7. Protection de la biodiversité

Le secteur fournit essentiellement des services dans des zones urbanisés et n'impacte pas d'écosystème fragile. L'exposition de l'activité de l'entreprise aux problématiques liées à la biodiversité est très limitée.

17.4.3. Indicateurs sociétaux

17.4.3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité de la société

Le groupe recrute localement dans les pays où sont localisées ses activités. Notamment la filiale nord-américaine du groupe a signé de nombreux contrats avec des entreprises locales et recrute dans les universités locales afin de

contribuer à la création de valeur. Le siège parisien est également, et traditionnellement, une entreprise d'accueil d'étudiants stagiaires.

Etant donné que la majorité des implantations du groupe sont des ensembles de bureaux, elles ont très peu d'externalités négatives sur l'écosystème local.

17.4.3.2. Sous-traitance et fournisseurs

Le groupe Avanquest utilise principalement les services ou les produits des fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs pour la réalisation des manuels et le conditionnement des produits, et des fournisseurs de cédéroms pour l'approvisionnement et la duplication en sous-traitance de ces supports.

Des initiatives relatives aux achats responsables prennent ponctuellement en compte des facteurs environnementaux et sociaux, mais une politique groupe dans ce sens n'est pas encore en place.

A titre d'exemple, au Royaume-Uni Avanquest fournit à ses clients des accords de ses fournisseurs sur le respect des droits humains (Conventions d'OIT).

17.4.3.3. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Le président-fondateur d'Avanquest, Bruno Vanryb, est depuis longtemps impliqué dans la vie de la Cité.

Cofondateur de Croissance Plus et vice-président de Syntec Numérique, il a notamment à ces titres participé aux Assises de l'Entrepreneuriat, lancées par le Président de la République française pour améliorer les dispositifs d'actionnariat salarié et favoriser un partage équitable entre le travail et le capital.

Ses fonctions au sein de Syntec Numérique, qui fait de la promotion d'un secteur du numérique responsable, associant davantage les femmes et les jeunes un de ses axes d'actions, lui ont permis de poursuivre ses actions : le Top 250 des créateurs français de logiciels, dans lequel un jury récompense des jeunes entreprises qui se sont distinguées sur l'année, et les Syntec Camps pour sensibiliser et développer les partenariats entre start-ups, PME et grands groupes. Bruno Vanryb a également été choisi pour parrainer une start-up lauréate du prix des Talents du Numérique.

Signe de son engagement citoyen, Bruno Vanryb a été fait Chevalier de la Légion d'honneur le 1^{er} janvier 2014 sur proposition de la ministre du Commerce extérieur.

17.4.3.4. Loyauté des pratiques

Une politique formalisée sous forme de Charte éthique ou Code de conduite des affaires n'est pas encore en place. Les dirigeants du groupe promeuvent des principes de transparence et d'éthique mais des données précises ou consolidées sur le déploiement de ses principes ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

A titre d'exemple, Avanquest North America se soumet à des audits réguliers pour prévenir la corruption.

Les réglementations des Etats concernant la santé et la sécurité des consommateurs sont appliquées et les jeux vidéos sont fournis avec des avertissements.

17.4.3.5. Autres actions engagées au titre des droits de l'Homme

Les problématiques concernant la protection des données personnelles et sensibles ne sont pas abordées de manière consolidée. Il n'existe donc pas de système de collecte de données au niveau du Groupe.



BUREAU VERITAS SA
67/71, boulevard du Château
92571 Neuilly-sur-Seine

Société anonyme
RCS Nanterre B 775 690 621

Attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales

Les informations sociales, environnementales et sociétales revues concernent l'exercice clos 30 juin 2014.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par Avanquest Software, pour vérifier la présence des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport financier annuel, et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant, nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport financier annuel 2013/2014 d'Avanquest Software.

Il appartient à Avanquest Software de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination de la Direction Financière groupe conformément :

✓ à l'outil de collecte, de traitement et d'agrégation des informations sociales et environnementales

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir la présente attestation.

Nous déclarons que cette attestation a été élaborée de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 20/10/2014 et la signature de notre rapport, sur quelques jours par un vérificateur. Nous avons conduit un entretien principal pour conduire cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées au cas par cas dans le rapport financier annuel 2013/2014.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable d'Avanquest Software, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le rapport financier annuel 2013/2014 d'Avanquest Software avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises ;



Conclusions sur la présence des informations

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication. Nous avons noté, comme cela est mentionné dans le rapport de gestion, que certaines informations ne couvrent pas la totalité du périmètre.

A Puteaux, le 20 novembre 2014

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Directeur d'agence

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Matillon".

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la société la répartition du capital au 23 mars 2015 est la suivante :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Bruno Vanryb*	244 823	0,8%	244 823	0,8%
Roger Bloxberg	313 134	1,0%	313 134	1,0%
Todd Helfstein	373 134	1,2%	373 134	1,2%
Event Holding (Roger Tondeur)*	149 745	0,5%	149 745	0,5%
Pierre Cesarini*	30 000	0,1%	30 000	0,1%
Dirigeants et administrateurs actuels	1 110 836	3,7%	1 110 836	3,7%
Salariés et anciens salariés*	1 235 238	4,1%	1 235 238	4,1%
Sous total dirigeants, salariés et anciens salariés	2 346 074	7,8%	2 346 074	7,9%
Idinvest*	2 751 860	9,2%	2 751 860	9,2%
BPI	2 610 599	8,7%	2 610 599	8,7%
CDC PME Croissance	1 196 345	4,0%	1 196 345	4,0%
EPF Partners*	877 013	2,9%	877 013	2,9%
Afer Flore *	1 055 252	3,5%	1 055 252	3,5%
			-	
Public	19 035 438	63,5%	19 035 438	63,7%
Auto-détention	109 974	0,4%		0,0%
Total actions	29 982 555	100,0%	29 872 581	100,0%

* estimé

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Le nombre d'actionnaires est d'environ 8 100 dont 90 actionnaires nominatifs (selon la source Euroclear, environ 8 000 actionnaires au porteur). Au 23 mars 2015, 2 891 936 actions étaient détenues en comptes nominatifs purs ou administrés, soit 9,65 % du capital social.

Compte tenu de l'auto-détention (109 974 actions), le nombre de droits de vote existants au 23 mars 2015 s'établit à 29 872 581.

La Société n'a connaissance d'aucune évolution du capital depuis cette date.

18.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnaires	Situation au 30/06/14			Situation au 30/06/2013			Situation au 30/06/2012		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Management Media International (Philippe Olivier)	777 837	2,8 %	2,9 %	1 019 598	5,4 %	5,4 %	1 019 598	5,5 %	5,5 %
Bruno Vanryb	280 165	1,0 %	1,0 %	280 165	1,5 %	1,5 %	266 179	1,4 %	1,4 %
Roger Politis	276 888	1,0 %	1,0 %	276 888	1,5 %	1,5 %	276 655	1,5 %	1,5 %
Thierry Bonnefoi	109 083	0,4 %	0,4 %	109 083	0,6 %	0,6 %	109 083	0,6 %	0,6 %
Roger Bloxberg	313 134	1,1 %	1,1 %	313 134	1,6 %	1,7 %	313 134	1,7 %	1,7 %
Todd Helfstein	373 134	1,4 %	1,4 %	373 134	2,0 %	2,0 %	373 134	2,0 %	2,0 %
Autres salariés et anciens salariés	1 114 035	4,1 %	4,1 %	1 199 623	6,3 %	6,3 %	1 394 913	7,5 %	7,6 %
ID Invest	1 647 381	6,0 %	6,0 %	1 972 021	10,4 %	10,4 %	2 161 674	11,6 %	11,7 %
BPI France	1 466 325	5,4 %	5,4 %	1 466 325	7,7 %	7,7 %	1 466 325	7,9 %	7,9 %
FCPR EPF III	877 013	3,2 %	3,2 %	877 013	4,6 %	4,6 %	877 013	4,7 %	4,7 %
CDC PME Croissance	1 196 345	4,4 %	4,4 %	841 915	4,4 %	4,4 %	841 915	4,5 %	4,5 %
Afer Flore ⁽¹⁾	590 569	2,2 %	2,2 %	590 569	3,1 %	3,1 %	590 569	3,2 %	3,2 %
Public ⁽¹⁾	18 100 195	66,2 %	66,4 %	9 611 182	50,6 %	50,8 %	8 841 642	47,6 %	47,7 %
Auto-détention	87 432	0,3 %	0,0 %	61 924	0,3 %	-	40 899	0,2 %	-
Total	27 354 441	100,0 %	100,0 %	18 992 574	100,0 %	100,0 %	18 572 733	100,0 %	100,0 %

⁽¹⁾ Estimation

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3. Franchissements de seuils

- Par courrier reçu le 3 juillet 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} juillet 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, sociétés dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA (contrôlée conjointement à 50 % par la CDC et à 50 % par l'EPI BPI Groupe), les seuils de 10 % du capital et des droits de vote d'Avanquest et détenir 2 662 670 actions représentant autant de droits de vote, soit 9,73 % du capital et des droits de vote, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bpifrance Participations SA	1 466 325	5,36
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	1 196 345	4,37
Total CDC	2 662 670	9,73

- Par courrier en date du 17 septembre 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA (contrôlée conjointement à 50 % par la CDC et à 50 % par l'EPI BPI Groupe) et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, les

seuils de 10 % du capital et des droits de vote d'Avanquest et détenir 3 806 944 actions représentant autant de droits de vote, soit 12,70 % du capital et des droits de vote, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC	0	0
Bpifrance Participations SA	2 610 599	8,71
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	1 196 345	3,99
Total CDC	3 806 944	12,70

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription par Bpifrance Participations de 1 144 274 actions Avanquest dans le cadre d'une augmentation de capital réservée par conversion des comptes courants en actions.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter à la section 14.3 du présent document de référence.

20. INFORMATIONS FINANCIERES

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que certains des chiffres et rapports présentés ci-après ne sont plus à jour du fait de la conclusion de l'Accord de Restructuration.

20.1. Comptes consolidés au 30 juin 2014

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.1.1. Etat du Résultat Global

	Notes	2013/14 (12 mois)	2012/13 (12 mois) retraité*
Chiffre d'affaires net	6.1	101 628	100 237
Matières premières et achats de marchandises		(28 205)	(27 993)
Autres achats et charges externes		(36 536)	(31 783)
Impôts, taxes et versements assimilés		(304)	(355)
Charges de personnel	6.2	(25 798)	(26 801)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(3 956)	(4 783)
Autres charges et produits opérationnels courants	6.3	(11 384)	(9 712)
Résultat opérationnel courant		(4 555)	(1 190)
Autres charges et produits opérationnels	6.4	(33 452)	(65 966)
Effet net des regroupements d'entreprises	6.5		1 744
Résultat opérationnel		(38 007)	(65 412)
Coût de l'endettement financier net		(1 034)	(980)
Autres charges financières		(469)	(576)
Autres produits financiers		57	46
Résultat financier	6.6	(1 446)	(1 510)
Charge d'impôts	6.7	(3 142)	946
Quote-part de résultat des entreprises associées		(30)	28
Résultat net		(42 625)	(65 948)
Part des propriétaires de la société mère		(42 192)	(65 714)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(433)	(234)
Résultat par action	6.9		
Résultat net part du groupe par action (en €)		(2,03)	(3,53)
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		(2,03)	(3,53)
Résultat net		(42 625)	(65 948)
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		117	(3 399)
Ecarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		(134)	(122)
Gains/Pertes sur opérations de couverture		43	70
Ecarts actuariels sur engagements de retraites		(65)	223
Total des autres éléments du résultat global		(39)	(3 228)
Résultat global		(42 664)	(69 176)
Part des propriétaires de la société mère		(42 173)	(68 867)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(491)	(309)

* Retraité en tenant compte de l'application d'IAS19R.

Tous les éléments du résultat global sont recyclables en résultat sauf les écarts actuariels sur engagements de retraites.

20.1.2. Etat de Situation Financière

	Notes	30-juin-14	30-juin-13 retraité
Écarts d'acquisition	4.1	22 800	58 852
Immobilisations incorporelles	4.2	6 536	5 935
Immobilisations corporelles	4.3	901	982
Actifs financiers	5.4	813	931
Participations dans les entités associées		123	163
Actifs d'impôts différés	6.8	10	2 855
ACTIF NON COURANT		31 183	69 718
Stocks et en cours	4.5	7 347	7 110
Clients et comptes rattachés	4.6	10 026	8 929
Actifs d'impôts exigibles	4.7	1 509	1 062
Autres créances courantes	4.7	4 429	5 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	10 591	4 825
ACTIF COURANT		33 902	27 693
TOTAL ACTIF		65 085	97 411

	Notes	30-juin-14	30-juin-13 retraité
Capital social		27 354	18 993
Prime d'émission et réserves consolidées		16 877	82 416
Résultat net part du groupe		(42 192)	(65 714)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	5.1	2 039	35 695
Intérêts ne conférant pas le contrôle		519	1 193
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5.1	2 558	36 888
			-
Dettes financières non courantes	5.3	3 008	26 311
Passifs d'impôts différés	6.8	-	91
Provisions non courantes	5.2	499	1 916
Autres passifs non courants	5.5	437	323
TOTAL PASSIF NON COURANT		3 944	28 641
			-
Provisions courantes	5.2	1 203	1 366
Dettes financières courantes	5.3	25 538	2 714
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 768	16 648
Passifs d'impôts exigibles		229	169
Autres passifs courants		11 845	10 985
PASSIF COURANT		58 583	31 882
			-
TOTAL PASSIF		65 085	97 411

20.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2013/14 (12 mois)	2012/13 (12 mois) retraité*
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(42 625)	(65 948)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	30	(28)
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	34 356	67 230
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	39	122
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	1 059	1 207
• Variations des justes valeurs des instruments financiers	(25)	(195)
• Effet net des regroupements d'entreprises	-	(1 744)
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	3 142	(946)
• Autres éléments	(83)	23
Capacité d'autofinancement	(4 106)	(279)
Variation du besoin en fonds de roulement	3 638	2 414
Impôts payés	(272)	(500)
Intérêts financiers nets payés	(914)	(1 153)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(1 654)	482
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	(2 976)	(3 042)
Acquisitions immobilisations corporelles	(498)	(433)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	70	22
Acquisitions d'actifs financiers	(27)	(15)
Cessions d'actifs financiers	127	403
Incidence des variations de périmètre	2 888	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	(416)	(3 065)
Opérations de financement		
Augmentation de capital	8 478	198
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(183)	(634)
Encaissements liés aux emprunts	41 279	39 494
Décaissements liés aux emprunts	(41 623)	(37 203)
Flux de trésorerie net lié au financement	7 951	1 855
Variation de trésorerie	5 880	(728)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	4 699	5 647
Variation de taux de change sur la trésorerie	(55)	(220)
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	10 524	4 699

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 4 825 milliers d'euros

Concours bancaires courants = 126 milliers d'euros

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 10 591 milliers d'euros

Concours bancaires courants = 69 milliers d'euros

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

	2013/14 (12 mois)	2012/13 (12 mois) publié
Montant encaissé sur cession Carteland net de la trésorerie cédée	2 888	
Incidence des variations de périmètre	2 888	-

20.1.4. Tableau de variations des capitaux propres consolidés

	Capital BVRPSA	Prime d'émission BVRPSA	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2012	18 573	124 245	(4 178)	(30 555)	(3 843)	104 242	2 136	106 378
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites				223		223		223
Écarts de conversion			(3 376)			(3 376)	(75)	(3 451)
Autres éléments du résultat global	-	-	(3 376)	223	-	(3 153)	(75)	(3 228)
Résultat de l'exercice					(65 714)	(65 714)	(234)	(65 948)
Résultat global	-	-	(3 376)	223	(65 714)	(68 867)	(309)	(69 176)
Augmentation de capital	420	(222)				198		198
Affectation du résultat en réserves				(3 843)	3 843	-		-
Paieement fondé sur des actions				122		122		122
Distribution de dividendes						-	(634)	(634)
Au 30 juin 2013	18 993	124 023	(7 554)	(34 053)	(65 714)	35 695	1 193	36 888
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(65)		(65)		(65)
Écarts de conversion			84			84	(58)	26
Autres éléments du résultat global	-	-	84	(65)	-	19	(58)	(39)
Résultat de l'exercice					(42 192)	(42 192)	(433)	(42 625)
Résultat global	-	-	84	(65)	(42 192)	(42 173)	(491)	(42 664)
Augmentation de capital	8 361	117				8 478		8 478
Affectation du résultat en réserves				(65 714)	65 714	-		-
Paieement fondé sur des actions				39		39		39
Distribution de dividendes						-	(183)	(183)
Au 30 juin 2014	27 354	124 140	(7 470)	(99 793)	(42 192)	2 039	519	2 558

L'augmentation de capital d'un montant net de 8,4 millions d'euros correspond à la création d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée au mois de juin 2014 (5,9 M€), et à l'exercice de BSA dans le cadre du programme d'Equity Line mis en œuvre en mai 2013 et mars 2014 (3,0 M€), avant frais d'émission.

Le montant des frais de transactions liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission est de 125 milliers d'euros en 2012/2013 et 461 milliers d'euros en 2013-2014.

20.1.5. Annexe aux comptes consolidés

1. Faits marquants de l'exercice

Durant l'exercice, le groupe Avanquest a poursuivi sa stratégie visant à accélérer la transition du offline vers le online. Suite à l'arrivée du nouveau directeur général, la stratégie du groupe a été redéfinie au cours du premier semestre de l'exercice et mise en place au deuxième semestre. La nouvelle direction oriente désormais la croissance du groupe autour de la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés. Cette stratégie a été présentée au marché durant le mois de décembre 2013. Un des éléments clés de cette stratégie est le développement de l'offre web to print, notamment via l'application mobile Free Prints, qui a engendré des investissements en R&D et en marketing significatifs durant le second semestre. Cette activité a connu une très forte croissance de son chiffre d'affaires. En conséquence, le reporting interne de la société a été modifié afin de permettre un suivi plus précis de cette activité qui constitue désormais une UGT. L'information sectorielle a été modifiée pour tenir compte de cette évolution et une partie des écarts d'acquisition de l'UGT BtoC a été réaffectée à l'UGT Web to Print.

Le groupe Avanquest a poursuivi la simplification de son organigramme avec 3 opérations de fusion effectives au 1^{er} juillet 2013 et une cession :

- la fusion d'Anten Sarl dans Emme SA
- la fusion de Micro Application SA dans Avanquest Software SA
- la fusion d'Avanquest Software USA Inc. dans Avanquest North America Inc.
- la cession de la filiale Carteland a été réalisée en date du 6 février 2014

Les activités des filiales allemandes ont été réorganisées afin de sous-traiter la partie distribution de produits physiques vers la grande distribution et les magasins spécialisés et concentrer les équipes sur le sourcing des produits et les ventes en e-commerce.

Par ailleurs, Avanquest a utilisé la totalité de la ligne pluriannuelle de financement en fonds propres (« Equity Line ») mise en place à la fin de l'exercice précédent (soit un nombre d'actions créées sur l'exercice de 1,6 millions pour un montant levé de 2 M€). Au total, ce financement a conduit à la création de 1,9 millions d'actions pour un montant levé

d'environ 2,2 M€ réparti sur les exercices 2012-2013 et 2013-2014). Une deuxième ligne de financement de type «Equity Line» a été mise en place au mois de mars 2014 pour un montant maximum de 4 millions d'actions, notamment afin de financer ses investissements dans le « mobile to print » (Free Prints) et la gestion d'objets connectés. Sur l'exercice, cette ligne a été utilisée à hauteur de 0,8 million d'actions (pour un montant levé de 1.0 M€).

Enfin, la société a réalisé au mois de juin une augmentation de capital pour un montant de 5.9 M€ par émission d'actions avec maintien du DPS. Cette augmentation de capital a été sursouscrite plus de deux fois.

2. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Pourcentage de Contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Avanquest Software SA 89/91 Bd National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° Siret 329 764 625 00045	France	-		Société mère
Avanquest America Inc. 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808.	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Italia Via A. De Togni, 7 - 20123 Milano	Italie	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest UK LTD Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Ibérica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest China Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100 %	100 %	Intégration Globale
EMME SA 89/91 boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° Siret 393 588 595 00057	France	97,54 %	97,54 %	Intégration Globale
Avanquest Publishing LTD Meadowlane, St Ives, Mintigdon	Royaume Uni	97,54 %	97,54 %	Intégration Globale
Emme Deutschland Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	97.54 %	97.54 %	Intégration Globale
Software Paradise Ltd Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration Globale
Logiciels Avanquest Canada Inc. 335, boulevard de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal	Canada	100 %	100 %	Intégration Globale
PC Helpsoft 300 - 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100 %	100 %	Intégration Globale
Arvixe 2711 Centerville Road, Suite 400 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	50 %	50 %	Intégration Globale
Mediaclip 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3	Canada	22 %	22 %	Mise en Equivalence
Planet Art Ltd Meadowlane, St Ives, Mintingdon	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration Globale
Arvixe Ltd Meadowlane, St Ives, Mintingdon	Royaume Uni	50 %	50 %	Intégration Globale

La société Arvixe dont le Groupe possède 50 % des parts est intégrée par intégration globale en raison des options d'acquisition de titres qui confèrent à Avanquest le contrôle au sens de la norme IFRS 10.

Les variations de périmètre par rapport au 30 juin 2013 proviennent de :

- la cession de Carteland
- la création d'Arvix LTD
- la dissolution de GSP Sarl et de Softcity Technologies Canada Inc.

Par ailleurs, le groupe a effectué une réorganisation juridique de ses participations avec :

- la fusion d'Anten Sarl dans Emme SA
- la fusion de Micro Application SA dans Avanquest Software SA
- la fusion d'Avanquest Software USA Inc. dans Avanquest North America Inc.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Avanquest au 30 juin 2014 comprennent la société Avanquest Software SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2013, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2013.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er juillet 2013 sont les suivantes :

- IFRS 10, 11 et 12 : Etats financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts détenus par les autres entités ;
- Amendements d'IAS 27 & 28 consécutifs à la publication d'IFRS 10, 11 et 12 ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur : applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 prospectivement
- Amendements IAS 19, Avantages au personnel ; applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendements IFRS 1 Prêts gouvernementaux

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2013 n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au 30 juin 2014. Il s'agit de :

- Amendements IAS 32 Instruments financiers : Compensation d'actifs et de passifs financiers
- Amendements IFRS 7 Informations en annexe : Compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 – Instruments financiers, classification et évaluation
- IFRIC 21 Taxe prélevée par une autorité publique

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de ces normes.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes consolidés et annexes annuels 2013-2014 sont arrêtés par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2015.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 7.1.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent ; Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2014 concernent les éléments suivants :

- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur telles que décrites en note 4.1
- la recouvrabilité des frais de développement activés telle que décrite en note 4.2
- l'établissement des prévisions de trésorerie telle décrit en note 7.1

Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés annuels comprennent les états financiers d'Avanquest Software et de ses filiales préparés au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales ainsi que les intérêts du groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 % mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2.

Transactions internes au groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions.

Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture de l'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les pertes ou gains de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes payables à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Goodwill

Acquisitions réalisées à partir du 1^{er} avril 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en goodwill.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur (les modalités des tests de perte de valeur sont présentées dans la note 4.1).

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou Groupe d'unités génératrices de trésorerie) et

si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable

de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Acquisitions réalisées avant le 1er avril 2010

Les principales différences de traitement des acquisitions réalisées avant le 1er juillet 2011 par rapport aux principes énoncés ci-dessus concernent les dispositions suivantes :

- les frais connexes aux acquisitions étaient intégrés au coût de l'acquisition pour le calcul du goodwill,
- les intérêts ne conférant pas le contrôle (auparavant dénommés les intérêts minoritaires) étaient évalués à leur quote-part d'actifs nets de l'entité acquise et
- les contreparties conditionnelles étaient enregistrées lors de l'acquisition uniquement lorsqu'elles correspondaient à une obligation actuelle du Groupe, s'il était probable qu'elles donnent lieu à des sorties de ressources et si elles pouvaient être estimées de manière suffisamment fiable. Les ajustements ultérieurs des contreparties conditionnelles étaient constatés dans le goodwill.

Règles et méthodes d'évaluation

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans maximum à compter de leur commercialisation effective.

Avanquest Software et ses filiales procèdent à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement. En cas de remise en cause de ces estimations il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

La valeur nette des frais de développement activés est par ailleurs testée dans le cadre du test d'impairment des écarts d'acquisition dans la mesure où ces actifs incorporels sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie identifiées.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement	
	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents y afférent. Les contrats de location-financement sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif. L'incidence fiscale de ces retraitements est prise en compte.

Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Avanquest Software exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

- Actifs disponibles à la vente :

Conformément à la norme IAS 39 les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeur mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable sont comptabilisés à leur coût.

- Prêts et dépôts :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

Actifs détenus à des fins de transaction :

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance fait l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs, établis par UGT, s'appuient sur le budget cible de l'année 2014-2015 et un business plan à 5 ans tel qu'arrêté par le conseil d'administration, reflétant les performances attendues par chaque UGT dans le cadre de la nouvelle organisation. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0 %. Les flux de chaque UGT sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation prenant en compte le coût moyen pondéré du capital du Groupe Avanquest après impôt et le profil de risque de l'UGT.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le groupe exerce ses activités. Les hypothèses utilisées pour ces calculs et telles que décrites dans la note 4.1, comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS)) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix de revient suivant la méthode premier entré premier sorti. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Les marges intra-groupe sont neutralisées.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant à la royaltie due sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité en raison de ventes insuffisantes, une provision pour risques est passée au passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat.

Pour les instruments cotés, la société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires de l'activité Logiciels, des activités Services (dont le web to print) et du chiffre d'affaires « divers », consistant essentiellement en la vente de matériels périphériques et d'accessoires.

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante.
- Les prestations de maintenance et hébergement sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat,
- Les activités web to print sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la réalisation de la prestation ou de la livraison.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des derniers taux d'impôts connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Les taux retenus au 30 juin 2014 sont :

Allemagne	30,00 %
Espagne	30,00 %
Etats-Unis	40,00 %
France	33,33 %
Royaume-Uni	21,00 %

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices.

Les différences temporelles seront de nouveau évaluées dans le cadre des regroupements d'entreprises postérieures au 30 juin 2014.

Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 *Subventions publiques*. La part du crédit impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié. Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

Contribution Economique Territoriale

La CFE est comptabilisée en charges opérationnelles.

La CVAE est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Engagements hors bilan

Le groupe Avanquest a défini et mis en place un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements de garanties données et reçus.

Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

4. Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

4.1. Ecart d'acquisition figurant à l'actif

Les écarts d'acquisition au 30 juin 2014 s'élèvent à 22,8 millions d'euros en valeur nette. Les principales variations sur l'exercice proviennent de la cession de la filiale Carteland et d'une dépréciation de 31,9 millions d'euros des UGT BtoC et Web to Print telle que décrite ci-dessous.

Suite à la mise en place durant l'exercice d'une division Web to Print, clairement séparée de l'activité BtoC, avec des équipes dédiées, un business model différent et un budget d'investissement spécifique, un nouveau reporting a été mis en place, l'information sectorielle a été modifiée et une partie de l'écart d'acquisition de l'UGT BtoC a été réaffectée à l'UGT Web to Print.

Les UGT retenues au 30 juin 2014 sont donc :

- UGT BtoC couvrant les ventes de logiciels et services aux particuliers.
- UGT Web to Print couvrant les ventes de produits en web to print (impression de produits avec photo ou de photos seules à partir d'une application mobile ou d'un site internet dédié)
- UGT BtoB couvrant les activités de ventes de logiciels et solutions associées à des entreprises

L'écart d'acquisition de l'ancienne UGT BtoC a été alloué à chacune de ses composantes sur la base de leurs justes valeurs relatives.

Principales hypothèses

Les hypothèses d'exploitation correspondent au business plan à 5 ans approuvé par le management du Groupe et revu par le conseil d'administration du 26 janvier 2015, n'intégrant pas les effets de financements complémentaires.

- En ce qui concerne la société Arvix, incluse dans l'UGT BtC, et cédée postérieurement à la clôture mais avant l'établissement des business plans retenus par le management pour l'établissement du test d'impairment, la juste valeur retenue correspond à son prix de vente net des coûts de cession revenant au groupe Avanquest augmentée de la part des minoritaire dans le goodwill historique (cette valeur justifie le goodwill de l'UGT BtC à hauteur de 12 M€).
- Pour l'UGT BtC, les hypothèses opérationnelles clés reposent sur le succès commercial du produit « My Device » en cours de lancement et la réduction des coûts marketing liés à l'activité online.
- Pour l'UGT WtP, les hypothèses opérationnelles clés reposent sur la monétisation de la base clientèle générée par l'offre « Free Print » avec une forte croissance du chiffre d'affaires.
- Pour l'UGT BtB, les hypothèses opérationnelles clés comprennent une croissance modérée du chiffre d'affaires à niveau d'EBIT constant par rapport au budget 2014/2015.
- Les frais centraux ont été intégralement alloués aux UGT dans le cadre de la détermination des cash-flows.

L'évolution des écarts d'acquisition nets se traduit donc comme suit :

	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2013	Mouvements de l'exercice	Ecart de change	Autres variations	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2014
UGT BtoB	6 661		286			6 947
UGT WTP				4 600	(700)	3 900
UGT BtoC	52 191	(2 976)	(529)	(5 494)	(31 239)	11 953
TOTAL	58 852	(2 976)	(243)	(894)	(31 939)	22 800

Les mouvements de l'exercice correspondent à la cession de la filiale Carteland.

Les autres variations concernent :

- Une correction de l'écart d'acquisition suite à un reclassement avec les frais de développement de la filiale américaine à hauteur de 0,9 M€
- L'allocation d'une partie de l'écart d'acquisition de l'UGT BtC à l'UGT WtP à hauteur de 4,6 M€ suite à la réorganisation du groupe.

UGT BtoB : l'UGT BtoB est composée d'une activité stable ou en légère croissance délivrant chaque année une rentabilité constante.

Le taux d'actualisation de l'UGT BtoB a été fixé (i) en prenant comme base de départ le coût moyen pondéré du capital d'une société cotée comparable par hypothèse non exposée à de quelconques risques spécifiques ("Wacc sectoriel"), et (ii) ajusté pour tenir compte de ses risques spécifiques. Sur ces bases, le taux retenu est 10,8 % (contre 10,5 % au 30 juin 2013). Le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 juin 2013 à savoir 2 %.

Compte tenu de ces éléments, il ressort une valeur recouvrable de l'UGT BtoB de 15,1 M€. Compte tenu d'une base comptable testée de 5,1 M€, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

UGT Web to Print : L'allocation d'une partie du goodwill de l'UGT BtoC à l'UGT WtP sur la base des justes valeurs relatives a conduit à affecter un montant de 4,6 M€ à l'UGT WtP.

Le taux d'actualisation retenu pour la valorisation de l'UGT est de 20 %. Comme pour l'UGT BtoC, ce taux d'actualisation a été retenu en raison de la contribution significative de produits ou d'activités non matures dans les cash-flows de cette UGT. Le taux de 20 % a été fixé par référence aux taux de rendement exigés par des investisseurs en capital-risque. Le taux de croissance à l'infini retenu est 2 %

Compte tenu de ces éléments, il ressort une valeur recouvrable de l'UGT WtP de **2,3 M€**. Compte tenu d'une base comptable testée de 3,0 M€ la dépréciation enregistrée sur l'UGT WtP s'élève à 0,7 M€.

UGT BtoC : la valeur nette de l'écart d'acquisition correspond à la juste valeur d'Arvix définie ci-avant. Le goodwill résiduel issu de la projection des cash-flows de l'UGT BtoC ressort à une valeur négligeable dans la mesure où la valeur recouvrable (**11,6 M€**) ainsi déterminée justifie uniquement les autres actifs testés correspondant principalement aux frais de développement activés et au besoin en fonds de roulement soit respectivement 5,5 M€ et 6,4 M€.

Le taux d'actualisation retenu pour la valorisation de l'UGT est de 20 % (contre 10,5 % au 30 juin 2013). Ce taux d'actualisation a été retenu en raison de la contribution significative de produits ou d'activités non matures dans les cash-flows de cette UGT. Le taux de 20 % a été fixé forfaitairement par référence aux taux de rendement exigés par des investisseurs dans le cadre d'une transaction « normale » limitée à cette UGT, c'est-à-dire à des investisseurs ayant un profil de « capital risque ».

Le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 juin 2013 à savoir 2 %.

Compte tenu de ces éléments, il ressort une valeur recouvrable part du groupe de l'UGT BtoC de 19,8 M€ dont 11,6 M€ hors Arvix. Compte tenu d'une base comptable testée part du groupe de 51,2 M€ la dépréciation enregistrée sur les écarts d'acquisition de l'UGT BtoC s'élève à 31,2 M€.

Sensibilité des valeurs recouvrables et des dépréciations enregistrées

Les prévisions opérationnelles contenues dans les budgets et plans constituent des hypothèses dont la variation influe directement sur le calcul de la valeur d'utilité et peut conduire à comptabiliser une perte de valeur ou à en modifier le montant.

La non atteinte des objectifs de monétisation de l'UGT WtP constituent la principale zone de sensibilité à la baisse du test, avec une dépréciation potentielle complémentaire des écarts d'acquisition à hauteur de 4,6 M€

Des analyses complémentaires de sensibilité de la valeur recouvrable de chaque UGT à un changement du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini ont été réalisées. Le résultat est présenté ci-dessous :

UGT W to P

Tables de sensibilité (VE)				
		Taux d'actualisation		
		15,0 %	20,0 %	25,0 %
Taux de croissance à long terme	1,5 %	4,5	2,0	0,7
	1,8 %	4,7	2,1	0,7
	2,0 %	4,9	2,3	0,8
	2,3 %	5,1	2,4	0,9
	2,5 %	5,4	2,5	0,9

UGT B to C (hors juste valeur d'Arvix)

Tableaux de sensibilité (VE)				
		Taux d'actualisation		
		15,0 %	20,0 %	25,0 %
Taux de croissance à long terme	1,5 %	15,8	11,5	9,0
	1,8 %	16,0	11,5	9,0
	2,0 %	16,1	11,6	9,0
	2,3 %	16,2	11,6	9,1
	2,5 %	16,4	11,7	9,1

Concernant l'UGT BtoB, aucune variation raisonnable des taux d'actualisation, de croissance à l'infini ou de résultat d'exploitation n'aurait d'impact sur la valorisation du GW affecté à cette UGT.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de frais de développement et logiciels.

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés peut conduire Avanquest à remettre en cause les perspectives commerciales de différents projets. L'application du principe d'évaluation périodique énoncé ci-dessus a généré des amortissements exceptionnels à hauteur de 0,1 M€ sur l'exercice. Par ailleurs, la revue de la valorisation des actifs dans le cadre du test d'impairment réalisé sur les unités génératrices de trésorerie auxquels ces frais sont attachés n'a pas conduit à constater de dépréciation des frais de développement activés.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

	Brut Juin 2012	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2013	Amort. et provision 30/06/2013	Net Juin 2013
Frais de développement et logiciels	19 521	2 811	(9 603)	(1 551)	19 326	7 010	4 167
Portefeuilles clients	2 167	-	(1 664)	(11)	492	226	266
Dépôts	12	-	-	(1)	11	1	10
Autres	4 966	472	(605)	(98)	4 735	3 243	1 492
Total	26 666	3 282	(11 872)	(1 661)	16 415	10 480	5 935

	Brut Juin 2013	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2014	Amort. et provision 30/06/2014	Net Juin 2014
Frais de développement et logiciels	11 177	3 007	(2 368)	2 470	14 285	8 355	5 929
Portefeuilles clients	492	-	(32)	(12)	448	194	254
Dépôts	11	2	(1)	-	12	0	12
Autres	4 735	29	377	(2 980)	2 161	1 820	341
Total	16 415	3 039	(2 024)	(523)	16 906	10 369	6 536

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

	Brut Juin 2012	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2013	Amort. et provision 30/06/2013	Net Juin 2013
Agencements, aménagements et installations	2 129	224	(1 008)	(118)	1 227	660	567
Matériel de transport	222	20	(168)	(11)	63	5	58
Matériel et mobilier de bureau & informatique	4 666	134	(1 811)	(140)	2 849	2 492	357
Total	7 017	378	(2 987)	(269)	4 139	3 157	982

	Brut Juin 2013	Acquisitions	Cessions / Virement de poste à poste	Variation périmètre / Variation change	Brut Juin 2014	Amort. et provision 30/06/2014	Net Juin 2014
Agencements, aménagements et installations	1 227	110	534	(214)	1 657	1 297	360
Matériel de transport	63	134	(39)	(6)	152	35	117
Matériel et mobilier de bureau & informatique	2 849	254	580	78	3 761	3 337	424
Total	4 139	498	1 075	(142)	5 570	4 669	901

4.4. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les dotations des exercices 2012/2013 et 2013-2014 évoluent comme suit :

	Amort. cumulés au 30/06/2012	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2013
Frais de développement et logiciels	13 736	4 369	(9 595)	(1 500)	7 009
Portefeuilles clients	1 664	226	(1 664)	-	226
Autres	2 898	1 019	(605)	(68)	3 244
Total immobilisations incorporelles	18 298	5 614	(11 864)	(1 568)	10 480
Immobilisations corporelles	5 469	825	(2 919)	(218)	3 157
Total	23 767	6 439	(14 783)	(1 786)	13 637

	Amort. cumulés au 30/06/2013	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2014
Frais de développement et logiciels	7 009	3 044	(2 689)	993	8 355
Portefeuilles clients	226	-	(32)	-	194
Autres	3 244	326	412	(2 162)	1 820
Total immobilisations incorporelles	10 480	3 370	(2 309)	(1 169)	10 370
Immobilisations corporelles	3 157	486	1 135	(109)	4 669
Total	13 637	3 855	(1 174)	(1 278)	15 039

4.5. Stocks

A la clôture de l'exercice 2014, les stocks sont composés pour 4,9 millions d'euros de composants destinés à la fabrication des boîtes vendues en distribution (4,7 millions d'euros au 30 juin 2013) et pour 2,4 millions d'euros de CD ROM pressés et conditionnés (2,4 millions d'euros au 30 juin 2013).

4.6. Echancier des créances clients

	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Echues depuis moins de 90 J	Echues depuis plus de 90 J	Dépréciation créances clients
30/06/2014	11 246	6 686	2 929	1 631	1 220
30/06/2013	10 557	6 857	1 498	2 202	1 628

4.7. Actif d'impôt et autres créances courantes

Les actifs d'impôts sont principalement constitués des crédits d'impôt recherche français et américains (1,4 M€) et du CICE (0.1 M€).

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

	30-juin-14	30-juin-13
Royalties prépayées	1 344	2 044
Créances fiscales	685	1 022
Loyers	33	272
Autres (1)	2 367	2 429
Total	4 429	5 767

(1) Les autres créances sont essentiellement constituées de charges constatées d'avance (2 millions d'euros au 30 juin 2014 et 2 millions d'euros au 30 juin 2013).

4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (10,6 millions d'euros au 30 juin 2014 et 4,8 millions d'euros au 30 juin 2013) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

	Trésorerie au 30/06/2013 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2013 (Devise)
Euro	2 329	2 329
US Dollars	1 464	1 915
GB Pounds	792	679
RMB	13	102
Dollars Canadiens	227	311
TOTAL	4 825	

	Trésorerie au 30/06/2014 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2014 (Devise)
Euro	6 601	6 601
US Dollars	1 492	2 037
GB Pounds	2 186	1 752
RMB	12	103
Dollars Canadiens	300	437
TOTAL	10 591	

5. Compléments d'informations relatifs au passif du bilan

5.1. Capitaux propres

- Capital

Au 30 juin 2014, le capital de la société Avanquest Software SA est composé de 27.354.441 actions d'un nominal de 1 euro, toutes de même catégorie. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

- Evolution du nombre d'actions

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

Au 30 juin 2013	18 992 574
Création d'actions nouvelles	
Création d'actions suite à l'exercice suite à l'exercice de BSA (Equity Line)	2 400 000
Création d'actions suite à l'attribution d'actions gratuites	15 250
Création d'actions par augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	5 946 617
Au 30 juin 2014	27 354 441

Les actions créées suite à l'exercice de BSA concernent principalement les actions émises dans le cadre des deux lignes « Equity Line ». Les autres créations d'actions correspondent à la levée de fonds réalisée sur le marché en juin 2014 et décrite ci-dessus. Cette augmentation de capital a été réalisée au nominal.

- Autres titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2014, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/06/2014	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/06/2014	125 333
Titres souscrits au 30/06/2014	0
Titres potentiels maximum*	81 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Ces options n'ont pas été considérées comme dilutives dans le calcul du résultat par action compte-tenu du cours d'exercice supérieur au cours de l'action.

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2014, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites encore en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	17/09/08	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	500 000	900 000	500 000
Date du conseil d'administration	3/02/09	4/11/10	25/07/13	27/06/14
Nombre de titres attribués au 30/06/2014	491 700	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	61	16	5	81
Dont dirigeants	9	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 30/06/2014	228 500	120 750	0	0
Actions émises au 30/06/2014	228 500	118 250	0	0
Titres potentiels maximum*	10 000	245 000	900 000	500 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2014, récapitule la date, le prix et le mode d'attribution des bons de souscription d'actions encore en vigueur:

Bénéficiaires	Equity line Kepler Chevreux
Date d'assemblée	10/12/13
Nombre de titres autorisés	4 000 000
Nombre de bénéficiaires	1
Dont dirigeants Avanquest	0
Date du conseil d'administration	13/02/14
Nombre de titres attribués au 30/06/2014	4 000 000
Prix de souscription	variable
Conditions d'exercice	A la demande de la société Avanquest
Droits acquis au 30/06/2014	4 000 000
Titres souscrits au 30/06/2014	
Titres potentiels maximum*	3 200 000

* Tenant compte des bons perdus ou annulés

Ces bons n'ont pas été considérés comme dilutifs dans le calcul du résultat par action compte-tenu du prix plancher d'exercice fixé à 1 euro. A la date d'arrêté, ces bons ne sont pas exerçables par Avanquest, le cours de bourse étant inférieur à 1€.

La société a également émis des obligations convertibles en février 2010, dont l'échéance était le 16 février 2015 et le cours de conversion de 4€60. En cas de conversion de la totalité des obligations, le capital serait augmenté de 867 335 actions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 5.804.002 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 27.354.441 euros à 33.158.443 euros soit une augmentation en pourcentage de 21,2 % étalée dans le temps entre 2014 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que :

- 86 % des actions gratuites ne seront exercées que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints
- Le cours de conversion des obligations convertibles rend très peu probable leur conversion

- L'exercice des BSA liés à « l'Equity line » nécessite un cours de bourse nettement supérieur au cours de bourse actuel

Ainsi la quasi-totalité des actions potentiellement à créer dépend directement ou indirectement d'un cours de bourse nettement supérieur au cours de bourse actuel.

Le conseil d'administration du 27 juin 2014 a mis en œuvre la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2013 autorisant la conversion des comptes courants d'actionnaires (soit 2,6 M€) en capital au cours de 1€ par action soit le même cours que celui de l'augmentation de capital en numéraire dont les résultats ont été constatés lors du même conseil. Cette conversion des comptes courants a été finalisée au début du mois de septembre 2014, donnant lieu à la création de 2.621.963 actions nouvelles. Le capital a alors été porté à 29.976.404 actions.

5.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours des exercices 2012/2013 et 2013-2014:

	Provisions 30/06/2012	Mouvement de périmètre	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/06/2013
Provisions	2 744	-	17	(135)	2 127	(1 471)	3 282

	Provisions 30/06/2013	Mouvement de périmètre	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/06/2014
Provisions	3 282	(2)	250	(622)	489	(1 695)	1 702

Au 30 juin 2014, les principaux risques et charges provisionnés concernent certaines avances sur royalties (0,5 millions d'euros) et le solde des coûts de restructuration non encore décaissés, principalement le coût de départ de salariés (0,3 million d'euros) ou d'abandon de surface locative (0,8 million d'euros). La totalité des reprises de provisions correspond à des provisions utilisées sur l'exercice.

Les filiales américaine et française ont récemment fait l'objet d'une plainte de consommateurs, aussi appelée « class action », intentée aux Etats-Unis, dont le retrait sera formellement envisagé par les demandeurs après la signature à intervenir d'un protocole d'accord entre les parties. Le management estimant que cette action est sans fondement et sachant que ce risque est couvert par les polices d'assurance, aucune provision n'a donc été comptabilisée au 30 juin 2014.

5.3. Passifs financiers

Au cours des deux dernières années les dettes financières ont évolué comme suit :

	30-juin-12	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	30-juin-13
Emprunts obligataires	3 990	-	-	-	3 990
Emprunts lignes de crédit	22 242	36 742	(37 183)	(222)	21 579
Autres dettes financières	202	2 752	(20)	-	2 934
Concours bancaires courants	638	-	(510)	(3)	125
Instruments financiers passifs	222	-	(195)	-	27
Intérêts courus non échus	317	54	-	-	371
Total	27 611	39 548	(37 909)	(226)	29 025

	30-juin-13	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	30-juin-14
Emprunts obligataires	3 990	-	-	-	3 990
Emprunts lignes de crédit	21 579	40 853	(41 488)	(476)	20 468
Autres dettes financières	2 934	427	(135)	277	3 503
Concours bancaires courants	125	-	(55)	(2)	68
Instruments financiers passifs	27	-	(25)	-	2
Intérêts courus non échus	371	144	-	-	515
Total	29 025	41 424	(41 703)	(201)	28 546

La société a mené au cours de l'exercice précédent une négociation avec l'ensemble des établissements finançant la maison-mère Avanquest Software SA à l'issue de laquelle un protocole d'accord a été signé en mars 2013, échelonnant les remboursements de l'endettement de la société entre septembre 2014 et juin 2018.

Les prêts et lignes de crédit de la société Avanquest comportent des clauses prévoyant le respect de deux ratios (covenants) calculés à la date de clôture de l'exercice. Ces covenants prévoient que le ratio Dettes nettes/Capitaux propres soit inférieur à 0,8 et le ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement ne dépasse pas 4 pour l'exercice 2014/15 puis 3 pour les exercices suivants.

La société a obtenu en date du 24 avril 2014 un «covenant holiday» sur l'application du ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement à la clôture de l'exercice 2013-2014.

Au 30 juin 2014, le ratio Dette Nette Consolidée/ Capitaux Propres s'élevait à 7,0 soit un chiffre supérieur au ratio prévu dans les covenants des lignes de crédits et des prêts bancaires de la société mère Avanquest Software SA. La société a obtenu le 18 décembre 2014 un « standstill » des différentes banques relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers pour une durée allant jusqu'au 15 février 2015. Parallèlement à la demande de « standstill », la société avait entamé une nouvelle négociation avec ses banques en vue d'aboutir à un accord global sur la restructuration de l'endettement de la société, ledit accord étant intervenu le 22 avril 2015 (cf. section 9.6).

Compte-tenu du bris de covenant constaté à la clôture, la part à plus d'un an des dettes correspondantes (soit 14,2 million d'euros) a été classée en dette courante. En tenant compte de ce reclassement, l'échéance des dettes financières au 30 juin 2014 est la suivante :

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 990	1 396	2 593	-
Emprunts lignes de crédit	20 468	20 468	-	-
Autres dettes financières	3 503	3 088	415	-
Concours bancaires courants	68	68	-	-
Instruments financiers passifs	2	2	-	-
Intérêts courus non échus	515	515	-	-
Total	28 546	25 539	3 008	-

Sans ce reclassement, les échéances auraient été comme suit :

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 990	1 396	2 593	-
Emprunts lignes de crédit	20 468	6 264	14 204	-
Autres dettes financières	3 503	3 088	415	-
Concours bancaires courants	68	68	-	-
Instruments financiers passifs	2	2	-	-
Intérêts courus non échus	515	515	-	-
Total	28 546	11 335	17 212	-

Lignes de crédit

Au 30 juin 2014, les lignes de crédit mises en place en 2006, 2009 et 2010 par Avanquest Software SA, sont entièrement utilisées pour un montant de 12,3 millions d'euros dont une partie tirée en dollars US (à hauteur de 1,3 millions de dollars, soit 1,0 millions d'euros).

Le solde du prêt mis en place en 2011, d'un montant initial de 2,9 M€ s'élève à 2,0 M€

Avanquest North America dispose d'une ligne de crédit à hauteur de 4.5 millions de dollars qui est utilisée à hauteur de 4.1 millions de dollars au 30 juin 2014. Par ailleurs, le solde de l'emprunt mis en place en 2008, est de 0.5 millions de dollars. Les prêts et lignes de crédit de la filiale Avanquest North America comportent également des clauses prévoyant le respect de certains ratios portant sur des postes du bilan et du compte de résultat. Les ratios applicables aux prêts et lignes de crédit de cette filiale étaient respectés au 30 juin 2014.

Avance et prêt BPI (ex Oséo)

Avanquest Software SA a obtenu auprès de la BPI (ex Oséo) deux avances remboursables pour un montant total de 0,9 million d'euros destinée à financer certains projets innovants. Au 30 juin 2014, cette avance était utilisée à hauteur de 0,6 million d'euros.

Avanquest a obtenu en 2010 un prêt de la BPI (ex Oséo) pour un montant de 3 millions d'euros sur une durée de 7 ans (échéance 2017). Le montant de ce prêt au 30 juin 2014 est de 2,9 M€.

Obligations convertibles

La société a émis en février 2010 des obligations convertibles pour un montant de 4 M€. Ces obligations, d'une durée de 5 ans, sont convertibles en actions Avanquest, à compter de février 2012, au cours de 4,60€ l'action. Le taux d'intérêt nominal est de 6,50 %. Cet emprunt peut être remboursé à l'échéance (i.e le 16 février 2015) ou de façon

anticipée avec une prime de remboursement portant le taux de rendement actuariel brut à 7,78 %.

Conformément à la norme IAS 32, la société a évalué la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de cet emprunt convertible. La composante « capitaux propres » a été estimée comme non significative.

Le principal détenteur d'obligations convertibles (détenant environ 2,6M€) s'est engagé dans le cadre de la renégociation bancaire intervenue en mars 2013 à ne pas exiger le remboursement de la dette avant remboursement intégral des financements bancaires. Cette dette sera automatiquement portée au débit de son compte courant d'actionnaire le 16 février 2015.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont composées des comptes courants actionnaires mis en place en octobre 2012 pour 2.6 M€ (intérêts courus compris). Ces comptes courants ont été convertis en capital postérieurement à la clôture, au mois de septembre 2014.

5.4. Instruments financiers

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent comme suit :

Au 30 juin 2014			Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	0	0		0			
Autres actifs financiers	813	813			813		
Autres actifs non courants	-	-					
Clients et comptes rattachés	10 026	10 026			10 026		
Autres actifs courants	5 938	5 938			5 938		
Trésorerie et équivalents (1)	10 591	10 591	10 591				
Total des actifs	27 369	27 369	10 591	0	16 777	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	3 008	3 008				3 008	
Autres passifs non courants	437	437	437				
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	25 538	25 538				25 536	2
Fournisseurs et comptes rattachés	19 768	19 768			19 768		
Autres passifs courants	12 075	12 075			12 075		
Total des passifs	60 826	60 826	437	-	31 843	28 544	2

Au 30 juin 2013			Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	(0)	(0)		(0)			
Autres actifs financiers	931	931			931		
Autres actifs non courants	-	-					
Clients et comptes rattachés	8 929	8 929			8 929		
Autres actifs courants	6 830	6 830			6 830		
Trésorerie et équivalents (1)	4 825	4 825	4 825				
Total des actifs	21 515	21 515	4 825	(0)	16 690	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	26 311	26 311				26 311	
Autres passifs non courants	323	323	323				
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	2 714	2 714				2 687	27
Fournisseurs et comptes rattachés	16 648	16 648			16 648		
Autres passifs courants	11 156	11 156			11 156		
Total des passifs	57 152	57 152	323	-	27 804	28 999	27

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à un marché actif

(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables et ne tient pas compte de l'impact potentiel des négociations en cours avec les banques.

5.5. Autres passifs financiers non courants

Les autres passifs non courants proviennent des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,4 million d'euros).

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Analyse de la répartition du chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

	2013/14 (12 mois)	2012/13 (12 mois)
LOGICIELS	57 707	64 767
SERVICES	42 026	29 303
DIVERS	1 895	6 167
TOTAL	101 628	100 237

La baisse des ventes de logiciels provient de la forte décroissance des marchés offline (retail) qui se poursuit tandis que la forte croissance des services s'explique par le développement des nouvelles offres, notamment en création digitale

La création digitale personnalisée, l'un des axes stratégiques du Groupe, moteur de la croissance a augmenté de 37.7 % (en données pro-forma) sur cet exercice permettant au Groupe de retrouver une trajectoire de croissance.

En M€	YTD 12 mois 2013-2014	% du Total	YTD 12 mois 2012-2013	Var.
Création digitale personnalisée	38,8	38,2 %	30,0	+29,4 %
Gestion des objets connectés	28,2	27,7 %	30,0	-6,1 %
Autres	34,6	34,1 %	40,2	-13,7 %
Total	101,6	100 %	100,2	+1,4 %

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

	2013/14 (12 mois)	2012/13 (12 mois)
France	14 832	17 558
Etats-Unis	48 859	43 853
Grande Bretagne	21 936	22 451
Allemagne	7 616	7 990
Autres pays d'Europe	6 893	6 042
Autres pays	1 492	2 343
TOTAL	101 628	100 237

La montée en puissance des nouvelles activités online (web to print et hébergement) explique la progression des Etats-Unis. Le poids de la France, pays où Avanquest dispose une forte présence depuis l'acquisition de Micro Application, diminue en raison de la baisse des activités offline (retail).

6.2. Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 436 milliers d'euros pour les salariés français au 30 juin 2014 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est une charge de 113 milliers d'euros se décomposant en coût des services rendus de 34 milliers d'euros, coût financier de 14 milliers d'euros et coût actuariel de 65 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	2,29 %
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux d'inflation annuel :	2,00 %
Augmentation des salaires :	0 à 4 % suivant l'âge

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

6.3. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste regroupe des produits et des charges opérationnels courants pour 11,4 millions d'euros, composés pour l'essentiel des redevances versées sur les contrats d'édition (11,3 millions d'euros).

6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des frais de la restructuration menée dans chacun des pays durant l'exercice pour 1,6 millions d'euros et de la dépréciation du goodwill pour 31,9 millions d'euros.

6.5. Effet net des regroupements d'entreprises

Néant.

6.6. Analyse du résultat financier

Le résultat financier s'inscrit en perte de 1,4 million d'euros provenant pour 1,0 million d'euros du coût de l'endettement net, pour 0,5 million d'euros des écarts de change nets défavorables, et pour 0,1 million d'euros de produits financiers divers.

6.7. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice ressort à 3,1 M€, contre un produit de 0,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le rapprochement de la charge d'impôts s'analyse comme suit :

	2013/14 (12 mois)	2012/13 (12 mois) retraité*
Résultat imposable	(39 453)	(66 922)
Impôt théorique (33,33%)	13 150	22 305
Impôt au compte de résultat	(3 142)	946
Taux d'impôt effectif	-7,97%	1,41%
Différence	(16 292)	(21 359)
<i>Dont</i>		
Utilisation déficit reportable		
Déficit non activé	(6 709)	(8 348)
Autres différences permanentes (1)	(9 814)	(12 862)
Différences entre taux locaux et taux de la mère	108	165
Autres différences	123	(314)

- (1) Les autres différences permanentes portent essentiellement sur les dépréciations de goodwill et les charges liées aux actions gratuites non déductibles fiscalement.

6.8. Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés les années précédentes provenaient essentiellement de différences temporaires et crédit d'impôts recherche dans les entités américaines et étaient comptabilisés en fonction des perspectives bénéficiaires à horizon 5 ans, au vu du caractère non récurrent des pertes enregistrées lors des derniers exercices. Néanmoins les entités américaines ayant connu trois années consécutives de pertes fiscales, la totalité de l'impôt différé actif a été dépréciée durant l'exercice, soit une charge de 2,7 M€

Les déficits fiscaux des autres pays ayant connu plusieurs années de pertes fiscales ne sont pas activés (France et Allemagne).

Les déficits fiscaux non utilisés s'élèvent à 69,1 millions d'euros pour les entités françaises, 13,3 millions d'euros pour les entités allemandes et 30 millions de dollars pour les entités américaines.

L'évolution sur les exercices 2012-2013 et 2013-2014 est la suivante :

Impôts différés actifs	
A nouveau au 30/06/2012	7 886
Variation de l'exercice en compte de résultat	(4 738)
Impact des variations de change et de périmètre	(293)
Solde au 30/06/2013	2 855
Variation de l'exercice en compte de résultat	(2 748)
Impact des variations de change et de périmètre	(97)
Solde au 30/06/2014	10

Impôts différés passifs	
A nouveau au 30/06/2012	6 520
Variation de l'exercice en compte de résultat	(6 188)
Impact des variations de change et de périmètre	(241)
Solde au 30/06/2013	91
Variation de l'exercice en compte de résultat	(91)
Impact des variations de change et de périmètre	
Solde au 30/06/2014	-

6.9. Résultat par action

	2013/14	2012/13
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe (a)	(42 192)	(65 714)
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (b)	20 801 635	18 607 979
Effet dilutif des stocks options, actions gratuites et BSA	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions théorique (c)	20 801 635	18 607 979
Résultat de base par action (euros) (a/b)	(2,03)	(3,53)
Résultat dilué par action (euros) (a/c)	(2,03)	(3,53)

La quasi-totalité des instruments dilutifs en circulation étant exerçable à un cours supérieur au cours de bourse constaté à la clôture, le résultat dilué par action est considéré comme étant égal au résultat par action avant dilution.

7. Note sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

7.1. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La nouvelle stratégie mise en place depuis fin 2013 nécessite des ressources financières significatives. Pour financer cette nouvelle stratégie, le groupe a utilisé au cours de l'exercice les fonds issus des deux contrats «Equity line» et de la cession de sa filiale Carteland. La poursuite de cette stratégie a conduit le groupe à engager une nouvelle négociation avec ses partenaires financiers en vue d'aboutir à un accord global sur la restructuration de l'endettement de la société.

Parallèlement, le groupe a cédé en octobre 2014 les actifs de sa filiale Arvix détenue à hauteur de 50 %. Le management envisage la possibilité de procéder à d'autres cessions d'actifs ou de faire appel au marché afin de disposer des ressources financières pour assurer et accélérer son développement.

Le groupe dispose d'une trésorerie positive à hauteur de 10 M€ en date du 31 décembre 2014. Dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi des prévisions de trésorerie à horizon 12 mois en lien avec les budgets et plans et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, sur la base des échéanciers d'emprunts tels que négociés en mars 2013. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles.

7.2. Risque de marché

7.2.1. Risque de change

L'exposition de la société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 1,7 million de dollars en 2013-2014.

Une variation des taux de change de 1 % aurait un impact négligeable sur les résultats du Groupe.

La société bénéficie de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Depuis le 1er octobre 2008, les emprunts en dollars américains ont été qualifiés d'instrument de couverture de l'investissement réalisé dans Avanquest North America. A ce titre, les variations de change sur les emprunts en dollars américains concernés sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global ».

7.2.2. Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par Avanquest Software SA (14,3 millions d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois pour la partie tirée en euros (13,3 millions d'euros) ou le Libor 3 mois pour la partie tirée en devise (1,3 millions de dollars soit 1,0 million d'euros).

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (solde de 2,2 millions d'euros) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain.

Les autres emprunts sont à taux fixe.

Une variation des taux d'intérêt de 1 % aurait un impact de 0,2 million d'euros sur les résultats du Groupe.

Afin de protéger les résultats du groupe contre les variations de taux à la hausse, des couvertures ont été mises en place lors des années précédentes. Les montants résiduels au 30 juin 2014 sont de 2,8 millions d'euros pour la partie tirée en euros. Aucune nouvelle couverture n'a été mise en place lors de l'exercice.

La valeur de marché au 30 juin 2014 des instruments dérivés de taux est proche de zéro.

7.2.3. Risque action

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 87432 actions au 30 juin 2014, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

7.3. Risque de crédit et de contrepartie

7.3.1. Risque clients

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 17,6 millions d'euros et représente 17,3 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 20,7 % l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2013-2014, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 3,3 % du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 2,6 %, le troisième client 2,3 % et le quatrième 1,7 %.

La baisse du poids des principaux clients dans le total du chiffre d'affaires s'explique par la baisse de l'activité en grande distribution (qui représente 7 des 10 plus gros clients) et la montée des activités online qui s'adressent directement aux clients finaux et dispose ainsi d'une base clients très diversifiée.

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest Software et de l'historique des relations, il existe peu de risque client appréciable. Toute interruption de contrat avec un client significatif donnerait lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de réorienter ses axes de vente.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest Software d'accentuer la diversification de sa clientèle.

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente (cf. note 4.6).

7.3.2. Risque fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest Software. Avanquest Software et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs pour la réalisation des manuels et le conditionnement des produits, et des fournisseurs de cédéroms pour l'approvisionnement et la duplication en sous-traitance de ces supports.

Avanquest Software est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat d'Avanquest Software, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

La plupart des sociétés du Groupe commercialisant des logiciels développés par des éditeurs partenaires, est liée par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.

8. Notes sur les engagements hors bilan

8.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Aucune clause de complément de prix n'est encore applicable sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

8.2. Engagements et garanties donnés

Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (4.5 millions de dollars) et le prêt (3 millions de dollars) accordée à sa filiale Avanquest North America. La société a également garanti les engagements de sa filiale allemande vis-à-vis d'un de ses fournisseurs pour un montant maximum de 0,5 million d'euros et de sa filiale anglaise vis-à-vis d'une banque pour un montant maximum de 0,4 million de livres dans le cadre d'une ligne de crédit.

Par ailleurs Avanquest a accordé une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de Carteland au 31 décembre 2013 et sur les éléments d'actifs d'Arvix à la date de cession.

8.3. Nantissements donnés

Dans le cadre de l'obtention en 2006 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 26 millions d'euros, Avanquest a nanti auprès d'une des banques 1.733.839 actions de la société Emme (soit 69 % des titres détenus dans cette filiale).

Dans le cadre de l'obtention en 2009 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 7 millions d'euros, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises.

Dans le cadre de l'obtention en 2011 d'un prêt d'un montant total de 2,9 millions d'euros destiné à refinancer les emprunts de Micro Application, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises

Par ailleurs, Avanquest America et Avanquest North America ont nanti leurs actifs au bénéfice de la banque américaine ayant accordé une ligne de crédit (4.5 millions de dollars) et un prêt (3 millions de dollars) à Avanquest North America.

8.4. Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société et ses filiales au 11 février 2011.

Les actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 31 mars 2011.

9. Autres informations

9.1. Effectif du groupe

Au 30 juin 2014, le Groupe Avanquest Software compte 551 salariés (contre 477 au 30 juin 2013).

Répartition de l'effectif par pays :

	France	Etats-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	Chine	Canada	Autres Europe	Total
30/06/ 2014	93	224	96	6	38	5	89	551
30/06/ 2013	125	142	88	11	37	5	69	477

La moyenne d'âge des collaborateurs du groupe Avanquest est de 35.7 ans.

9.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants(1) présentées dans le tableau ci-dessous.

	2013-2014	2012-2013
Rémunération fixe	924	967
Rémunération variable	313	240
Avantages en nature	45	46
Jetons de présence	79	73
Honoraires	105	20
Avantage du personnel à court terme	1 466	1 346
Paiements fondés sur des actions	10	-
Indemnités de fin de contrat de travail	255	372
Total	1 731	1 718

(1) PDG, DG et membres du conseil d'administration

9.3. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Comme décrit dans la note « Faits marquants de l'exercice », la stratégie du groupe a été redéfinie au cours de l'exercice. La business unit Web to Print a connu une forte croissance de son chiffre d'affaires, en conséquence, le reporting interne de la société a été modifié afin de permettre un suivi plus précis de l'activité de cette business unit qui génère par ailleurs depuis le second semestre des flux financiers indépendants du reste du groupe et constitue désormais une UGT. L'information sectorielle a été modifiée pour tenir compte de cette évolution.

	B to C	B to B	W to P	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	68 762	15 573	17 293			101 628
Ventes inter-secteurs						
Chiffre d'affaires total	68 762	15 573	17 293			101 628
Résultat opérationnel courant	2 370	1 589	(4 760)	(16)	(3 738)	(4 555)

	BtoC	BtoB	W to P	Group	Total Groupe
Actif non courant	18 268	7 438	5 318	158	31 183
dont					
Ecarts d'acquisition	11 953	6 947	3 900		22 800
Immobilisations incorp.	4 995	188	1 352		6 536
Immobilisations corp.	532	302	66		901
Acquisitions immo. incorp.	1 690	85	1 200		2 976
Acquisitions immo corp.	343	9	146		498

Lors de l'exercice précédent, l'activité était répartie en 2 UGT.

	B to C	B to B	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	84 420	15 817			100 237
Ventes inter-secteurs					
Chiffre d'affaires total	84 420	15 817			100 237
Résultat opérationnel courant	2 205	1874	-11	-5058	-990

30/06/2013	BtoC	BtoB	Non affecté	Total Groupe
Actif non courant	62 489	7 057	173	69 718
dont				
Ecart d'acquisition	52 191	6 661		58 852
Immobilisations incorp.	5 756	179		5 935
Immobilisations corp.	765	217		982
Acquisitions immo. incorp.	3 173	109		3 282
Acquisitions immo corp.	299	79		378

9.4. Evénements postérieurs à la clôture

Conformément à la décision du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 juin 2014, la société a procédé début septembre, à la conversion en actions Avanquest des comptes courants d'actionnaires pour 2.6 M€.

Le groupe Avanquest a cédé au groupe EIG la totalité des actifs de sa filiale à 50 % Arvix à la fin du mois d'octobre 2014. Cette cession a été décidée postérieurement à la clôture. Au 30 juin 2014, la société Arvix reste consolidée par intégration globale.

Cette cession s'inscrit dans le cadre des efforts entamés par la Société aux fins d'améliorer sa structure financière et de restructurer son bilan.

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AVANQUEST SOFTWARE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La note « dépréciation des actifs » de la partie 3 Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe décrit les principes retenus par la société pour l'évaluation des actifs notamment les écarts d'acquisition et les frais de développement. En application de ces principes et comme décrit en note 4.1 de l'annexe le groupe après avoir alloué une partie de l'écart d'acquisition de l'UGT BtC à la nouvelle UGT WtP au prorata des valeurs relatives de ces deux UGT, a enregistré une dépréciation des écarts d'acquisition affectés aux UGT BtC et WtP à hauteur respectivement de 31,2 M€ et 0,7 M€.

Les budgets et plans à 5 ans établis par le management dans le cadre de l'allocation des écarts d'acquisition et du calcul de la dépréciation des actifs non courants reposent sur des hypothèses de croissance et de rentabilité que nous ne sommes pas en mesure de corroborer avec des données sectorielles et/ou des niveaux déjà atteints au cours des années précédentes. Par ailleurs, le test a été réalisé en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 20 %. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni le montant de la dépréciation enregistrée au cours de l'exercice à hauteur de 31,9 M€, ni la valeur nette des écarts d'acquisition des UGT BtC (hors Arvix) et WtP qui s'élèvent respectivement à 0 € et 3,9 M€. De même, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette des frais de développement activés des UGT BtC et WtP qui s'élèvent respectivement à 4,6 M€ et 1,3 M€.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 5.3 et 7.1 de l'annexe qui décrivent la situation de l'endettement du groupe et les hypothèses retenues par le management dans le cadre de l'appréciation du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note « chiffre d'affaires » de la partie 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 2 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Pierre LAOT

Franck Sebag

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.2. Extraits des comptes sociaux d'Avanquest au 30 juin 2014

20.2.1. Compte de résultat au 30 juin 2014

En milliers de €	Notes	30/06/14	30/06/13
Chiffre d'affaires net	5.1	28 529	20 098
Production immobilisée		743	950
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		1 624	1 075
Autres produits		844	916
Produits d'exploitation		31 740	23 039
Achats de marchandises et variation de stock		3 438	14
Achats matières premières et variation de stock		365	8
Autres achats et charges externes		14 599	9 724
Impôts, taxes et versements assimilés		407	375
Salaires et traitements		4 966	3 917
Charges sociales		2 447	2 061
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 383	1 909
Dotations aux provisions sur immobilisations			63
Dotations aux provisions sur actif circulant		1 413	655
Dotations aux provisions pour risques et charges		250	32
Autres charges		5 462	4 807
Charges d'exploitation		34 730	23 565
Résultat d'exploitation		(2 990)	(526)
Produits financiers des participations		594	6 356
Produits autres valeurs mobilières, créances immob.		151	161
Autres intérêts et produits assimilés		386	417
Reprises sur provisions et transferts de charges		9 696	5 951
Différences positives de change		136	180
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			32
Produits financiers		10 963	13 097
Dotations financières aux amortissements et provisions		27 934	51 796
Intérêts et charges assimilées		7 571	1 106
Différences négatives de change		117	383
Charges financières		35 622	53 285
Résultat financier	5.2	(24 659)	(40 188)
Résultat courant avant impôts		(27 649)	(40 714)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		31	56
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 271	19
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 241	775
Produits exceptionnels		4 543	850
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 092	2 477
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 133	21
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		7 043	2 296
Charges exceptionnelles		12 268	4 794
Résultat exceptionnel	5.3	(7 725)	(3 944)
Résultat avant impôt		(35 374)	(44 658)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	7.10	(262)	(214)
Bénéfice ou Perte		(35 112)	(44 444)

20.2.2. Bilan actif au 30 juin 2014

En milliers de €	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/14	Net 30/06/13
Immobilisations incorporelles	3.1 à	15 927	12 902	3 025	2 928
Immobilisations corporelles	3.3 et	1 537	1 292	245	279
Titres de participation	3.3 et	119 373	101 914	17 459	46 175
Autres immobilisations financières	3.3	6 312	2 500	3 812	3 908
Actif immobilisé		143 149	118 608	24 541	53 290
Stocks					
Produits intermédiaires et finis		784	320	464	
Marchandises		659	141	518	
Créances	3.5 et				
Avances et acomptes versés sur commandes		8		8	8
Créances clients et comptes rattachés		8 761	2 374	6 387	4 476
Autres créances		12 832	2 078	10 754	11 240
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		108	12	96	82
Disponibilités		6 027		6 027	1 420
Comptes de régularisation	3.7				
Charges constatées d'avance		663		663	742
Actif circulant		29 842	4 925	24 917	17 968
Ecart de conversion actif	4.10	1 108		1 108	841
Total général		174 099	123 533	50 566	72 099

20.2.3 .Bilan passif au 30/06/2014

En milliers de €	Notes	30/06/14	30/06/13
Capital social		27 355	18 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 140	124 024
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 768	3 768
Report à nouveau		(113 880)	(69 436)
Résultat de l'exercice (perte)		(35 112)	(44 444)
Provisions réglementées		56	29
Capitaux propres	4.1	7 015	33 622
Provisions	4.2	2 469	2 563
Dettes financières	4.3-4.4 & 4.8		
Emprunts obligataires convertibles		4 313	4 261
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 293	18 040
Emprunts et dettes financières divers		4 118	4 043
Dettes d'exploitation	4.4 & 4.9		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 087	6 797
Dettes fiscales et sociales		2 096	1 556
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		2	
Autres dettes	4.12	2 933	822
Comptes de régularisation	3.7		
Produits constatés d'avance		5	5
Dettes		40 847	35 524
Ecart de conversion passif	4.10	235	390
Total général		50 566	72 099

20.2.4. Annexe aux comptes sociaux

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Durant l'exercice, le groupe Avanquest a poursuivi sa stratégie visant à accélérer la transition du offline vers le online. Suite à l'arrivée du nouveau directeur général, la stratégie du groupe a été redéfinie au cours du premier semestre de l'exercice. La nouvelle direction oriente désormais la croissance du groupe autour de la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés. Cette stratégie a été présentée au marché durant le mois de décembre 2013. Un des éléments clés de cette stratégie est le développement de l'offre web to print, notamment via l'application mobile Free Prints, qui a engendré des investissements marketing significatifs durant le second semestre dans les filiales américaines et anglaises du groupe.

Avanquest a poursuivi la simplification de son organigramme avec 3 opérations de fusion effectives au 1er juillet 2013 et une cession :

- la fusion d'Anten Sarl dans Emme SA
- la fusion de Micro Application SA dans Avanquest Software SA
- la fusion d'Avanquest Software USA Inc. dans Avanquest North America Inc.
- la cession de la filiale Carteland a été réalisée en date du 6 février 2014

La fusion avec Micro Application explique l'essentiel des variations dans le compte de résultat. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel de Micro Application l'exercice précédent étaient respectivement de 11,9 M€ et -0.7 M€.

Les activités des filiales allemandes ont été réorganisées afin de sous-traiter la partie distribution de produits physiques vers la grande distribution et les magasins spécialisés et concentrer les équipes sur le sourcing des produits et les ventes en e-commerce.

Par ailleurs, la société a utilisé la totalité de la ligne pluriannuelle de financement en fonds propres (« Equity Line ») mise en place à la fin de l'exercice précédent (soit un nombre d'actions créées sur l'exercice de 1,6 millions pour un montant brut de 2 M€. Au total, ce financement a conduit à la création de 1,9 millions d'actions pour un montant levé d'environ 2,2 M€ réparti sur les exercices 2012-2013 et 2013-2014). Une deuxième ligne de financement de type « Equity Line » a été mise en place au mois de mars 2014 pour un montant maximum de 4 millions d'actions, notamment afin de financer ses investissements dans le « mobile to print » et la gestion d'objets connectés. Sur l'exercice, cette ligne a été utilisée à hauteur de 0.8 million d'actions (pour un montant levé de 1.0 M€).

Enfin, la société a réalisé au mois de juin une augmentation de capital pour un montant de 5.9 M€ par émission d'actions avec maintien du DPS. Cette augmentation de capital a été sursouscrite plus de deux fois.

Note 2. Tableau des filiales et participations

Dénomination - Siège Social	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part	Val.brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires	Résultat
Unités en €			Dividendes	Val. Nette Titres	Cautions		
FILIALES (50 % et plus)							
AVANQUEST AMERICA Inc.* 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808 - USA	24 728 892 (1)	28 770 687 (1)	100 %	59 824 459	11 820 403	46 914 288 (2)	-5 340 162(2)
Process Flows UK Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY Royaume Uni	109 794 (3)	-1 240 451(3)	100 %	5 468 413	-	15 573 473 (4)	1 133 665(4)
AVANQUEST DEUTSCHLAND Sckellstrasse 6 - 81667 München Allemagne	66 000	-1 921 603	100 %	4 456 537	2 500 000	3 329 063	-799 692
AVANQUEST IBERICA C/Peru, 6 Edificios Twin Golf Bolque B, Oficina 4, 2° PI 28290 Las Matas - Madrid Espagne	10 000	-1 191 401	100 %	10 000	966 758	0	-17 891
AVANQUEST ITALIA Via De Togni 7 MI 20123 Milano – Italie	10 000	-4 418	100 %	744 589	239 617	77	-132 336
EMME SA** 91 Bd National 92257 La Garenne-Colombes Cedex France	2 516 990	4 949 903	97,54 %	45 583 646	-847 557	9 023 668	960 940
AVANQUEST UK Sheridan House 40-43 Jewry Street Royaume Uni	56 145(3)	-462 210(3)	100 %	1 518 967	-	4 157 859(4)	-459 152(4)
AVANQUEST Software CANADA 335, bd de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal - Canada	685 (5)	-850 714(5)	100 %	671	871 363	7 155(2)	-15 072(6)
PC HELPSOFT Labs Inc. Stevenson Luchies & Legh 300 – 848 Courtney Street V8W 1C4 Victoria, British Columbia - Canada	2 000(5)	-148 758(5)	100 %	876 748	-	1 858 650(6)	-115 219(6)
PARTICIPATIONS							
ANTVOICE SAS 28, rue du sentier 75002 Paris - France	ND	ND	28 %	148 000	-	ND	ND
MEDIACLIP Inc. 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3 - Canada	ND	ND	22 %	741 320	250 484	ND	ND

* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America et Arvix. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

** Données consolidées intégrant les sociétés Emme SA, Avanquest Software Publishing Ltd, et Emme Gmbh, Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

ND : non disponible

Avanquest Software S.A est l'entité consolidante du groupe Avanquest.

(1) 1 USD = 0,73217 ; (2) 1 USD = 0,73787€ ; (3) 1 GBP = 1,24766 ; (4) 1 GBP = 1,19909€ (5) 1 CAD = 0,68545€ (6) 1 CAD = 0,69034€

Note 3. Événements postérieurs à la clôture

Conformément à la décision du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 juin 2014, la société a procédé début septembre, à la conversion en actions Avanquest des comptes courants d'actionnaires pour 2.6 M€.

Le groupe Avanquest a cédé la totalité des actifs de sa filiale à 50 % Arvix à la fin du mois d'octobre 2014. Cette cession s'inscrit dans le cadre des efforts entamés par la Société aux fins d'améliorer sa structure financière.

20.2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AVANQUEST SOFTWARE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe, la société a enregistré au cours de l'exercice une provision pour dépréciation des titres de participation des sociétés Avanquest UK, Avanquest America et Emme à hauteur de 24 M€ en application des principes décrits dans la note 2.1.3. La note 2.1.1, précise, quant à elle, les modalités de revue de la valeur nette comptable des frais de développement activés et des fonds de commerce testés dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquels ils se rattachent. Une dépréciation du fonds de commerce lié à la fusion avec la société Micro-Applications a été enregistrée à hauteur de 6,4 M€ au cours de l'exercice en application de ce principe.

Les budgets et plans à 5 ans établis par le management dans le cadre de la préparation du test de dépréciation de titres de participation, des frais de développement activés et des fonds de commerce reposent sur des hypothèses de croissance et de rentabilité que nous ne sommes pas en mesure de corroborer avec des données sectorielles et/ou des niveaux déjà atteints au cours des années précédentes. Par ailleurs, les tests ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 20 %. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni le montant des dépréciations enregistrées au cours de l'exercice ni la valeur nette des titres de participation des filiales Avanquest UK, Avanquest America et Emme qui s'élève à 12 M€ au 30 juin 2014, la valeur nette des frais de développement activés qui s'élève à 2,9 M € et la valeur des fonds de commerce qui est désormais nulle.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.3 et 4.8 de l'annexe qui décrivent la situation de l'endettement du groupe et les hypothèses retenues par le management dans le cadre de l'appréciation du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaire.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 2 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Pierre LAOT

Franck Sebag

20.3. Rapport financier semestriel – période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

20.3.1. Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2014

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.3.2. Etat du Résultat Global

	Notes	2014/15 (6 mois)	2013-2014 (6 mois)
Chiffre d'affaires net	5.1	60 551	54 261
Matières premières et achats de marchandises		(20 964)	(14 988)
Autres achats et charges externes		(22 519)	(18 407)
Impôts, taxes et versements assimilés		(84)	(166)
Charges de personnel		(13 928)	(12 671)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(1 629)	(1 980)
Autres charges et produits opérationnels courants		(5 516)	(5 326)
Résultat opérationnel courant		(4 091)	723
<i>Produits de cession (activité Arvixé)</i>		7 129	-
<i>Coûts de restructuration</i>		(1 132)	(998)
Autres charges et produits opérationnels	5.2	5 997	(998)
Résultat opérationnel		1 907	(275)
Coût de l'endettement financier net		(477)	(516)
Autres charges financières		(12)	(389)
Autres produits financiers (gains de change)		1 149	17
Résultat financier	5.3	660	(888)
Charge d'impôts	5.4	(557)	(303)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	-
Résultat net		2 010	(1 466)
Part des propriétaires de la société mère		(5 408)	(1 507)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		7 417	41
Résultat par action			
Résultat net part du groupe par action (en €)		(0,18)	(0,07)
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		(0,18)	(0,07)
Résultat net		2 010	(1 466)
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		587	(586)
Ecart de conversion sur investissements nets à l'étranger		399	(164)
Gains/Pertes sur opérations de couverture		(120)	51
Total des autres éléments du résultat global		866	(699)
Résultat global		2 876	(2 165)
Part des propriétaires de la société mère		(4 966)	(2 131)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		7 841	(34)

20.3.3. Etat de Situation Financière

	Notes	31-déc.-14	30-juin-14 *	30-juin-14 publié
Écarts d'acquisition	3.1	11 462	22 800	22 800
Immobilisations incorporelles	3.1	6 756	6 536	6 536
Immobilisations corporelles	3.1	926	901	901
Actifs financiers	3.1	813	813	813
Participations dans les entités associées	3.2	2 103	123	123
Actifs d'impôts différés		23	10	10
ACTIF NON COURANT		22 083	31 183	31 183
Stocks et en cours		7 184	7 347	7 347
Clients et comptes rattachés		11 651	10 026	10 026
Actifs d'impôts exigibles		1 244	1 509	1 509
Autres créances courantes	3.3	6 767	4 429	4 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	10 307	10 591	10 591
ACTIF COURANT		37 153	33 902	33 902
TOTAL ACTIF		59 236	65 085	65 085

	Notes	31-déc.-14	30-juin-14 *	30-juin-14 publié
Capital social		29 976	27 354	27 354
Prime d'émission et réserves consolidées		(25 621)	16 528	16 877
Résultat net part du groupe		(5 408)	(42 615)	(42 192)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	4.1	(1 053)	1 268	2 039
Intérêts ne conférant pas le contrôle		115	1 291	519
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4.1	(938)	2 558	2 558
Dettes financières non courantes	4.2	2 935	3 008	3 008
Passifs d'impôts différés		-	-	-
Provisions non courantes		446	499	499
Autres passifs non courants	4.3	497	437	437
TOTAL PASSIF NON COURANT		3 878	3 944	3 944
			-	
Provisions courantes		945	1 203	1 203
Dettes financières courantes	4.2	21 117	25 538	25 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 257	19 768	19 768
Passifs d'impôts exigibles		368	229	229
Autres passifs courants		10 609	11 845	11 845
PASSIF COURANT		56 296	58 583	58 583
			-	
TOTAL PASSIF		59 236	65 085	65 085

* après correction d'erreur sur ventilation part du groupe et intérêts ne conférant pas le contrôle

20.3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2014/15 (6 mois)	2013-2014 (6 mois)
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 010	(1 466)
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		
*Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	1 783	1 776
*Paielements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	58	28
*Coût de l'endettement financier net comptabilisé	478	538
*Variations des justes valeurs des instruments financiers	-	(22)
* (Plus) / Moins value de cession (3)	(7 534)	-
*Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	557	221
*Autres éléments	-	6
Capacité d'autofinancement	(2 648)	1 081
Variation du besoin en fonds de roulement	3 561	1 130
Impôts payés	(85)	60
Intérêts financiers nets payés	(415)	(328)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	413	1 943
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	(1 829)	(1 408)
Acquisitions immobilisations corporelles	(234)	(161)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions d'actifs financiers	(72)	(25)
Cessions d'actifs financiers	70	40
Incidence des variations de périmètre (4)	6 025	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	3 960	(1 554)
Opérations de financement		
Augmentation de capital	-	1 945
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-	(181)
Encaissements liés aux emprunts	21 184	19 360
Décaissements liés aux emprunts	(27 110)	(20 027)
Flux de trésorerie net lié au financement	(5 926)	1 097
Variation de trésorerie	(1 554)	1 486
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	10 524	4 699
Variation de taux de change sur la trésorerie	443	(65)
Trésorerie classée en actifs détenus en vue de la vente		(362)
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	9 413	5 758

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 10 591 milliers d'euros
Concours bancaires courants = 69 milliers d'euros

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie 10 308 milliers d'euros
Concours bancaires courants = 894 milliers d'euros

(3) Arvix

(4) Arvix : Cession des actifs 14,3 M€, dividendes versés -7,0 M€ et trésorerie -1,2 M€

20.3.5. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital BVRPSA	Prime d'émission BVRPSA	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2013*	18 993	124 023	(7 554)	(34 113)	(66 003)	35 346	1 542	36 888
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites						-		-
Écarts de conversion			(624)			(624)	(75)	(699)
Autres éléments du résultat global	-	-	(624)	-	-	(624)	(75)	(699)
Résultat de l'exercice					(1 507)	(1 507)	41	(1 466)
Résultat global	-	-	(624)	-	(1 507)	(2 131)	(34)	(2 165)
Augmentation de capital	1 602	343				1 945		1 945
Correction d'erreurs				289	(289)	-		-
Affectation du résultat en réserves				(65 714)	65 714	-		-
Païement fondé sur des actions				28		28		28
Distribution de dividendes						-	(181)	(181)
Au 31 décembre 2013*	20 595	124 366	(8 178)	(99 510)	(2 085)	35 188	1 327	36 515
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites				(65)		(65)		(65)
Écarts de conversion			708			708	17	725
Autres éléments du résultat global	-	-	708	(65)	-	643	17	660
Correction d'erreurs					(423)	(423)	423	-
Résultat de l'exercice					(40 685)	(40 685)	(474)	(41 159)
Résultat global	-	-	708	(65)	(41 108)	(40 465)	(34)	(40 499)
Augmentation de capital	6 759	(226)				6 533		6 533
Correction d'erreurs				(578)	578	-		-
Affectation du résultat en réserves						-		-
Païement fondé sur des actions				11		11		11
Distribution de dividendes						-	(2)	(2)
Au 30 juin 2014*	27 354	124 140	(7 470)	(100 142)	(42 615)	1 267	1 291	2 558
Actions propres						-		-
Écarts actuariels sur engagements de retraites						-		-
Écarts de conversion			442			442	424	866
Autres éléments du résultat global	-	-	442	-	-	442	424	866
Résultat de l'exercice					(5 408)	(5 408)	7 417	2 009
Résultat global	-	-	442	-	(5 408)	(4 966)	7 841	2 875
Augmentation de capital	2 622	(34)				2 588		2 588
Affectation du résultat en réserves				(42 615)	42 615	-		-
Païement fondé sur des actions				58		58		58
Changement de méthode						-	(1 975)	(1 975)
Distribution de dividendes						-	(7 042)	(7 042)
Au 31 décembre 2014*	29 976	124 106	(7 028)	(142 699)	(5 408)	(1 053)	115	(938)

- Correction d'erreur :

Les capitaux propres au 30 juin 2013 et 30 juin 2014 ont été retraités d'une correction sur la ventilation des dépréciations d'écart d'acquisition entre la part Groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle. Cette correction augmente les intérêts ne conférant pas le contrôle et diminue la part Groupe des capitaux propres pour un montant de 349 milliers d'euros au 30 juin 2013 et pour un montant cumulé de 772 milliers d'euros au 30 juin 2014, correspondant à la correction sur les capitaux propres au 30 juin 2013 et à la correction du résultat au 30 juin 2014 de 423 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le Groupe a cédé à la fin du mois d'octobre 2014, la totalité des actifs, de sa filiale Arvix, détenue à 50 %. Le résultat de cession net de la sortie de l'écart d'acquisition et des coûts exceptionnels est présenté en produits opérationnels pour un montant de 7.1 millions d'euros. Cette cession s'est inscrite dans le cadre des efforts entamés par le Groupe aux fins d'améliorer sa situation financière et de restructurer son bilan. De plus, l'option d'acquisition complémentaire du capital d'Arvix de 1 % exerçable jusqu'au 10 novembre 2014 n'a pas été exercée par le Groupe. Au sens de la norme IFRS 10, le Groupe n'a donc plus le contrôle d'Arvix au 31 décembre 2014. En conséquence, Arvix est consolidée par mise en équivalence.

Avanquest a récemment fait l'objet d'une plainte de consommateurs aussi appelée « class action », intentée aux Etats-Unis à l'encontre de la filiale AQ NA depuis plusieurs exercices et dont le retrait sera formellement envisagé par les demandeurs après la signature à intervenir d'un protocole d'accord entre les parties. Le management estimant que cette action est sans fondement et ce risque est couvert par les polices d'assurance, aucune provision n'a donc été comptabilisée au 31 décembre 2014.

Le groupe a engagé des négociations avec ses créanciers bancaires afin d'assurer sa stabilité financière et la réduction de son endettement. En parallèle, le groupe est en négociation avec d'éventuels investisseurs dans l'objectif de renforcer ses fonds propres.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe Avanquest au 31 décembre 2014 comprennent la société Avanquest Software SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés condensés de Groupe Avanquest au 31 décembre 2014 sont établis selon la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables et les modalités de calcul adoptés pour établir les comptes consolidés condensés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux adoptés dans les comptes consolidés au 30 juin 2014, publiés le 2 février 2015, à l'exception des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 (la description de ces principes et modalités est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2014).

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er juillet 2014 sont les suivantes :

Notes relatives aux méthodes de consolidation :

- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations

- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IAS 39 amendée « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- IAS 36 amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- IFRIC 21 « Droits de douane ».

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes de la période.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2014 n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au 31 décembre 2014, il s'agit de :

- IAS 19 amendée « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de ces normes.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 30 mars 2015.

Conformément à la norme, l'annexe présentée se limite aux notes significatives.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté semestriel

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 7.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent ; Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de la période close le 31 décembre 2014 concernent les éléments suivants :

- les éléments pris en compte dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation tel que décrit en note 7

Règles et méthodes d'évaluation

- Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les actifs non courants y compris les frais de développement activés, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient (base testée) excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs, établis par UGT, s'appuient sur le business plan à 5 ans 2014-2015 à 2018-2019 établi par le management, reflétant les performances attendues pour chaque UGT. Au-delà de cette période, une valeur terminale est calculée sur la base d'un flux normatif qui croît de 2,0 % par an.

Les flux de chaque UGT sont actualisés en utilisant un taux reflétant le taux de rendement qui serait exigé par un investisseur compte tenu du profil de risque de l'UGT.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses et d'appréciations sur les tendances des marchés sur lesquels le groupe intervient. Ces hypothèses comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Lorsqu'elles portent sur des écarts d'acquisition, elles présentent un caractère définitif et ne sont jamais reprises, même en cas d'amélioration des estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

3.1. ECARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS NON COURANTS

Le découpage par UGT n'ayant pas été modifié par rapport au 30 juin 2014, les UGT retenues à fin décembre 2014 sont les suivantes :

- L'UGT BtoB couvre les activités de ventes de logiciels et solutions associées à des clients grands comptes, qui sont relativement stables compte tenu des contrats de maintenance renouvelés d'année en année.
- L'UGT Web to Print couvre l'activité Web to Print qui consiste à développer et gérer les sites internet, et l'activité Mobile to Print qui permet à travers l'application Freeprints de faire imprimer les photos prises depuis son smartphone et de les recevoir directement chez soi gratuitement.
- L'UGT BtoC couvre
 - La distribution offline
 - La distribution online (Softcity)
 - Le développement de logiciels sur mesure et MyDevices, plateforme de gestion des objets connectés (VCom)
 - Le support et services en charge du support/hotline des activités BtoC.

Au 31 décembre 2014, deux indices de perte de valeur ont été mis en évidence :

- Le retard du lancement de MyDevices au sein du BtoC
- Une rentabilité moins bonne que prévue du Web to Print compte tenu des investissements marketing plus élevés

En conséquence, le management a mis en œuvre un nouveau test d'impairment basé sur les hypothèses d'exploitation révisées.

Au 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition s'élèvent à 11,5 millions d'euros en valeur nette contre 22,8 millions d'euros au 30 juin 2014. Les variations de la période proviennent d'une part, de l'effet des variations de taux de change pour un montant de 1,2 millions d'euros en raison des activités exercées en Angleterre et aux Etats-Unis, et d'autre part, de la cession des actifs d'Arvix pour un montant de 12,6 millions d'euros.

	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2014	Ecart de change	Cession d'Arvix	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 31/12/2014
UGT BtoB	6 947	128			7 075
UGT WTP	3 900	487			4 387
UGT BtoC	11 953	600	(12 553)		-
TOTAL	22 800	1 215	(12 553)	-	11 462

UGT BtoB : l'activité BtoB a été soutenue au 1er semestre. Toutefois la société a tenu compte avec modération de l'amélioration de la marge qui a été constatée sur le premier semestre de l'exercice 2014-2015.

Le taux d'actualisation de l'UGT BtoB a été fixé (i) en prenant comme base de départ le coût moyen pondéré du capital d'une société cotée comparable par hypothèse non exposée à de quelconques risques spécifiques ("Wacc sectoriel"), et (ii) ajusté pour tenir compte de ses risques spécifiques. Sur ces bases, le taux retenu est 10,6 % (contre 10,8 % au taux du 30 juin 2014).

Le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 juin 2014 à savoir 2 %.

Sur ces bases, la valeur recouvrable de l'UGT BtoB ressort à 15,2 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros pour le test précédent. Compte tenu d'une base comptable testée de 9,5 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Concernant l'UGT BtB, aucune variation raisonnable des taux d'actualisation, de croissance à l'infini ou de résultat d'exploitation n'aurait d'impact sur la valorisation du goodwill affecté à cette UGT.

UGT Web to Print : Les résultats semestriels ont été plus faibles que prévus compte tenu des investissements marketing significatifs, notamment pour l'acquisition des clients Freeprints. Toutefois le niveau de rentabilité à partir de 2017 a été relevé par rapport au test d'impairment précédent pour tenir compte des objectifs de marge renforcés du management.

Le taux d'actualisation de 20 % retenu pour la valorisation de l'UGT n'a pas été modifié par rapport au 30 juin 2014. Comme pour l'UGT BtoC, ce taux d'actualisation a été retenu en raison de la contribution significative de produits ou d'activités non matures dans les cash-flows de cette UGT. Le taux de 20 % a été fixé par référence aux taux de rendement exigés par des investisseurs en capital-risque.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 %

Sur ces bases, la valeur recouvrable de l'UGT WtP ressort à 2,8 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros pour le test précédent. Compte tenu d'une base comptable testée de -1,1 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité des valeurs recouvrables UGT WtoP

La non-atteinte des objectifs de monétisation de l'UGT WtP constitue la principale zone de sensibilité à la baisse du test, avec une dépréciation potentielle intégrale du goodwill affecté à cette UGT.

UGT BtoC : L'activité semestrielle a connu une baisse des activités historiques combinée avec un retard pris dans les objets connectés (lancement décalé de MyDevices). Le lancement de MyDevices initialement prévu début 2015 a été décalé à la fin de l'été 2015. Cependant, les hypothèses à l'horizon 2017 ont été revues à la hausse compte tenu d'une diminution anticipée des frais fixes, de meilleures performances sur le business retail et également d'une meilleure marge brute sur l'activité de support.

Le taux d'actualisation retenu pour la valorisation de l'UGT est de 20 % compte tenu de la montée en puissance des objets connectés (activité en démarrage) et du déclin de l'activité retail (identique à celui au 30 juin 2014). Ce taux de 20 % a été fixé forfaitairement par référence aux taux de rendement exigés par des investisseurs dans le cadre d'une transaction « normale » limitée à cette UGT, c'est-à-dire à des investisseurs ayant un profil de « capital risque ».

Le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 Juin 2014 à savoir 2 %.

Sur ces bases, la valeur recouvrable de l'UGT BtoC ressort à 15,7 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros pour le test précédent. Compte tenu d'une base comptable testée part du groupe de 9,1 millions d'euros, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité des valeurs recouvrables UGT BtoC

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valorisation de l'UGT à la variation du taux d'EBITDA normatif attendu sachant que le taux d'EBITDA de l'UGT après affectation des frais Groupe est négatif :

		Taux d'actualisation		
		15,0 %	20,0 %	25,0 %
Taux d'Ebitda normatif	1,6 %	9,9	8,4	7,4
	4,6 %	15,9	12,0	9,8
	7,6 %	21,8	15,7	12,2
	8,1 %	22,8	16,3	12,6
	8,6 %	23,8	16,9	13,0

3.2. PARTICIPATION DANS LES ENTITES ASSOCIES

La société Arvix e était consolidée en intégration globale à la clôture de l'exercice du 30 juin 2014.

A fin du mois d'octobre 2014, le groupe a cédé la totalité des actifs de sa filiale Arvix e, détenue à 50 %. Cette cession s'est inscrite dans le cadre des efforts entamés par le Groupe aux fins d'améliorer sa situation financière et de restructurer son bilan. L'option d'acquisition complémentaire du capital d'Arvix e de 1 % exerçable jusqu'au 10 novembre 2014 n'a pas été exercée par le Groupe. Au sens de la norme IFRS 10, le Groupe n'a donc plus le contrôle d'Arvix e au 31 décembre 2014. En conséquence, la participation dans Arvix e est consolidée par mise en équivalence.

Le montant de 2,0 millions d'euros représente la quote-part du groupe dans la créance de cession de l'activité Arvix e qui est recouvrable le 31 octobre 2015.

3.3. AUTRES CREANCES COURANTES

L'évolution par rapport au 30 juin 2014 s'explique principalement par l'impact de 2,0 millions d'euros du compte séquestre lié à la cession des actifs d'Arvix intervenue fin octobre 2014. En effet, dans le cadre des négociations en cours, les banques ont demandé qu'une partie du produit de la vente des actifs d'Arvix soit mise sous séquestre pour garantir une partie de leurs créances.

3.4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie est de 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elle est composée essentiellement de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

	Trésorerie au 31/12/2014 (Euro)	Trésorerie au 31/12/2014 (Devise)
Euro	1 908	1 908
US Dollars	5 075	6 161
GB Pounds	2 711	2 112
RMB	475	3 579
Dollars Canadiens	139	195
TOTAL	10 307	

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

4.1. CAPITAL SOCIAL

- Capital

Au 31 décembre 2014, le capital de la société Avanquest Software SA est composé de 29 976 404 actions d'un nominal de 1€, toutes de même catégorie.

Depuis la clôture de l'exercice précédent, le capital a évolué comme suit :

Au 30 juin 2014	27 354 441
Création d'actions suite à la compensation de créances au profit des titulaires de comptes courants d'actionnaires	2 621 963
Au 31 décembre 2014	29 976 404

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

- Autres titres donnant accès au capital

Depuis la clôture de l'exercice précédent 240 000 actions gratuites issues du plan voté par l'assemblée des actionnaires réunie le 12 novembre 2012, ont été attribuées définitivement à un membre du management par le conseil d'administration du 6 novembre 2014 dans le cadre d'un accord transactionnel. Aucun titre donnant accès au capital n'a été émis.

Ainsi en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 3.182.039 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 29.976.404 euros à 33.158.443 euros soit une augmentation en pourcentage de 10,7 % étalée dans le temps entre 2014 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que :

- 73 % des actions gratuites ne seront exercées que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints
- Le cours de conversion des obligations convertibles rend très peu probable leur conversion
- L'exercice des BSA liés à « l'Equity line » nécessite un cours de bourse nettement supérieur au cours de bourse actuel

4.2. DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

Au cours du semestre les dettes financières ont évolué comme suit :

	30-juin-14	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	31-déc.-14
Emprunts obligataires	3 990	-	-	-	3 990
Emprunts lignes de crédit	20 468	21 184	(24 087)	545	18 109
Autres dettes financières	3 503	-	(3 023)	(0)	480
Concours bancaires courants	68	822		4	894
Instruments financiers passifs	2	-	-	-	2
Intérêts courus non	515	63	-	-	578

échus					
Total	28 546	22 069	(27 110)	549	24 053

Lignes de crédit

Le management a entamé des négociations auprès des établissements financiers afin de réduire son endettement et d'adapter son financement. Par ailleurs, suite au non-respect de l'un des covenants figurant avec ses établissements de crédit (ie, le ratio « *Dette Nette Consolidée / Capitaux Propres* », étant précisé que le ratio « *Dettes Nettes / CAF* » a fait l'objet d'un « *covenant holiday* » courant jusqu'à l'issue de l'exercice 2013-2014), les banques ont accordé un *standstill* courant jusqu'au 15 février 2015 relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers. Ainsi, le *standstill* prorogé initialement jusqu'au 28 février 2015 a été prorogé à cinq reprises, la dernière prorogation courant jusqu'au 30 avril 2015. Le 22 avril 2015, la Société est parvenue à un accord global de restructuration de son endettement avec ses différentes banques et certains investisseurs (cf. section 9.6).

Les mouvements de l'exercice correspondent aux tombées d'échéances et aux retirages des lignes antérieures et aux tirages sur les nouvelles lignes et avances.

Les autres dettes financières ont diminué pendant la période suite à la conversion en capital des comptes courants d'actionnaires à hauteur de 2.6 millions d'euros.

Suite au bris de covenant décrit précédemment, la totalité des emprunts bancaires a été reclassée en passif courant. Ainsi, la part à plus d'un an des dettes financières s'élève à 2,9 millions d'euros et la part à moins d'un an à 21,1 millions d'euros.

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 990	1 304	2 685	
Emprunts lignes de crédit	18 109	18 109	-	-
Autres dettes financières	480	230	250	-
Concours bancaires courants	894	894	-	-
Instruments financiers passifs	2	2	-	-
Intérêts courus non échus	578	578	-	-
Total	24 053	21 117	2 935	-

4.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants proviennent des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,5 million d'euros).

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. ANALYSE DE LA REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par pays s'analyse comme suit :

données en K€	2014-2015		2013-2014	
	Juillet-Déc	%	Juillet-Déc	%
	(6 mois)		(6 mois)	
France	7 090	11,7 %	8 562	15,8 %
Etats-Unis	28 354	46,8 %	25 442	46,9 %
Grande Bretagne	17 328	28,6 %	10 681	19,7 %
Allemagne	3 995	6,6 %	4 584	8,4 %
Autres pays d'Europe	1 916	3,2 %	3 306	6,1 %
Autres pays	1 869	3,1 %	1 685	3,1 %
Total	60 551	100,0 %	54 261	100,0 %

L'activité se développe fortement en Angleterre grâce aux jeux et au web to print et mobile to print (lancement de FreePrints). Les Etats-Unis connaissent aussi une activité soutenue dans le web to print et le mobile to print. La baisse du offline (retail) et la cession de Carteland explique le recul de l'activité en France. Enfin, l'Allemagne a été impactée par la cession de Carteland et l'évolution du mode de commercialisation.

5.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

La cession des actifs d'Arvix a dégagé un profit net de 7,1 millions d'euros.

Des coûts de restructuration ont été encourus sur la période pour un montant de 1,1 millions d'euros (0,5 million d'euros en France et 0,6 million d'euros chez Avanquest NA).

5.3. ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'inscrit en bénéfice de 0,7 million d'euros provenant d'une charge de 0,5 million d'euros liée au coût de l'endettement net et d'écarts de change favorable latents sur des comptes inter-compagnies pour un montant de 1,1 millions d'euros.

5.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt est une charge d'impôt courant de 0,4 millions d'euros et 0,2 million d'euros d'impôts différés contre 0,3 million d'euros sur la période précédente.

6. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

7. NOTES SUR LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Au 27 mars 2015, le groupe disposait d'une trésorerie positive de 3,8 millions d'euros.

La Société fait face à un endettement bancaire important dont les remboursements s'accroissent et doit par ailleurs poursuivre le financement de sa nouvelle stratégie, dont les premiers résultats sont prometteurs.

Face à cette impasse et compte-tenu du bris de covenants constaté au 30 juin 2014, la Société a initié des discussions avec ses différentes banques, afin de restructurer l'endettement existant. Le 18 décembre 2014, celles-ci ont accordé un *standstill* relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers, qui a été prolongé à cinq reprises jusqu'au 30 avril 2015.

Le 22 avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé la signature par la Société de l'Accord de Restructuration de son endettement avec ses différentes banques créancières ainsi qu'avec des investisseurs (cf. section 9.6).

La Société a présenté ce Plan de Restructuration à ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2015, lesquels l'ont approuvé (1ère résolution). Le même jour, le Tribunal de commerce de Nanterre a homologué le protocole de conciliation relatif à cet accord de restauration.

La concrétisation de ce Plan de Restructuration serait de nature à assurer la pérennité et le développement futur du Groupe. Toutefois, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues dans les délais prévus.

L'incapacité de la Société à mettre en œuvre ces alternatives pourrait contraindre la Société à envisager toutes les voies de droit qui lui seraient alors offertes, afin de restructurer son endettement, notamment celles prévues par le livre VI du Code de commerce, en ce compris les procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire, ce qui pourrait la conduire, le cas échéant, à cesser ses activités.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Suite à la mise en place d'une division Web-to-Print, clairement séparée de l'activité BtoC, avec des équipes dédiées, un business model différent et un budget d'investissement spécifique, un nouveau reporting a été mis en place à compter de l'exercice clos le 30 juin 2014, l'information sectorielle a été modifiée.

Les UGT suivies au 31 décembre 2014 ; inchangées par rapport à la précédente clôture sont donc :

- UGT BtoB couvrant les activités de ventes de logiciels et solutions associées à des entreprises
- UGT Web to Print couvrant les ventes de produits en web to print (impression de produits avec photo ou de photos seules à partir d'une application mobile ou d'un site internet dédié)
- UGT BtoC couvrant les ventes de logiciels et services aux particuliers

En K€	B to C	Bto B	Web to Print	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externes	33 824	8 577	18 150		60 551
Chiffre d'affaires total	33 824	8 577	18 150	0	60 551
Résultat Opérationnel Courant	264	940	-3 425	-1 870	-4 091

9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Avanquest a conclu le 17 février 2015 avec la société Financière de Participation Industrielle (SFPI) un accord portant sur la cession des 2 455 072 actions Edition Multimédia Electroniques (Emme SA) qu'elle détient, représentant 97,54 % du capital et des droits de vote d'Emme SA. La réalisation de cette opération était conditionnée par l'obtention de la levée du nantissement consenti par Avanquest sur ces titres au profit de l'une de ses banques de financement. Dans ce cadre, Avanquest s'est engagée à faire acquérir par l'une de ses filiales en cours de constitution, EMME SAS, les actifs opérationnels de la société. La cession définitive a eu lieu le 31 mars 2015.

Le 10 février 2015, faisant suite à la demande de conversion de certains obligataires de la Société, le Conseil d'administration a constaté que le capital a été augmenté de six mille cent cinquante un euros (6 151€) et s'est trouvée porté de 29.976.404 euros à 29.982.555 euros.

La Société a procédé le 16 février 2015 au remboursement de la totalité des sommes dues au titre des obligations convertibles en actions (Code ISIN FR0010844746 «OCA»), ayant fait l'objet de la note d'opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°10-010 en date du 15 janvier 2010 restant en circulation pour lesquelles le Droit à l'Attribution d'Actions défini à l'article 5.2.1 n'aurait pas été exercé, soit la somme de 4,945 euros par obligation et 0,299 euro d'intérêts par obligation. Ainsi, l'impact immédiat sur la trésorerie de la Société du règlement de ces obligations est de -1 454 648,90 euros.

En effet, le principal détenteur des Obligations, représentant environ 67 % des Obligations, a renoncé formellement à ce remboursement et a accepté de porter ces sommes (soit 3 061 400,01 euros) au crédit de son compte-courant d'actionnaire.

La Société a initié en octobre 2014 des pourparlers avec ses différents créanciers bancaires en vue de permettre une restructuration de sa dette bancaire. En effet, si le Groupe veut réaliser les importants investissements requis pour être un acteur majeur dans la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés, il apparaît impératif de réduire son endettement.

Durant cette période de négociation, afin d'assurer la stabilité financière et la sécurité juridique de la Société, les Prêteurs ont accordé à la Société un *standstill* pour prévenir une exigibilité anticipée liée au non-respect de *covenants* des financements restructurés, lequel a été prorogé à cinq reprises, la dernière prorogation courant jusqu'au 30 avril 2015.

Parallèlement, la Société a poursuivi la recherche et l'identification d'investisseurs intéressés par une prise de participation au capital de la Société.

Le Conseil d'administration a approuvé la signature par la Société le 22 avril 2015 de l'Accord de Restructuration de son endettement.

Ainsi la Société et ses différentes banques créancières sont parvenues à l'accord suivant pour le traitement de sa dette bancaire :

- (vii) remboursement par la Société d'une somme de forfaitaire de environ 6,6 millions d'euros, soit environ 40 % de la dette bancaire à l'issue de l'opération d'augmentation de capital visée ci-après;
- (viii) maintien de la Dette Prorogée de 1,6 million d'euros remboursable *in fine* au 1^{er} mai 2019, sous réserve du cas de remboursement anticipé obligatoire décrit ci-dessous, et portant intérêt trimestriellement, au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2 % l'an, soit environ 10 % de la dette bancaire ; et
- (ix) abandon du solde, soit environ 50 % de la dette bancaire (environ 8,2 millions d'euros).

Par ailleurs, la Société ayant cédé, le 31 octobre 2014, l'intégralité de sa participation dans le capital d'Arvix LLC, celle-ci étant jusqu'alors détenue à 50% par Avanquest North America Inc. et à 50% par des tiers, pour un montant total de 22 millions de dollars, le paiement final relatif à cette vente en fonction de certains critères de performance d'environ 1,95 millions d'euros a été inclus dans l'accord de restructuration.

Ainsi, si ce paiement final est payé intégralement le 31 octobre 2015, la Société remboursera la Dette Prorogée par anticipation et sans pénalité avant le 31 décembre 2015.

Toutefois, si ce paiement final n'était pas payé à cette date ou si son montant était inférieur à celui de la Dette Prorogée, alors la Société (i) remboursera au prorata par anticipation et sans pénalité la Dette Prorogée pour un montant égal au paiement final et (ii) remboursera le solde au 1^{er} mai 2019.

Enfin, BPI Participations a accepté le traitement suivant de son compte-courant d'actionnaire (lequel correspond aux sommes dues pour le remboursement des obligations convertibles en actions (Code ISIN FR0010844746), soit 3 061 400 euros, qui n'ont pas été remboursées mais mises au crédit dudit compte-courant d'actionnaires) :

(v) remboursement d'une somme forfaitaire de 635 446 euros à l'issue de l'opération d'augmentation de capital visée ci-avant; et

(vi) abandon du solde (2,4 millions d'euros).

L'Accord de Restructuration prévoit également que la Société va réaliser une augmentation de capital d'un montant brut minimum de 20 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec clause d'extension de 15% et option de surallocation de 15% en cas de demandes excédentaires de souscription, sous réserve (i) du vote des actionnaires à l'Assemblée Générale du 29 avril 2015 et (ii) du visa de l'AMF sur cette opération.

Cette augmentation de capital a fait l'objet des engagements de souscription suivants :

(v) Pierre Cesarini s'est engagé, s'il demeure des actions non-souscrites, à souscrire ou à faire souscrire par les certains managers du Groupe Avanquest, collectivement (mais sans solidarité entre eux), aux actions non souscrites pour un montant de 2 500 000 euros ; et

(vi) Maslow Capital Partners s'est engagé, s'il demeure des actions non-souscrites, à souscrire ou à faire souscrire par divers investisseurs qualifiés, collectivement (mais sans solidarité entre eux), aux actions non-souscrites pour un montant global de 12 600 000 euros.

Les Parties ont par ailleurs convenues que le montant de l'engagement de souscription des managers pourra être réduit jusqu'à 1 250 000 euros sous réserve que la somme totale des engagements de souscription demeure supérieure à 15 100 000 euros.

La Société a présenté ce Plan de Restructuration à ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2015, lesquels l'ont approuvé (1^{ère} résolution). Le Tribunal de commerce de Nanterre a homologué le protocole de conciliation relatif à cet accord de restauration.

20.3.7. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Avanquest, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe, un impairment test a été mis en œuvre sur les écarts d'acquisition et actifs non courants affectés aux UGT BtC, WtP et BtB dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 31 décembre 2014. Cet impairment test a été réalisé sur la base d'hypothèses budgétaires et plans à horizon cinq ans révisés par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014. Aucune dépréciation d'actifs n'a été enregistrée suite à la mise en œuvre de ce test.

Dans notre rapport du 2 février 2015 relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, nous avons formulé une réserve relative à l'impossibilité d'apprécier les hypothèses de croissance et de rentabilité et le taux d'actualisation forfaitaire de 20 % retenus par le management dans le cadre de la mise en œuvre du test d'impairment des écarts d'acquisition et actifs non courants des UGT BtC et WtP. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette de l'écart d'acquisition de l'UGT WtP qui s'élève à M€ 4,4 au 31 décembre 2014. De même, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur nette des frais de développement activés des UGT BtC et WtP qui s'élèvent respectivement à M€ 4,8 et M€ 2 au 31 décembre 2014.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'incertitude relative à la continuité d'exploitation, exposée dans la note 7 de l'annexe.
- La correction de l'erreur d'affectation des dépréciations des écarts d'acquisition enregistrées sur les exercices clos les 30 juin 2013 et 30 juin 2014 entre la part du groupe et la part des intérêts ne conférant pas le contrôle, exposée à la suite du tableau de variation des capitaux propres.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 7 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag

20.3.8. Rapport semestriel d'activité au 31 décembre d'Avanquest

Evènements importants du semestre

En M€	S1 2014-2015	S1* 2013-2014	Variance	%
Création digitale personnalisée	24,9	18,5	6,4	34,6 %
Gestion des objets connectés	12,1	13,0	-0,9	-6,8 %
Autres	23,5	22,8	0,8	3,4 %
Total	60,6	54,3	6,3	11,6 %

* estimé

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires semestriel 2014-2015 de 60,6 millions d'euros, en hausse de 11,6 % par rapport au chiffre d'affaires du premier semestre 2013-2014 (+ 6,8 % à taux de change constants).

La stratégie du Groupe axée sur la création digitale personnalisée, en particulier le *web-to-print* et le *mobile-to-print* (services d'impression de photos à distance) et sur la gestion des objets connectés a montré des signes encourageants.

- La création digitale personnalisée reste le moteur de croissance du Groupe avec une hausse de +34,6 % (+29 % à taux de change constant).
- Le retard de lancement de MyDevices, combiné à la cession d'Arvix en courant de semestre, explique la baisse de l'activité de gestion des objets connectés de 6,8 % (-8,7 % à taux de change constant).
- Les autres activités augmentent de 3,4 % grâce à l'effet de change mais sont en recul de 2,3% à taux de change constant.

En M€	S1 2014-2015	S1 2013-2014	Variance	%	% du total 2014-2015
B to C	33,8	36,6	-2,8	-7,6 %	55,9 %
B to B	8,6	7,5	1,1	14,8 %	14,2 %
Web to Print	18,2	10,2	8,0	78,3 %	30,0 %
Total	60,6	54,3	6,3	11,6 %	100,0 %

L'analyse par UGT du chiffre d'affaires semestriel 2014-2015 par rapport au premier semestre 2013-2014 est la suivante :

- l'activité Web-to-Print a été particulièrement dynamique avec une croissance de 78,3 % (+ 69,6 % à taux de change constant).
- l'activité B to C a été en recul de 7,6 % (10,6 % à effet de change constant) en raison de la baisse d'activité des activités historiques
- l'activité B to B est en légère augmentation (+14,8 % et +7,0 % à taux de change constant).

Le résultat opérationnel courant du premier semestre 2014-2015 affiche une perte de 4,1 millions d'euros contre un profit de + 0.7 millions au premier semestre de 2013-2014. Cette perte s'explique par les investissements marketing significatifs, notamment pour l'acquisition des clients FreePrints qui s'est toutefois accompagnée d'un renchérissement des coûts d'acquisition des clients sur le web. De plus, la mise en place de la nouvelle stratégie, avec le développement de nouveaux produits autour de la gestion d'objets connectés (MyDevices) a engendré des coûts d'exploitation (R&D notamment) sans génération de revenu.

Le résultat financier a été impacté favorablement par le gain net du change de 1,1 millions d'euros.

Le Groupe a cédé à la fin du mois d'octobre 2014, la totalité des actifs, de sa filiale Arvix, détenue à 50 %. Le résultat de cession net de la sortie de l'écart d'acquisition et des coûts exceptionnels est présenté en produits opérationnels pour un montant de 7.1 millions d'euros. Cette cession s'est inscrite dans le cadre des efforts entamés par le Groupe aux fins d'améliorer sa situation financière et de restructurer son bilan. De plus, l'option d'acquisition complémentaire du capital d'Arvix de 1 % n'a pas été exercée entre la période du 11 novembre 2012 jusqu'au 10 novembre 2014, Au sens de la norme IFRS 10, le Groupe n'a plus le contrôle d'Arvix au 31 décembre 2014. En conséquence, Arvix est consolidée par mise en équivalence. La valeur des titres de participation d'Arvix s'élève à 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Une réorganisation de la direction financière a été mise en place avec l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante afin d'implémenter la nouvelle stratégie opérationnelle et d'optimiser la structure de coûts.

En octobre 2014, la Société a initié des discussions avec ses différentes banques, lesquelles ont accordé le 18 décembre 2014, un *standstill* courant jusqu'au 15 février 2015 relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers et covenants. Ces négociations se poursuivent et n'ont pas encore abouti à un accord. Sans préjuger de leur issue, le management de la Société demeure toutefois raisonnablement confiant. Ainsi, le *standstill* prorogé initialement jusqu'au 28 février 2015 a été *reporté jusqu'au 31 mars 2015, afin d'assurer la stabilité financière et la sécurité juridique de la Société pendant ces négociations*. A ce jour, la société a entamé des négociations avec les banques pour la prolongation du *standstill*.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières s'élèvent à 24,1 millions d'euros, soit une baisse hors effet de change de 5,0 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014. Cette variation s'explique principalement par la conversion en capital de certains comptes courants d'associés pour 2,6 millions d'euros conformément à la note d'opération n°14-0448 du 31 juillet 2014, par les remboursements de dettes bancaires ainsi que par l'impact favorable de l'effet de change.

En dépit d'une réduction de l'endettement, le Groupe fait toujours face à une situation de trésorerie difficile.

La Société a, par ailleurs, entamé des discussions avec de potentiels investisseurs en capital, qui seraient susceptibles de lui apporter les fonds nécessaires à la consolidation de ses fonds propres et au financement de sa nouvelle stratégie. Dans le cadre d'un appel possible au marché, il pourrait en résulter selon le type d'opérations envisagées un impact fortement dilutif.

Selon l'issue de ces discussions et afin de renforcer ses fonds propres et financer sa nouvelle stratégie, la Société sera amenée à faire appel au marché et/ou à procéder à de nouvelles cessions d'actifs, voire à recourir à toute procédure lui permettant de réduire son endettement.

Un semestre qui s'inscrit pleinement dans la stratégie annoncée en décembre 2013

Ce premier semestre 2014-2015 illustre la réussite de la nouvelle orientation stratégique annoncée en décembre 2013, avec le lancement de FreePrints qui fut un succès important puisque le Groupe a déjà imprimé plus de 100 millions de photos.

Bien que décalé de quelques mois, le lancement de nouveaux produits liés à la gestion d'objets connectés exemple MyDevices est attendu à la fin de l'été 2015, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux leviers de croissance.

Principaux risques et incertitudes

La Société fait face à un endettement bancaire important dont les remboursements s'accroissent et doit par ailleurs poursuivre le financement de sa nouvelle stratégie, dont les premiers résultats sont prometteurs.

Face à cette impasse et compte-tenu du bris de covenants constaté au 30 juin 2014, la Société a initié des discussions avec ses différentes banques, afin de restructurer l'endettement existant. Le 18 décembre 2014, celles-ci ont accordé un *standstill* relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers, qui a été prolongé jusqu'au 15 mars 2015.

Ces négociations se poursuivent et n'ont pas encore abouti à un accord. Sans préjuger de leur issue, le management de la Société demeure toutefois raisonnablement confiant. A ce jour, la Société a entamé des négociations avec les banques pour une nouvelle prorogation du *standstill*, afin d'assurer la stabilité financière et la sécurité juridique de la Société pendant ces négociations.

Selon l'issue de ces discussions, la Société sera amenée, dans un futur proche, à faire appel au marché et/ou à procéder à de nouvelles cessions d'actifs, afin de proposer un traitement de son endettement à ses créanciers bancaires, renforcer ses fonds propres et financer sa nouvelle stratégie.

La réalisation de l'une ou l'autre de ces deux alternatives, voire d'une combinaison de celles-ci, est cruciale pour assurer la continuité d'exploitation et le développement futur du Groupe.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de les mettre en place dans les délais prévus. En particulier, les incertitudes liées aux conditions de marché et à toute cession d'actifs, ainsi qu'à l'approbation des actionnaires de toute opération de marché, rendent très aléatoire le succès d'une telle opération.

L'incapacité de la Société à mettre en œuvre ces alternatives pourrait contraindre la Société à envisager toutes les voies de droit qui lui seraient alors offertes, afin de restructurer son endettement, notamment celles prévues par le livre VI du Code de commerce, en ce compris les procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire, ce qui pourrait la conduire, le cas échéant, à cesser ses activités.

La nature des autres risques et incertitudes n'a pas changé significativement par rapport à celle décrite dans le rapport financier de l'exercice précédent et dans le communiqué de presse du 16 février 2015.

Principales transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants. Au cours du premier semestre 2014-2015, la variation significative porte sur la conclusion des contrats notamment avec la société Be Brave pour la rémunération de Monsieur Vanryb pour un montant de 70 K€ en contre-partie d'une baisse de sa rémunération brute et, avec la société 1050 Partners pour la rémunération de Monsieur Misteli pour un montant de 60 K€ au 31 décembre 2014.

20.4. Politique de distribution des dividendes

Veuillez-vous référer à la Section 21.1.8

20.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les changements intervenus dans la situation financière ou commerciale depuis le 30 juin 2014 sont les suivants :

La Société a procédé le 16 février 2015 au remboursement de la totalité des sommes dues au titre des obligations convertibles en actions (Code ISIN FR0010844746 «OCA»), ayant fait l'objet de la note d'opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°10-010 en date du 15 janvier 2010 restant en circulation pour lesquelles le Droit à l'Attribution d'Actions défini à l'article 5.2.1 n'aurait pas été exercé, soit la somme de 4,945 euros par obligation et 0,299 euro d'intérêts par obligation. Ainsi, l'impact immédiat sur la trésorerie de la Société du règlement de ces obligations est de 1.4 millions d'euros.

Le principal détenteur d'OCA, représentant environ 67 % des OCA, a renoncé formellement à ce remboursement (soit 3 061 400 euros) et a accepté de porter ces sommes au crédit de son compte-courant d'actionnaire.

S'agissant de son endettement bancaire, la Société a cependant obtenu le 18 décembre 2014 un « standstill » des différentes banques relatif notamment à l'exercice de tout potentiel droit résultant d'un ou plusieurs cas de défaut et/ou d'exigibilité anticipée, et notamment au titre du non-respect des ratios financiers pour une durée allant jusqu'au 15 février 2015. A ce jour, ces négociations se poursuivent et n'ont pas encore abouti à un accord. Sans préjuger de leur issue, le management de la Société demeure toutefois raisonnablement confiant. Ainsi, le *standstill* prorogé initialement jusqu'au 28 février 2015 a été reporté jusqu'au 15 avril 2015, afin d'assurer la stabilité financière et la sécurité juridique de la Société pendant ces négociations.

Enfin, il est à noter que la deuxième ligne de financement de type «Equity Line» a été suspendue.

20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale intervenue au cours des douze derniers mois (y compris les procédures dont la société à connaissance, qui sont en suspens ou dont elle est menacée) ne pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

Au 10 avril 2015, le montant du capital souscrit s'élève à 2 998 255,50 € représentant un total de 29 982 555 actions de même catégorie de 0,10 € de nominal, toutes entièrement libérées.

Il n'existe pas de dispositions particulières dans les statuts relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

L'assemblée générale du 12 mars 2015 ayant décidé de ne pas attribuer de droit de vote double, le nombre total de droits de vote, s'établit à 29 982 555.

Veuillez-vous référer à la Section 18.1 pour la répartition du capital et des droits de vote.

21.1.1. Evolution du capital

21.1.1.1. Augmentations et réduction de capital

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le capital a été porté de 18 742 574 € à 29 982 555 € à la suite de l'émission d'un total de 11 239 981 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, comme suit :

- 2 650 000 actions nouvelles par exercice de BSA dans le cadre d'exercices successifs de « l'equity line » constatés successivement par le Conseil d'administration en date du 25 juillet 2013, 25 septembre 2013, 13 février 2014, 6 mai 2014 et 27 juin 2014 ;
- 15 250 actions nouvelles émises dans le cadre de la constatation par le Conseil d'administration, le 6 mai 2014, de la réalisation des conditions d'acquisition de certaines actions gratuites ;
- 5 946 617 actions nouvelles émises en raison d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien de droit préférentiel de souscription des actionnaires constaté par le Conseil d'administration en date du 27 juin 2014 ;
- 2 621 963 actions nouvelles émises en raison d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de comptes courants d'actionnaires constaté par le Conseil d'administration le 2 septembre 2014 ; et
- 6 151 actions nouvelles émises en raison de la conversion d'obligations convertibles en actions constaté par le Conseil d'administration en date du 10 février 2015.

L'assemblée générale mixte tenue le 12 mars 2015 a autorisé dans sa 10^{ème} résolution le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par réduction de la valeur nominale des actions, les capitaux propres de la société étant devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Sur la base de cette délégation, le Conseil d'administration a décidé, le 9 avril 2015, de réduire le capital social pour le ramener de 29 982 555 € à 2 998 255,50 € par voie de réduction d'un montant unitaire de 0,90 € de la valeur nominale des 29 982 555 actions composant le capital de la Société, ainsi réduite de 1 euro à 0,10 € par action. Cette réduction de capital n'a eu aucun impact sur le nombre d'actions Avanquest en circulation.

A la suite de ces augmentations et réduction de capital, le capital social s'élève à 2 998 255,50 € représentant un total de 29 982 555 actions de même catégorie de 0,10 € de nominal, toutes entièrement libérées.

21.1.2. Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions		Valeur nominale	Capital social
		avant	après		
mai-84	Création	200		100 F	20 000 F
10/09/1985	augmentation de capital	200	500	100 F	50 000 F
27/10/1987	augmentation de capital	500	2 500	100 F	250 000 F
27/10/1989	augmentation de capital	2 500	4 805	100 F	480 500 F
10/01/1990	augmentation de capital	4 805	4 805	500 F	2 402 500 F
10/06/1994	augmentation de capital	4 805	6 225	500 F	3 112 500 F
25/07/1996	augmentation de capital	6 225	6 848	500 F	3 424 000 F
14/08/1996	augmentation de capital	6 848	6 848	1 170 F	8 012 160 F
14/08/1996	réduction du nominal	6 848	801 216	10 F	8 012 160 F
11/12/1996	augmentation de capital	801 216	1 202 216	10 F	12 022 160 F
15/07/1998	augmentation de capital	1 202 216	1 226 092	10 F	12 260 920 F

20/01/1999	augmentation de capital	1 226 092	1 402 219	10 F	14 022 190 F
14/09/1999	augmentation de capital	1 402 219	1 416 159	10 F	14 161 590 F
10/03/2000	augmentation de capital	1 416 159	1 466 662	10 F	14 666 620 F
25/04/2000	augmentation de capital	1 466 662	1 615 995	10 F	16 159 950 F
25/04/2000	réduction du nominal	1 615 995	3 231 990	5 F	16 159 950 F
02/08/2000	augmentation de capital	3 231 990	3 278 990	5 F	16 394 950 F
18/05/2001	augmentation de capital	3 278 990	3 456 592	5 F	17 282 960 F
21/05/2001	augmentation de capital	3 456 592	3 601 218	5 F	18 006 090 F
17/10/2001	augmentation de capital	3 601 218	3 648 420	5 F	18 242 100 F
17/10/2001	conversion en euros	3 648 420	3 648 420	1 €	3 648 420 €
21/06/2002	augmentation de capital	3 648 420	3 662 772	1 €	3 662 772 €
14/01/2003	augmentation de capital	3 662 772	3 670 772	1 €	3 670 772 €
10/10/2003	augmentation de capital	3 670 772	4 671 605	1 €	4 671 605 €
15/01/2004	augmentation de capital	4 671 605	4 718 305	1 €	4 718 305 €
27/01/2005	augmentation de capital	4 718 305	5 865 156	1 €	5 865 156 €
31/03/2005	augmentation de capital	5 865 156	6 110 028	1 €	6 110 028 €
15/03/2006	augmentation de capital	6 110 028	6 594 480	1 €	6 594 480 €
03/10/2006	augmentation de capital	6 594 480	6 935 389	1 €	6 935 389 €
14/03/2007	augmentation de capital	6 935 389	6 990 305	1 €	6 990 305 €
03/04/2007	augmentation de capital	6 990 305	7 736 573	1 €	7 736 573 €
10/04/2007	augmentation de capital	7 736 573	10 069 891	1 €	10 069 891 €
10/05/2007	augmentation de capital	10 069 891	10 277 537	1 €	10 277 537 €
07/05/2008	augmentation de capital	10 277 537	10 499 253	1 €	10 499 253 €
03/02/2009	augmentation de capital	10 499 253	10 580 097	1 €	10 580 097 €
20/03/2009	augmentation de capital	10 580 097	13 785 212	1 €	13 785 212 €
11/06/2009	augmentation de capital	13 785.212	13 869 062	1 €	13 869 062 €
25/11/2009	augmentation de capital	13 869 062	13 883 964	1 €	13 883 964 €
15/02/2010	augmentation de capital	13 883 964	16 105 398	1 €	16 105 398 €
10/06/2010	augmentation de capital	16 105 398	16 190 731	1 €	16 190 731 €
11/02/2011	augmentation de capital	16 190 731	18 107 398	1 €	18 107 398 €
05/05/2011	augmentation de capital	18 107 398	18 186 898	1 €	18 186 898 €
27/07/2011	augmentation de capital	18 186 898	18 283 898	1 €	18 283 898 €
09/12/2011	augmentation de capital	18 283 898	18 542 162	1 €	18 542 162 €
09/05/2012	augmentation de capital	18 542 162	18 572 362	1 €	18 572 362 €
27/06/2012	augmentation de capital	18 572 362	18 572 733	1 €	18 572 733 €
08/11/2012	augmentation de capital	18 572 733	18 632 733	1 €	18 632 733 €
05/02/2013	augmentation de capital	18 632 733	18 697 574	1 €	18 697 574 €
14/05/2013	augmentation de capital	18 697 574	18 742 574	1 €	18 742 574 €
25/07/2013	augmentation de capital	18 742 574	19 644 574	1 €	19 644 574 €
25/09/2013	augmentation de capital	19 644 574	20 144 574	1 €	20 144 574 €
13/02/2014	augmentation de capital	20 144 574	20 594 574	1 €	20 594 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	20 594 574	21 094 574	1 €	21 094 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	21 094 574	21 107 824	1 €	21 107 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	21 107 824	21 407 824	1 €	21 407 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	21 407 824	27 354 441	1 €	27 354 441 €
02/09/2014	augmentation de capital	27 354 441	29 976 404	1 €	29 976 404 €
10/02/2015	augmentation de capital	29 976 404	29 982 555	1 €	29 982 555 €
09/04/2015	réduction de capital	29 982 555	2 998 255,5	0,10€	2 998 255,50€

21.1.3. Capital autorisé non émis

A la date de l'édition du présent rapport, trois résolutions n'ont pas été totalement utilisées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2013 (12^{ème} résolution) a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par émission d'actions gratuites au profit des membres du personnel ou de certaines catégories et/ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux. Le nombre total d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société pouvant être attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne peut excéder 500 000 actions de la Société

La délégation d'augmenter le capital a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée 38 mois.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2013 (14^{ème} résolution), a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer

des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et à supprimer au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription.

Le nombre total d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société pouvant être attribuées en vertu de cette autorisation ne peut excéder 10 % du capital de la Société.

Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 10 décembre 2013 (15^{ème} résolution) a délégué au Conseil d'administration, sa compétence pour décider d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d' actionnaires titulaires d'un compte courant d'associé débiteur ouvert dans les livres de la société et permettant à ces derniers de souscrire par compensation avec les créances issues desdits comptes-courants d'actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à trois millions d'euros (3M €).

Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société réunie le 29 avril 2015 (2^{ème} et 3^{ème} résolutions) a délégué au Conseil d'administration, ses pouvoirs pour décider d'une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'augmentation de capital pourra être d'un montant brut de 20 à 30 millions d'euros, avec clause d'extension de 15% et option de surallocation de 15% en cas de demande excédentaire de souscriptions.

Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de douze (12) mois.

Le tableau synoptique figurant en Annexe 1 de ce rapport donne une synthèse des autorisations en vigueur et leurs utilisations.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la Société a soumis une nouvelle délégation de pouvoirs pour augmenter le capital de la Société à ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale convoquée le 29 avril 2015.

Par ailleurs, les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des différents instruments potentiellement dilutifs encore en vigueur.

Le tableau ci-dessous, établi au 31 décembre 2014, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 31/12/2013	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 31/12/2013	125 333
Titres souscrits au 31/12/2013	0
Titres potentiels maximum*	81 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 31 décembre 2014, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	17/09/08	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013

Nombre de titres autorisés	500 000	500 000	900 000	500 000
Date du conseil d'administration	3/02/09	4/11/10	25/07/13	27/06/2014
Nombre de titres attribués au 31/12/2014	491 700	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	61	16	5	81
Dont dirigeants	9	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels et de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 31/12/2014	228 500	120 750	240 000	0
Actions émises au 31/12/2014	228 500	118 250	0	0
Titres potentiels maximum*	227 000	268 250	900 000	500 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Au cours du dernier semestre, 240 000 actions gratuites issues du plan voté par l'assemblée des actionnaires réunie le 12 novembre 2012, ont été attribuées définitivement à un membre du management par le conseil d'administration du 6 novembre 2014 dans le cadre d'un accord transactionnel.

Les critères variables ne sont pas détaillés dans ce document pour des raisons de confidentialité.

Le tableau ci-dessous, établi au 31 décembre 2014, récapitule la date, le prix et le mode d'attribution des bons de souscription d'actions encore en vigueur :

Bénéficiaires	Equity line Kepler Chevreux
Date d'assemblée	10/12/13
Nombre de titres autorisés	4 000 000
Nombre de bénéficiaires	1
Dont dirigeants Avanquest	0
Date du conseil d'administration	13/02/2014
Nombre de titres attribués au 31/12/2014	4 000 000
Prix de souscription	variable
Conditions d'exercice	A la demande de la société Avanquest
Droits acquis au 31/12/2014	4 000 000
Titres souscrits au 31/12/2014	800 000
Titres potentiels maximum	3 200 000

En supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest serait augmenté d'un montant de 3.182.039 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 29 982 555 euros à 33 158 443 euros soit une augmentation en pourcentage de 10,6 % étalée dans le temps entre 2014 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que :

- 86 % des actions gratuites ne seront exercées que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints
- L'exercice des BSA liés à « l'Equity line » nécessite un cours de bourse nettement supérieur au cours de bourse actuel

Ainsi la quasi-totalité des actions potentiellement à créer dépend directement ou indirectement d'un cours de bourse nettement supérieur au cours de bourse actuel.

21.1.4. Nantissement du capital

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital d'Avanquest.

21.1.5. Titres non représentatifs de capital

A la date du présent document, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

21.1.6. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.7. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.8. Dividendes

La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en bourse, la société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

En application des dispositions de l'article 2277 du Code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

21.1.9. Marché du titre

21.1.10.1 Informations générales

- Code ISIN : FR0004026714
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment C
- Nombre d'actions cotées au 23 mars 2015: 29 982 555 €
- Cours de clôture au 23 mars 2015 : 0,47 €
- Capitalisation boursière au 23 mars 2015 : 12 892 498,65 €
- Introduction au Nouveau Marché le 5 décembre 1996
- Cours d'introduction de l'action: 9,14 € (avant division par 2 du nominal)
- Capitalisation à l'introduction : 11 M€

21.1.10.2 Evolution du marché de l'action

Mois	Volumes échangés	Cours moyen en €	+ Haut en €	+ Bas en €
Janvier 2012	7 481 991	1,96	2,36	1,81
Février 2012	7 575 133	2,15	2,57	1,86
Mars 2012	2 235 743	1,87	2,09	1,83
Avril 2012	1 396 873	1,62	1,92	1,33
Mai 2012	1 895 160	1,45	1,70	1,32
Juin 2012	2 300 923	1,53	1,75	1,40
Juillet 2012	1 030 409	1,43	1,66	1,23
Août 2012	2 511 112	1,46	1,71	1,33
Septembre 2012	1 562 388	1,63	1,78	1,55
Octobre 2012	1 649 014	1,50	1,74	1,35
Novembre 2012	2 511 542	1,42	1,65	1,33
Décembre 2012	1 774 411	1,52	1,63	1,43

Janvier 2013	9 970 907	1,84	2,31	1,57
Février 2013	3 301 577	1,85	2,01	1,71
Mars 2013	956 517	1,68	1,82	1,51
Avril 2013	862 366	1,50	1,62	1,41
Mai 2013	772 385	1,56	1,67	1,50
Juin 2013	623 266	1,44	1,55	1,30
Juillet 2013	2 828 911	1,31	1,53	1,20
Août 2013	1 908 117	1,34	1,47	1,27
Septembre 2013	3 594 039	1,31	1,46	1,27
Octobre 2013	2 955 553	1,35	1,47	1,30
Novembre 2013	2 127 367	1,32	1,44	1,28
Décembre 2013	7 867 022	1,41	1,69	1,27
Janvier 2014	8 545 395	1,41	1,61	1,29
Février 2014	6 751 699	1,55	1,69	1,38
Mars 2014	2 063 076	1,52	1,64	1,39
Avril 2014	1 673 475	1,40	1,53	1,30
Mai 2014	1 391 765	1,36	1,45	1,30
Juin 2014	3 239 901	1,19	1,32	1,07
Juillet 2014	3 696 527	1,03	1,13	0,92
Août 2014	2 337 623	0,92	1,01	0,88
Septembre 2014	3 328 073	0,97	1,06	0,93
Octobre 2014	5 165 505	0,80	0,99	0,59
Novembre 2014	10 453 501	0,66	0,79	0,58
Décembre 2014	4 610 960	0,65	0,73	0,59
Janvier 2015	5 373 000	0,67	0,72	0,60
Février 2015	7 738 000	0,57	0,49	0,72
Mars 2015	3 016 000	0,48	0,52	0,45

Source : Euronext

21.1.10. Programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mars 2015, aux termes de sa 8^{ème} résolution, a autorisé un programme de rachat d'actions propres annulant et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Mixte 10 décembre 2013. Le programme a fait l'objet de la diffusion effective d'un résumé préalablement à sa mise en œuvre.

Les objectifs de ces rachats étaient, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité du cours de l'action Avanquest par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou

- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de tout droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- l'annulation des actions acquises, ainsi que le cas échéant de celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve d'une autorisation en vigueur donnée par une assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

L'Assemblée Générale Mixte a décidé que le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à celui de la dernière opération indépendante (dernier cours coté) ou s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

La part maximale du capital qu'Avanquest est susceptible d'acquérir est de 10 % du capital social. L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 12 septembre 2017 minuit. Le montant maximal autorisé destiné à la réalisation de ce programme serait, à ce jour, de 299 825,55 euros dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale.

21.1.11. Bilan du programme de rachat

Au titre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées des 3 octobre 2006, 30 mai 2007, 17 septembre 2008, 28 septembre 2009, 28 juillet 2010, 6 décembre 2011, 29 novembre 2012 et 10 décembre 2013, Avanquest a procédé tant à des acquisitions qu'à des cessions de ses propres actions.

Au 23 mars 2015, Avanquest détenait 109 974 actions propres représentant 0,37 % du capital de la Société à cette même date (29 982 555 actions en circulation). La valeur comptable nette du portefeuille au 23 mars 2015 est de 51 678,78 € pour une valeur de marché de 0,47 €.

Période	Achats	Prix Moyen	Ventes	Prix Moyen
Exercice 2013-2014 (01/07/13 au 30/06/14)	1 265 269	1,42€	1 239 761	1,44€
Depuis le début du programme (10/12/13 au 30/06/14)	837 386	1,46€	779 585	1.49€

Aucune annulation d'actions n'a été effectuée au cours des 24 derniers mois.

Les achats effectués dans le cadre du programme en cours concernent 837 386 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo puis Kepler Chevreux, contrats conformes à la charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) et dans l'objectif d'animation du marché de l'action Avanquest.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2)

L'article 2 des statuts définit l'objet de la société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. Organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1 Conseil d'administration (articles 12 à 15)

Le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserves de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années et prennent fin dans les conditions déterminées par la loi (article 12).

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge du président est de 65 ans. Il dispose des pouvoirs qui lui sont attribués de par la loi (article 13).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président. Lorsqu'il n'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers (1/3) au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante (article 14).

21.2.2.2 Collège des censeurs (article 16)

Un collège de censeurs composé d'un ou plusieurs censeurs et au maximum d'un nombre égal à la moitié (½) du nombre d'administrateurs en fonction peut conseiller le Conseil d'administration sur l'application des statuts et la gestion de la société. L'instauration d'un collège de censeurs est facultative. Les censeurs sont, sur proposition du Conseil d'administration nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles et ne peuvent être ni administrateur, ni directeur général, ni directeur général délégué de la Société. La durée des fonctions des censeurs, les modalités de leur cessation et de renouvellement sont identiques à celles des administrateurs (6 années).

Les censeurs assistent aux délibérations du Conseil d'administration à titre consultatif et sans voix délibérative. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les administrateurs. Les censeurs peuvent percevoir une rémunération en contrepartie de services effectifs rendus à la société.

21.2.2.3 Direction Générale (article 17)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général est fixée à 65 ans. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Les pouvoirs du Directeur Général sont ceux fixés conformément aux dispositions législatives.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de Directeurs Généraux délégués est limité à cinq (5). Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. La limite d'âge applicable au Directeur Général (65 ans) vise également les Directeurs Généraux délégués.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 22 et 11)

Le capital d'Avanquest est composé à la date de ce document d'actions ordinaires, toutes de même catégorie. En application des dispositions de l'article 22 des statuts de la société, si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 1996 avait décidé de conférer un droit de vote double notamment à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2004 qui a modifié en ce sens l'article 12 des statuts de la société. Par conséquent, depuis le 15 janvier 2004, aucune action Avanquest n'est à droit de vote double.

L'Assemblée Générale du 12 mars 2015 a décidé conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de ne pas conférer de droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire.

21.2.4. Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société. Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

21.2.5. Assemblées Générales (article 19)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Sur décision du Conseil d'administration, elles peuvent être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. Les représentants des salariés peuvent assister aux Assemblées Générales dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Dispositions relatives aux franchissements de seuils

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L.233-7 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux années précédant la publication du présent document de référence.

23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Mise à disposition du document de référence

Le document de référence est disponible au siège social de la société au 89/91 boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes cedex ainsi que sur le site internet du Groupe Avanquest à l'adresse suivante : www.avanquest-group.com ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la société :

- Les statuts de la société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'Avanquest dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- Les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementaire au sens de l'article 221-1 dudit règlement est disponible sur le site internet de la société (www.avanquest-group.com).

24.2. Agenda financier 2014-2015

Résultats annuels 2014-2015	30 octobre 2015
Chiffre d'affaires annuel 2014-2015	14 août 2015
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2014-2015	14 mai 2015
Assemblée Générale Extraordinaire	29 avril 2015
Résultats 1 ^{er} semestre 2014-2015	1 avril 2015
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2014-2015	16 février 2015
Assemblée Générale Mixte sur exercice 2013-2014	12 mars 2015
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2014-2015	14 novembre 2014

24.3. Agenda financier 2013-2014

Résultats annuels 2013-2014	2 février 2015
Chiffre d'affaires annuel 2013-2014	31 juillet 2014
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2013-2014	15 mai 2014
Résultats 1 ^{er} semestre 2013-2014	28 février 2014
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2013-2014	13 février 2014
Assemblée Générale Mixte sur exercice 2012-2013	10 décembre 2013
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2013-2014	14 novembre 2013

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Veillez-vous reporter aux tableaux des filiales et participations des comptes sociaux Note 2.